



Délégation de l'Union européenne en Algérie

Rapport annuel de la coopération UE-Algérie



Etats membres de l'Union Européenne en Algérie



Ambassade d'Allemagne

165, chemin Sfindja - Alger
Tél: 021. 74.31.83 - 021.74.19.41 - 021. 74.19.56
Fax: 021. 74.05.02/01



Ambassade de Hongrie

18, Avenue des Frères Oughlis - El Mouradia
Tél.: 021.69.79.75 - 021.69.79.77 - 021.69.74.54
Fax: 021.698186



Ambassade d'Autriche

Chemin Abdelkader Gadouche - Hydra
Tél.: 021.69.10.34 - 021.69.10.91
Fax: 021.69.12.31 - 021.69.12.32



Ambassade d'Italie

18, Rue Ouidir Amellal - El Biar
Tél.: 021.92.25.50 - 021.92.23.30
Fax: 021.92.59.86



Ambassade de Belgique

22, chemin Youcef Tayebi - El Biar
Tél.: 021. 92.26.20 - 021.92.43.20 - 021. 92.24.46
Fax: 021.92.50.36



Ambassade des Pays-Bas

Chemin Cheikh EL Ibrahim - El Biar
Tél.: 021.92.28.28 à-30
Fax: 021.92.29.35



Ambassade de Bulgarie

13, Boulevard Colonel Bougara - El Biar
Tél.: 021.23.00.14 - 021.23.01.21
Fax: 021.23.05.33



Ambassade du Portugal

7, Rue Mohamed Khoudi - El Biar
Tél.: 021.92.40.76 - 021.92.55.82
Fax: 021.92.53.13



Ambassade d'Espagne

Chemin Mohamed Chabane - El Biar
Tél.: 021.92.27.13 - 021.92.27.52 - 021.92.27.89
Fax: 021.92.27.19



Ambassade de Pologne

104, Hai El Binaa - Dely Brahim
Tél.: 021.91.77.82 - 021.91.77.83 - 021.91.77.83
Fax: 021.91.78.04



Ambassade de France

Chemin Abdelkade Gadouche - Hydra
Tél.: 021.69 24.88
Fax: 021.69.13.69



Ambassade de Roumanie

24, Rue Arezki Abri - Hydra
Tél.: 021.60.08.71 - 021.69.34.89
Fax: 021.69.36.42



Ambassade de Finlande

10, Rue des Cèdres - El Mouradia
Tél.: 021.69.29.25
Fax: 021.69.16.37



Ambassade de Suède

Rue Olof Palme - Hydra
Tél.: 021.54.83.33
Fax: 021.54.83.34



Ambassade de Grande-Bretagne

3, Chemin Capitaine Hocine Slimane
(ex-Chemin des Glycines) - Hydra
Tél.: 0770 085 000



Ambassade de la République Tchèque

03, Chemin du Zirab - Télemly
Tél.: 021.23.00.56
Fax: 021.23.01.03 - 021.23.01.33



Ambassade de Grèce

60, Bd Bougara - EL Biar
Tél.: 021.79.79.16 - 021.92.12.28 - 021.92.34.91
Fax: 021.92.34.90

Direction de la publication : Mme Laura Baeza,
Ambassadeur et Chef de Délégation de l'Union européenne

Ont contribué à la réalisation de ce rapport :

Paulo Martins, Amar Aouidef, Philippe Bertrand, Stéphane Devaux, Silvia Di Santo, Silvia Favret,
Sophie Huet-Guerriche, Abderezak Khiar, Amina Laredj, Safia Ouahmed, Laetitia Rivagorda,
Katharina Roithner, Bernard Segarra, Antoine Vander Elst

Délégation de l'Union Européenne en Algérie

Domaine Ben Ouadah, Avenue du 11 Décembre 1960, Val d'Hydra El-Biar Alger

Tél. : (213) (0)21. 92.36.40/41 Fax: (213)(0)21. 92.36.81

E-mail: delegation-algeria@eeas.europa.eu Site web: http://eeas.europa.eu/delegations/algeria/index_fr.htm

Table des matières

Préface	3
PREMIERE PARTIE : LES PROJETS DE COOPERATION UE – ALGERIE	5
Chapitre 1 Appui à la transition économique et au commerce	5
A. Programmes bilatéraux	7
1 Appui au Management de l'Economie (AMECO)	7
2 Appui à la Facilitation du Commerce (FACICO)	10
3 Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A)	12
4 Appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies d'information et de communication (PME II)	14
5 Appui à la diversification de l'Economie (DIVECO)	17
B. Projets régionaux	18
6 FEMISE (Réseau d'Instituts de Recherche Economique)	18
7 Invest in MED	19
8 MEDSTAT III	20
Chapitre 2 Transports	21
A. Programmes bilatéraux	23
9 Appui au secteur des transports I	23
10 Appui au secteur des transports II	25
B. Programmes régionaux	27
11 Euro-Med Sécurité dans le Transport Maritime (SAFEMED II)	27
12 Euro-Med Aviation Civile	29
13 Autoroutes de la Mer II (MEDA-MOS II)	30
14 IMP MED Projet sur la Politique Maritime Intégrée en Méditerranée	34
15 Euro-Med Transport	36
Chapitre 3 Eau et environnement	39
Programmes bilatéraux	50
16 Appui au secteur des ressources en eau (Eau I)	41
17 Programme d'appui au secteur de l'eau et de l'assainissement (EAU II)	43
Chapitre 4 Energie	45
Programmes régionaux	47
18 MED-ENEC II: Efficacité énergétique dans le secteur de la construction	47
19 Préparer le terrain pour le Plan Solaire Méditerranéen	49
Chapitre 5 Développement rural et local	51
Programme bilatéral	53
20 Programme d'Appui au Plan National de Développement Agricole et Rural	53

Chapitre 6	Services sociaux de base – santé, enseignement, emploi	55
A. Programmes bilatéraux		57
21 Appui à la réforme de la santé		57
22 Appui à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique		58
23 Appui au secteur de l'emploi		60
24 Jeunesse-Emploi		61
B. Programmes régionaux		62
25 Tempus IV pour l'enseignement supérieur		62
26 Erasmus Mundus		63
Chapitre 7	Justice, bonne gouvernance	65
A. Programmes bilatéraux		67
27 Appui à la réforme de la justice (Justice I)		67
28 Appui à la réforme du système pénitentiaire (Justice II)		68
B. Programmes régionaux		70
29 Euromed – Justice III		70
30 Euromed – Police III		71
31 Appui au Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT)		72
Chapitre 8	Société civile, culture et patrimoine	73
A. Programmes bilatéraux		75
32 Patrimoine		75
33 Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH)		76
34 Acteurs Non-Etatiques dans le Développement (ANE)		77
B. Programmes régionaux		80
35 Euro-Med Heritage IV		80
36 Autres lignes thématiques bénéficiant l'Algérie		82
37 La coopération euro-méditerranéenne et le renforcement du rôle des femmes		84
38 CIUDAD-Développement urbain durable		85
39 EuroMed Jeunesse IV		87
40 EuroMed Audiovisuel III		89
41 Initiative conjointe UE - Nations Unies pour la Migration et le Développement		91
Chapitre 9	Aide humanitaire	93
42 Aide humanitaire		95
DEUXIEME PARTIE : COOPERATION DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE EN ALGERIE		97
Allemagne		99
Espagne		105
France		110
Italie		112
Pays-Bas		114
Pologne		115
Portugal		116
Suède		117

Préface



L'Algérie est depuis plusieurs années un partenaire stratégique de l'UE, à la fois par la place géostratégique qu'elle occupe dans le Maghreb et par le rôle qu'elle joue en Afrique et dans ses institutions multilatérales (Union africaine, NEPAD), ainsi que par son statut de pays producteur d'hydrocarbures fournissant à l'UE une partie importante de ses besoins en gaz. L'Algérie et l'UE sont liées par un Accord d'association, ayant vocation à structurer l'ensemble de leurs rapports, qui est entré en vigueur le 1er septembre 2005.

Dotée d'immenses ressources naturelles, l'Algérie s'est engagée dans un processus de développement politique, économique et social matérialisé par des réformes dans plusieurs secteurs. L'UE accompagne ces réformes en y apportant une contribution à travers les programmes de coopération financés par la Commission européenne et par ses États membres. La plus-value de cette coopération est visible dans l'apport significatif d'expertise européenne spécialisée répondant aux besoins des Autorités algériennes, par exemple sous forme d'études, de renforcement institutionnel ou d'appui à la définition et à la mise en œuvre des stratégies sectorielles.

L'engagement de l'UE auprès de l'Algérie ne date pas d'aujourd'hui. Il a été concrétisé par des instruments successifs depuis le début des années 80 (protocoles méditerranéens, programmes MEDA I et II, Instrument européen de la Politique de voisinage, Union pour la Méditerranée). Le total des programmes bilatéraux de l'UE en cours, hormis ceux des États membres, s'élève à environ **450 millions d'euros**.

La coopération UE-Algérie permet d'accompagner ce pays dans ses réformes en vue d'un changement structurel de son économie et de ses secteurs sociaux, tels que l'éducation ou la santé. La coopération poursuit les objectifs suivants: a) appui aux réformes économiques et au renforcement des institutions de l'économie de marché dans la perspective d'un développement durable; b) développement des infrastructures économiques; c) développement des ressources humaines et d) consolidation de l'État de droit et de la bonne gouvernance.

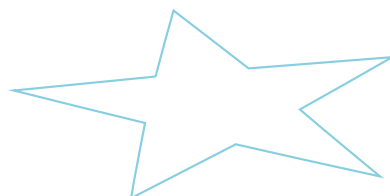
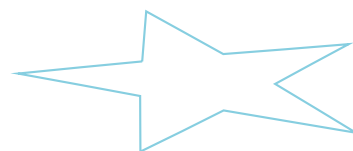
Les nouveaux programmes qui ont démarré en 2011 appuient des réformes essentielles dans certains secteurs comme les transports, l'employabilité de la jeunesse et le patrimoine culturel.

Ce rapport annuel permet d'avoir une vue globale de la contribution de l'UE au développement de l'Algérie par la présentation des principales actions en cours, ainsi que des principaux résultats obtenus en 2011.

Laura Baeza

Ambassadeur

Chef de Délégation de l'Union européenne en Algérie



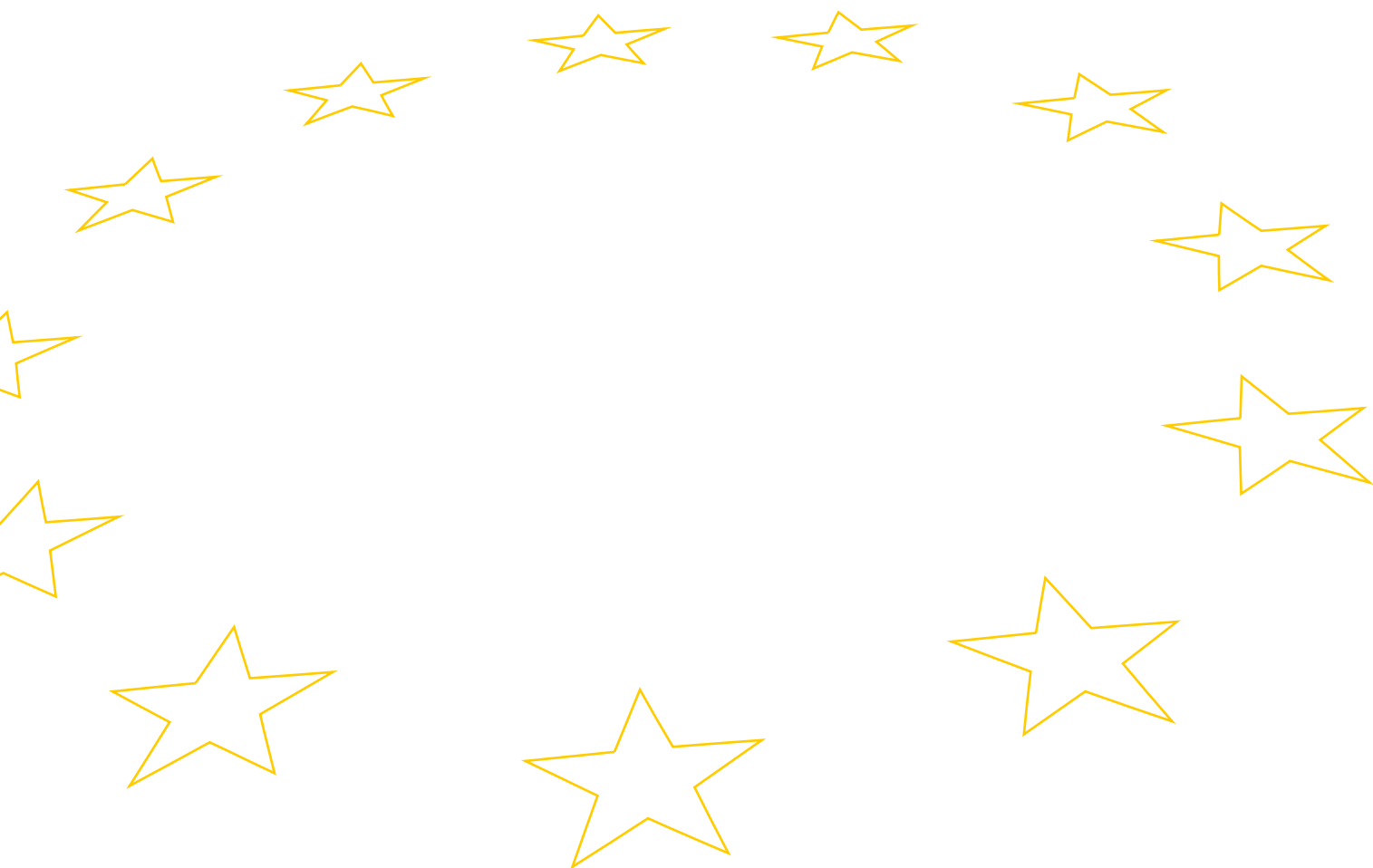
PREMIERE PARTIE

Chapitre 1

**LES PROJETS
DE COOPERATION
UE - ALGERIE**



**Appui à la transition économique
et au commerce**





A. Programmes bilatéraux

1. Appui au Management de l'Economie (AMECO)

Contexte

En juillet 2008, les autorités algériennes ont procédé à la relance des activités du Conseil National de la Statistique, dont l'une des missions centrales est la mise en place d'un système national d'information statistique et, en mai 2010 à la mise en place du Ministère de la Prospective et de la statistique. Ces changements ont redynamisé les activités du programme AMECO grâce à une mobilisation accrue des différents bénéficiaires.



Description du programme

Les bénéficiaires directs du programme sont le Ministère de la Prospective et de la statistique qui a remplacé le Commissariat Général à la Planification et la Prospective (CGPP), l'Office National des Statistiques (ONS) et son réseau, la Direction Générale des Etudes et de la Planification (DGEP) au Ministère des Finances ainsi que les structures centrales, régionales et locales du Ministère des Travaux Publics (MTP).

Le programme comprend 14 activités clés, regroupées en 5 volets :

Volet 1 : Amélioration des missions de planification, de prospective et de vulgarisation de l'information économique (CGPP).

Volet 2 : Renforcement du Système National d'Information Statistique (SNIS) (Office National des Statistiques).

Volet 3 : Amélioration des capacités d'analyse et de modélisation au Ministère des Finances.

Volet 4 : Modernisation du Ministère des Travaux Publics.

Volet 5 : Activités de communication.

Objectifs

L'objectif global du programme vise à améliorer l'information économique et à faciliter la prise de décision à moyen terme, en matière de conception et de mise en œuvre de politiques macro-économiques, sectorielles et régionales.

Les objectifs spécifiques du programme sont de développer le système de collecte, d'analyse et de modélisation des données statistiques afin de rendre l'information économique plus fiable et utilisable par les décideurs et d'illustrer, à travers une opération ciblée sur le secteur des travaux publics, les avantages de l'utilisation de l'information économique dans la prise de décision.

Réalisations en 2011

Volet 1 : Amélioration des missions de planification, de prospective et de vulgarisation de l'information économique – Ministère de la Prospective et des Statistiques.

Informations essentielles

Montant :
20 Millions d'euros
(Contribution UE)

Période d'exécution opérationnelle du programme :

15 Mai 2007 - 31 Décembre 2011

Signature de la convention :
07 juillet 2006

Bénéficiaires :

Ministère de la Prospective et de la Statistique (MPS) (ex-Commissariat Général au Plan et à la Prospective –CGPP-);
Ministère des Finances,
Direction générale des Etudes et de la prévision; Ministère des Travaux Publics (MTP); Office National des Statistiques (ONS)

Personne de Contact :

M. Bazizi Youcef, Directeur du programme.

Adresse :

Rue Hadj Messaoud BAHA (ex-Lido) Bordj El Kiffan – Alger
Tél : 021 20 46 36 / 021 20 36 41
Fax : 021 20 38 32,
Email : y.bazizi@uap-ameco.com

Les actions engagées au titre du Volet 1 ont contribué à :

- Réaliser les formations complémentaires au titre du contrat « réalisation de formations au management de l'économie » ;
- Achever les études programmées dans le cadre du contrat « études économiques et enquêtes statistiques » ;
- Démarrer les activités d'appui à l'organisation du MPS ;
- Mettre en place un master professionnel en statistique publique et analyse économique bénéficiant d'un label européen ;
- Ancrer les outils de modélisation au sein des équipes du MPS ;
- Doter le MPS de nouveaux équipements informatiques.

Volet 2 : Renforcement du SNIS -Système National d'Information Statistique – ONS

Les actions engagées au titre du Volet 2 ont contribué à :

- Réaliser les formations complémentaires au titre du contrat « réalisation de formations au management de l'économie » ;
- Mettre en œuvre l'application de suivi de la collecte du recensement économique ;
- Mettre en place trois ateliers de lecture optique aujourd'hui opérationnels pour la saisie des données collectées dans le cadre du recensement économique, ainsi que les procédures informatiques destinées au traitement de ces mêmes données ;
- Réaliser la première Enquête Permanente sur les Attitudes et les Comportements des ménages algériens (EPACA) et d'engager la seconde ;
- La réalisation du géo-portail.

Volet 3 : Amélioration des capacités d'analyse et de modélisation au Ministère des Finances

Les actions engagées au titre du Volet 3 ont contribué à :

- Réaliser des formations notamment dans le domaine de la macro-économie ;
- La construction d'un modèle macro économétrique avec l'introduction de nouvelles structures de comportement (fiscales et budgétaires) ;
- La construction d'une base de données au MF et réaliser la formation permettant la pérennité de l'activité ;
- L'élaboration du modèle SVAR ;
- Appuyer la Direction des Politiques Fiscales du MF ainsi que la Direction de la Politique Budgétaire en établissant un diagnostic et les fondements méthodologiques des réformes avec un transfert des bonnes pratiques européennes ;
- Elaborer le Modèle MEGA dans sa version statique et avec une nouvelle MCS 2009.

Volet 4 : Modernisation du Ministère des Travaux Publics

Les actions engagées au titre du Volet 4 ont contribué à :

- Introduire au MTP la démarche de projet de service (en l'appliquant à une direction sous sectorielle pilote), pour appuyer la conception d'une nouvelle organisation pour l'administration des Travaux Publics, tenant compte de l'évolution de l'environnement institutionnel ;
- Doter certaines administrations du MTP d'un projet de service, pour bien internaliser l'intérêt d'une adaptation des missions, organisations et activités du MTP, à l'évolution des modes d'administration du secteur et à l'évolution du système socio-économique du pays, et bien amorcer au sein la dynamique la dynamique du développement de ce projets de service et de leur mise en œuvre.
- La conception et la mise en œuvre du nouveau système d'information du MTP (voir les éléments contributifs ci-après) ;
- La mise en place du réseau informatique et de télécommunication du MTP, dans le cadre de l'exécution du contrat S3

«acquisition de matériels informatiques pour le système d'information et de communication du MTP» comprenant des prestations pour l'installation et la mise en opération du réseau;

- Le développement, l'installation et déploiement des applicatifs métiers prioritaires, dans le cadre de l'exécution du contrat E5 «Développement d'applicatifs métiers pour le MTP »;
- Le développement des systèmes d'information pour l'aide à la décision et au pilotage (système d'information pour le suivi-évaluation des projets et programmes, système d'information de gestion des ouvrages, système statistique..);
- Appuyer l'activité « évaluation économique, sociale et environnementale, des projets » au sein du MTP, principalement au travers de l'étude du système de suivi-évaluation économique, environnemental et social des projets et programmes d'équipement ;
- Développer la mission «gestion économique du secteur des TP» du MTP, principalement au travers de l'étude du système statistique du MTP (missions statistiques avec volet observation socio économique du secteur);
- La formation et la mise à niveau du personnel dans des domaines non techniques ;
- L'informatisation du MTP en vue de sa modernisation ;

- L'élaboration de l'étude sur la préfiguration pédagogique et de développement du dispositif de formation continue

Volet 5 : Activités de communication

Ce volet porte sur le renforcement des capacités nationales en matière de diffusion de données. Les actions engagées au titre du Volet 5 ont contribué au :

- Développement de la stratégie de communication au profit de chacune des composantes du programme.
- L'élaboration de chartes graphiques ainsi que d'autres outils (brochures d'informations, Newsletter et autres séminaires) afin d'assurer une meilleure visibilité des activités et des résultats atteints par chaque bénéficiaire du programme.
- L'organisation de divers séminaire de dissémination ainsi que du séminaire de clôture.





Informations essentielles

Montant :

6.250.000 € (dont 5 millions de l'UE et 1.250.000 € du Bénéficiaire)

Période d'exécution du programme :

Avril 2007 – Décembre 2011

Signature de la convention :

3 mars 2008

Bénéficiaires :

Structures centrales, régionales et locales du Ministère du Commerce ; établissements et agences sous tutelle du Ministère du Commerce ; la Direction Générale de Douanes ; les juges des 'Cours de Wilaya' ; les organisations civiles (associations de consommateurs) et professionnelles du secteur

Personne de Contact :

Belahda Abdelhamid, Directeur du programme.

Adresse :

Siège du CNRC, Route nationale 24, Le Lido, Mohammadia – Alger
Tél : 020 39 35 06

Email : uapfacico@gmail.com

2. Appui à la Facilitation du Commerce (FACICO)

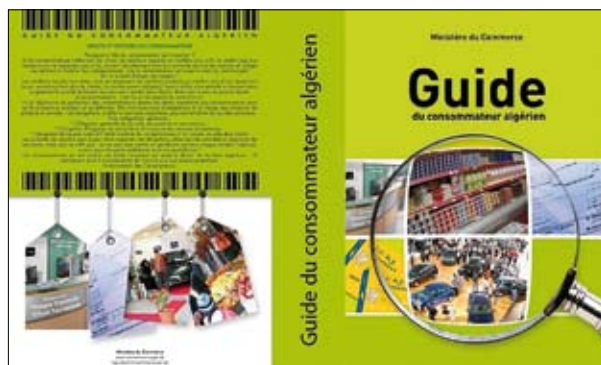
Contexte

La libéralisation de l'économie, notamment du commerce extérieur, a encouragé une croissance rapide du commerce en Algérie. L'ampleur de la libéralisation du secteur a laissé apparaître d'importants défis au niveau de surveillance du marché et des instruments de régulation. Les réformes économiques engagées, font du secteur du commerce un acteur économique de premier ordre, tout particulièrement parce qu'il doit relever trois défis majeurs :

- Concrétiser l'objectif d'intégration de l'économie algérienne à la zone de libre échange avec l'UE;
- Achever le processus de négociation de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), entamé depuis l'année 1998;
- Remédier aux dysfonctionnements du marché en luttant contre la prolifération du commerce informel qui s'accompagne du développement des pratiques anticoncurrentielles et contre la distribution accrue de biens de qualité douteuse et de la contrefaçon et en appuyant les consommateurs.

Description du programme

La Commission européenne apporte son soutien aux efforts de développement de l'Algérie, dont des aspects importants sont pilotés par le Ministère du Commerce. Le partenariat qui fondait le programme d'Appui à la Facilitation du Commerce



(FACICO) visait à appuyer les autorités dans leur démarche de libéralisation de l'économie et à accroître son intégration dans l'économie de marché. Les composantes du programme correspondaient à des priorités retenues par le Ministère du Commerce, au bénéfice de ses propres services, des institutions spécialisées qui lui sont associées ou d'organismes représentatifs du secteur privé concernés par le commerce.

Objectifs

Le Programme FACICO visait à faciliter le processus de libéralisation de l'économie algérienne et d'accroître son intégration au plan régional (Euro-méditerranéen) et, en particulier, à appuyer la politique du gouvernement algérien dans sa lutte contre les dysfonctionnements de la sphère commerciale

Réalisations en 2011

Le programme, qui s'est terminé en décembre 2011, a contribué au renforcement des capacités du Ministère du Commerce à mettre en œuvre les accords internationaux et il a aidé la mise en place des dispositifs



en matière de protection et de sécurité des consommateurs tout en appuyant la modernisation et l'efficacité des structures de contrôle de la qualité.

Il a porté à des résultats tangibles pour ses trois composantes, concernant notamment:

- le renforcement des capacités de négociation et de mise en œuvre des accords commerciaux. Dans ce contexte, le programme a :

- appuyé le centre algérien de promotion des exportations (ALGEX) par le développement d'un réseau d'information (compatible avec les douanes, les chambres de commerces et le centre national du registre de commerce) et la préparation de fiches produits et pays ainsi que un mémorandum pour l'exportateur;
- la création d'une vitrine virtuelle des produits algériens exportables pour la CACI

- l'amélioration de la protection et la sécurité des consommateurs, pour laquelle FACICO a :

- l'élaboration de 7 textes réglementaires relatifs à la loi pour la protection et la sécurité des consommateurs,
- la préparation d'une «Guide du consommateur» dont une version interactive a été testée,
- l'organisation de plusieurs séminaires de sensibilisation
- un soutien aux associations des consommateurs par des formations et le développement d'un site web www.conso-algerie.net visant à informer le consommateur sur ses

droits, à le sensibiliser sur son rôle dans une économie ouverte et à renforcer le dialogue existant entre consommateurs, entreprises et autorités publiques;

- la modernisation et la consolidation des structures de contrôle et de surveillance du marché. Pour ce volet, FACICO a :

- contribué à renforcer les capacités techniques du centre algérien de contrôle de la qualité (CAQUE), en particulier par la préparation d'un plan stratégique et des plans d'investissement, des évaluations/audits de laboratoires et l'accompagnement à l'accréditation ISO 17025 de 2 laboratoires
- financé l'achat d'équipement pour valisettes portables pour l'inspection et le contrôle de la qualité et de la répression des fraudes du Ministère du Commerce.

FACICO a offert également des nombreuses formations, a organisé plusieurs séminaires thématiques ainsi que des voyages d'étude en Europe qui ont permis de renforcer les capacités de l'administration algérienne et des opérateurs économiques du secteur.

Ces résultats ont été possibles aussi grâce à la collaboration étroite des différents bénéficiaires de l'administration centrale du Ministère du Commerce, les services extérieurs de Wilayat, les organismes sous tutelles (le CAQUE et ALGEX) et les associations de protection des consommateurs.



Informations essentielles

Montant :

10 millions d'euros
(Contribution UE)

Période d'exécution du programme :

Février 2009 – Décembre 2012

Signature de la convention :

5 décembre 2007

Bénéficiaires : Ministère du Commerce (Chef de file) ; toutes les administrations et organismes publics algériens impliqués dans la mise en œuvre de l'Accord d'Association.

Personne de Contact :

M. Abdelaziz Guend, Directeur du programme et Point de Contact national (PCN) «Jumelages /TAIEX»

Adresse :

Palais des Expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger.

Email : abdelaziz.guend@p3a-algerie.org, www.p3a-algerie.org

3. Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A)

Contexte

L'Accord d'association (AA), signé le 22 avril 2002 entre l'UE et l'Algérie, est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2005. Il constitue le cadre juridique régissant les relations entre les parties en matière politique, économique et commerciale ainsi que sociale et culturelle. Cet accord prévoit notamment des obligations pour chacune des parties qui sont souvent assorties d'échéances. L'Algérie et l'UE, par le biais du Conseil d'Association, organe de mise en œuvre de l'accord, ont mis en place différentes structures de suivi dont notamment six sous-comités techniques couvrant les différents domaines de coopération. Ces sous comités, visent à renforcer la coopération bilatérale et à permettre de mieux déterminer le calendrier, les modalités et les priorités de la mise en œuvre de l'Accord d'association. Afin d'approfondir le partenariat euro-algérien, des domaines prioritaires d'intérêt mutuel ont été identifiés en septembre 2008 dans une feuille de route d'accompagnement de l'accord. Dans ce contexte, l'UE finance depuis 2008 ce Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A).

Objectifs

Le P3A a comme objectifs de :

- accompagner les administrations (dont les requêtes sont retenues) en fournissant des appuis directs à travers les jumelages institutionnels et les opérations d'échange d'assistance technique et d'information;
- former les Points Focaux aux instruments d'intervention (jumelage et TAIEX) afin qu'ils en acquissent la maîtrise;
- assurer progressivement la relève de l'assistance technique permanente par le personnel national mettant en place

un système de gestion opérationnelle, administrative et financière;

Les principaux résultats attendus sont les suivants:

- Rapprochement du cadre législatif et réglementaire algérien avec celui de l'UE afin de favoriser le processus de réforme dans les principaux domaines couverts par l'AA;
- Renforcement du partenariat entre les institutions algériennes et européennes par l'identification et la mise en œuvre de nouveaux créneaux de coopération économique, sociale et technique;
- Renforcement des capacités administratives des Administrations algériennes bénéficiaires et de leurs capacités d'intervention dans leur domaine respectif;
- Analyse des difficultés (notamment sociales) auxquelles doit faire face le processus de mise en œuvre de l'AA et formulation de propositions de solution à ces difficultés;
- Diffusion des informations utiles à la mobilisation et à la participation de toutes les instances pertinentes pour une mise en application harmonieuse de l'AA;

Réalisations en 2011

En matière de jumelage l'année 2011 a été consacrée au démarrage effectif cinq jumelages qui avaient été identifiés en 2009 et pour lesquels les procédures de sélection des partenaires européennes et de signature de contrat se sont étalés sur l'année 2010.

Ces cinq jumelages portent sur les sujets suivants:

- Appui au Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et

de la Promotion de l'Investissement (MIPMEPI) pour la préparation d'accords avec l'UE dans le domaine de l'évaluation de la conformité;

- Poursuite du processus d'amélioration des relations de l'administration fiscale avec les contribuables (Ministère des finances);
- Appui à l'Algérienne Des Eaux (ADE) pour améliorer sa maîtrise de la qualité de l'eau;
- Renforcement de l'Agence Nationale de l'Artisanat Traditionnel (ANART) et des institutions publiques et professionnelles chargées de promouvoir l'artisanat traditionnel;
- Mise en œuvre efficiente des règles de concurrence. (Ministère du Commerce)

Par ailleurs quatre nouveaux projets de jumelage à financer dans le cadre du P3A II et qui avaient été identifiés dans le courant de 2010 ont fait l'objet en 2011 de procédures d'appels à propositions. Au terme de ces procédures, des partenaires de jumelage ont été sélectionnés et le processus de négociation des contrats a pu démarrer dans le courant du second semestre 2011.

Ces quatre nouveaux jumelages portent sur les sujets suivants:

- Appui au Ministère de l'Agriculture et du développement rural pour le développement de l'Observatoire des filières agricoles et agroalimentaires au sein de l'Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA).
- Renforcement des structures, pouvoirs et compétences de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz en tant qu'autorité nationale de régulation.
- Renforcement des capacités du Centre National de Recherche pour le Développement de la pêche et de l'aquaculture (CNRDPA).
- Renforcement des structures et du fonctionnement du Centre de Re-

cherche Juridique et Judiciaire (CRJJ) en vue d'une mise en œuvre optimale de ses missions de recherche et d'expertise pour mieux légiférer.

En matière de TAIEX, le nombre de requêtes initiées par le programme au 31/12/2011 était de 67 dont 38 réalisées et 17 en attente de réalisation. En matière de visibilité l'année, les efforts déployés en 2010 ont continué tout au long de l'année 2011. Le site du programme (<http://www.p3a-algerie.org>) a été continuellement mis à jour et onze nouveaux numéros la Lettre d'information du programme qui compte maintenant 12 pages ont été publiés. De même de nombreuses rencontres avec la presse ont permis d'assurer une très bonne visibilité au programme.

L'année 2011 a également été marquée par la signature en mars d'une nouvelle Convention de Financement pour un montant total de 30 millions d'euros. La contribution européenne qui s'élève à 29 millions d'euros servira essentiellement à financer de nouveaux projets de jumelage. A noter qu'une enveloppe spécifique de 5 millions d'euros sera allouée spécifiquement à l'appui à la gestion des finances publiques. Ce nouveau programme sera mis en œuvre par l'Unité de Gestion du Programme existante sous la direction de Monsieur Abdelaziz Guend. Un appel d'offres visant à recruter une équipe d'experts pour appuyer a été lancé dans le courant de l'année 2011.



Seminaire mi parcours P3A

P3A



Lancement jumelage DGI



Informations essentielles

Montant :

Gouvernement Algérien 3 millions d'euros ;
UE 40 millions d'euros ;
PME 1 million d'euros
(contribution estimée)

Période d'exécution du programme :

3 mars 2008 – 2 septembre 2013

Signature de la convention :

3 mars 2008

Bénéficiaires :

Ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement (chef de file);
Ministère de la Poste et TIC

Personne de Contact :

M. Kassoussi, Directeur du programme PME II

Adresse :

Palais des Expositions SAFEX-
Pins Maritimes - Alger.
Tél. : 021 21 00 68
Fax : 021 21 00 86.
Email: contact@algerie-pme2.dz

4. Appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies d'information et de communication (PME II)

Contexte

Dans le cadre de l'ouverture économique de l'Algérie et conscient de l'importance des PME dans la structuration de l'économie, de la dynamique sociale et de l'emploi, depuis le début des années 2000, le gouvernement algérien a entrepris, plusieurs politiques de réforme et a mis en place différents instruments d'appui au secteur des PME relancées en 2010 avec le nouveau programme national de mise à niveau qui vise à accompagner 20.000 PME sur une période de 5 ans.

L'UE a soutenu ce processus à travers le financement d'un premier projet pilote de 57 millions d'euros destiné à appuyer la mise à niveau des PME/PMI et la création d'un fonds de garantie visant à faciliter leur accès au financement. Ce projet a pris fin en 2007 et, sur la base de ses bons résultats, le gouvernement algérien et l'UE ont décidé de continuer dans cet élan avec un nouveau Programme d'Appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (PME II).

Description du programme

Le Programme d'Appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (PME II), vise le développement et la modernisation du secteur des petites et moyennes entreprises algériennes en vue de contribuer à l'amélioration de leur compétitivité. Ceci aussi dans le cadre d'une meilleure insertion de l'Algérie dans le contexte de la Charte Euromed de l'entreprise.



Les activités du PME II sont regroupées en trois composantes :

Composante 1 : Appui direct à la PME

- Appui direct aux PME sous forme d'actions pilotes;
- Appui à la qualité dans les PME;
- Appui à la maîtrise des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC) dans les PME

Composante 2 : Appui à la mise en place d'un système qualité dans certaines filières

- Appui aux structures en charge de la qualité, de la normalisation, de l'accréditation et de la certification dans certaines filières;
- Appui au renforcement ou à la création de centres techniques

Composante 3 : Appui aux Institutions et aux services d'appui

- Appui au Ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement (MIPMEPI) et aux agences œuvrant sous sa tutelle,
- Appui au Ministère de la Poste et TIC
- Appui aux organismes de représentation et de soutien des PME

Objectifs

Le programme a quatre objectifs principaux :

- Consolider les acquis des programmes précédents ou en cours au bénéfice des entreprises déjà engagées dans un processus de mise à niveau et ce, dans le but de disséminer les bonnes pratiques au reste du secteur;
- Mettre en place une démarche qualité/normalisation dans les PME relevant de certaines filières pilotes tout en appuyant les institutions concernées;
- Appuyer le développement du marché des services d'appui aux PME, par l'aide à la création ou le renforcement de centres techniques industriels et les associations professionnelles;
- Assister les institutions bénéficiaires et les programmes impliqués dans la mise à niveau des PME.

Réalisations en 2011

En 2011, le programme PME II a poursuivi son activité d'appui à la mise à niveau des PME algériennes à travers la réalisation d'une trentaine d'actions d'accompagnement dans les domaines suivants :

- Production (12 actions)
- Qualité (7 actions)
- Commercial/Marketing et stratégie-Innovation (4 actions)
- Système d'information et TIC (3 actions)
- Organisation et coaching des dirigeants d'entreprise (3 actions)

11 entreprises du secteur pharmaceutique ont participé à des actions de formation, organisées en partenariat avec l'UNOP, ayant pour thème : **i)** la mise en place d'une politique HSE ; **ii)** la fonction métrologie et **iii)** la mise en place d'une analyse de criticité de type AMDEC, FMEA en maintenance.

Plusieurs séminaires de sensibilisation des PME à la mise à niveau ont été organisés en partenariat avec la CACI, l'ALGEX et la BASTP à Alger et SETIF.

Par ailleurs, le PME II a transféré à l'ANDPME les dossiers de candidature de 120 entreprises aux fins de leur suivi à travers le Programme National de Mise à Niveau.

Dans le domaine de la qualité, le PME II a consolidé son appui aux organismes algériens de la qualité à travers la réalisation de plusieurs missions d'assistance technique et de formation :

- **ALGERAC :** **i)** assistance technique d'appui à la mise en place du système de management selon la norme EN ISO/CEI 17011 et **ii)** formation des évaluateurs aux calculs d'incertitudes pour diverses grandeurs.
- **IANOR :** **i)** assistance technique pour l'élaboration et la mise en place de tableaux de bord stratégiques, **ii)** assistance technique pour la consolidation du contrôle de gestion des activités institutionnelles et la mise en œuvre du contrôle de gestion des activités marchandes et **iii)** assistance technique pour la mise en place d'un système de gestion électronique des données et des normes (GEDN).
- **ONML :** Assistance à la mise en place du système de management selon la norme EN ISO/CEI 17020.

Trois marchés de fournitures totalisant un budget d'environ 3M€ ont été signés en faveur de l'ONML, en vue de la mise en place des équipements suivants : **i)** équipements pour la métrologie des masses ; **ii)** équipements pour la métrologie des volumes et des débits, groupe de comptage GPL et **iii)** banc d'essai des compteurs électriques, et équipements divers (Température, Pression, Hygrométrie, travaux de Jaugeage).

Le programme d'accompagnement à l'accréditation EN ISO/CEI 17025 et EN ISO/CEI 17020 de 45 organismes d'évaluation de la conformité (OEC) - laboratoires et organismes d'inspection - a été lancé à l'occasion d'un séminaire organisé par le PME II, en partenariat avec le MIPMEPI et l'ALGERAC, au mois de juillet 2011.

A fin 2011, plus d'une trentaine d'OEC avaient bénéficié d'une formation aux normes susmentionnées et pour une dizaine d'OEC les actions d'accompagnement à l'accréditation avaient démarré.

Pour les actions d'appui institutionnel, une des cibles principales concerne l'appui à la création des centres techniques industriels. Dans ce cadre, en 2011, deux études de faisabilité d'un centre technique de la chimie et d'un centre technique de l'électricité et de l'électronique ont été lancées. Aussi, un plan d'action détaillé pour l'assistance au démarrage du centre technique de la mécanique a été préparé, en concertation avec le MIPMEPI. Le PME II a également organisé un voyage d'étude en Espagne au profit des cadres du Ministère

afin de leur permettre de prendre connaissance du dispositif REDIT à Valence.

Un deuxième voyage d'étude au Portugal a été organisé dans le domaine de la mise à niveau des PME au profit des cadres concernés du MIPMEPI chargés du Programme National de Mise à Niveau.

Un guide sur les bonnes pratiques d'hygiène dans la filière des jus de fruit a été édité en partenariat avec l'APAB et diffusé aux différents opérateurs économiques et institutionnels. Cette initiative a été consolidée et pérennisée par la mise en place d'une cellule de veille normative et réglementaire au sein de l'association.

Deux programmes de formation des cadres des fonds algériens de garantie (FGAR et CGCI) ont été réalisés. La CGCI a bénéficié également d'une assistance technique pour la mise en place d'un système d'information.

D'autres actions d'appui institutionnel ont été menées dans le domaine du foncier industriel.



Programme d'Appui aux PME/PMI et à la Maîtrise des Technologies d'Information et de Communication (PME II)



5. Appui à la diversification de l'Économie (DIVECO)

La diversification de l'économie constitue aujourd'hui une priorité pour les autorités algériennes. La dépendance aux hydrocarbures introduit un facteur de risque structurel lié à l'instabilité des prix fixés par le marché international. Pour diminuer progressivement le poids de cette dépendance et exploiter les potentialités qui existent dans d'autres secteurs, les autorités algériennes ont formulé des stratégies sectorielles de développement. La mise en œuvre de programmes mettant l'accent sur la redynamisation des secteurs hors hydrocarbures, a été entamée pour l'agriculture, l'industrie et les services. En ligne avec les stratégies sectorielles du Gouvernement, le programme DIVECO vient en appui aux secteurs de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et du tourisme. Ce choix tient compte du potentiel de développement et des effets directs et indirects sur la croissance qu'ils recèlent ainsi que de leur impact sur les revenus et sur l'emploi.

Description du programme

Ce programme vise essentiellement au renforcement des capacités qui, en ligne avec la stratégie nationale de développement, se centre sur trois composantes censées avoir le plus de potentiel pour atteindre le but du programme: l'agriculture, l'industrie agroalimentaire et le tourisme.

Il devrait également permettre à l'économie algérienne de profiter davantage des opportunités qui découlent de l'Accord d'Association avec l'Union européenne entré en vigueur en 2005 en développant des organismes de contrôle indispensables pour que les produits et services algériens répondent aux exigences des marchés européens.

Objectifs

Le programme vise à améliorer les performances économiques (compétitivité, création d'emplois, exportations) des secteurs de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et du tourisme à travers une contribution plus élevée à la croissance économique et dans les exportations hors hydrocarbures. L'action dans les deux premiers secteurs est essentiellement axée sur une approche filière. Des appuis institutionnels sont également prévus en faveur du MADR et du MIPMEPI et du MITA, ainsi qu'à leurs centres et instituts techniques respectifs chargés de la promotion et de la valorisation des produits. Un travail sur la promotion de l'image de la destination «Algérie» est également prévu.

Réalisations en 2011

Suite au recrutement en 2010 de l'Unité d'Appui au Programme constituée de cinq experts principaux et d'un pool d'experts court terme venant en appui à la Direction du Programme, l'année 2011 a été consacrée à la réalisation de diagnostics, d'analyses des filières et d'évaluation des besoins afin de préparer les différents marchés de services, formations et équipements qui devront être lancés en 2012.

Ces missions d'expertise ont donné lieu à des réunions et conférences telles que «l'Analyse stratégique des filières dattes, huile d'olives et céréales transformées», «les coûts et potentiels de production concernant les céréales, le lait et les pommes de terre», «les enjeux et moyens de commercialisation internationale des produits agricoles algériens».

Informations essentielles

Montant :

20 millions (dont 17.5 millions d'euros de contribution UE et 2.5 millions de contrepartie nationale)

Période d'exécution du programme :

30 décembre 2009 - 29 décembre 2013

Signature de la convention :

30 décembre 2009

Bénéficiaires :

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR);
Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion des Investissements (MIPMEPI);
Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (MITA)

Personne de Contact:

Dr Foued Chehat, Directeur du programme

Email:

foued.chehat@gmail.com



B. Projets régionaux

Informations essentielles

Montant :

4.9 millions d'euros (MEDA, 2005-2009) et 4 millions d'euros (IEVP, fin 2009-fin 2012)

Période d'exécution du programme : 2005-2012

Bénéficiaires :

Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie, Turquie (jusqu'en octobre 2009)

Site web : www.femise.org

6. FEMISE (Réseau d'Instituts de Recherche Economique)

Contexte

Le FEMISE vise à contribuer au renforcement du dialogue sur les questions économiques et financières au sein du partenariat euro-méditerranéen, dans le cadre de la politique européenne de voisinage et de l'Union pour la Méditerranée. Le projet cherche à améliorer la connaissance des enjeux prioritaires dans les domaines économiques et sociaux et de leurs répercussions sur les partenaires méditerranéens dans le cadre de la mise en œuvre des accords d'associations et des plans d'action avec l'UE.

Le projet consolide son réseau d'instituts de recherche capables de mettre en place des interactions Nord-Sud et Sud-Sud. Au sein de ce réseau, il a lancé une dynamique de transfert de savoir-faire et de connaissances entre les membres. Le projet mène aussi des études sur les progrès accomplis par les pays méditerranéens pour ouvrir et réformer leur économie et se préparer aux défis susceptibles de se poser. Il met au point des outils spécifiques permettant d'élaborer des politiques de facilitation du processus de transition économique dans la région euro-méditerranéenne.

Actions en bref

- Soutien d'un réseau de 91 instituts de recherche en économie, dont 42

membres représentant les 10 partenaires Méditerranéens et 49 membres représentant les pays de l'Union européenne;

- Echanges entre les professeurs des instituts membres du réseau et séminaires et ateliers consacrés aux thèmes prioritaires;
- Recherches sur les thèmes prioritaires ou ad-hoc de la coopération économique euro-méditerranéenne;
- Développement d'un site Internet offrant accès aux publications de recherche et à un forum interactif ; organisation de conférences annuelles et d'autres événements publics à l'intention des membres du réseau et des autres acteurs travaillant dans le même domaine.

Concernant l'Algérie

- Les deux institutions algériennes qui sont membres du FEMISE, sont le Centre de Recherche en Economie Appliquée et du Développement CREAD et la Faculté des sciences économiques et des sciences de Gestion de l'Université 'Badji Mokhtar' de Annaba;
- En novembre 2011, publication du rapport annuel sur le Partenariat euro-méditerranéen et la situation des pays méditerranéens. Cette année, le rapport est consacré à la transition fondamentale dans laquelle la région méditerranéenne vient d'entrer.



Forum Euroméditerranéen
des Instituts de Sciences Économiques



7. Invest in MED

Invest in MED est un réseau comprenant une quarantaine d'agences gouvernementales et de réseaux internationaux qui vise à accroître les capacités et l'efficacité des agences méditerranéennes de promotion des investissements, à permettre l'accroissement des investissements étrangers directs et à faciliter les échanges commerciaux dans les pays partenaires.

Concrètement ?

Cette plate-forme multi-pays soutient le développement économique de la région méditerranéenne et renforce la coopération entre les agences européennes et méditerranéennes de promotion des investissements. Ses activités couvrent trois domaines:

- le soutien institutionnel;
- la création d'un réseau;
- la promotion de l'investissement régional.

Pour atteindre ses objectifs, il s'emploie à améliorer l'image de marque globale de la région méditerranéenne, les conditions d'accueil des investisseurs dans les pays partenaires et des meilleures pratiques d'investissement. Le programme a commencé par organiser des expositions itinérantes ainsi que des séminaires, des formations et des conférences. Aujourd'hui, il assure plusieurs autres actions, notamment:

Actions en bref

- Organisation de réunions de professionnels par secteur destinées aux PME;
- Facilitation des relations institutionnelles entre les organisations européennes et méditerranéennes de soutien aux entreprises;
- Organisation d'ateliers (meilleures pratiques) et conférences thématiques à l'échelle régionale et sous-régionale;

- Missions d'assistance technique et formation des formateurs des pays partenaires;
- Promotion de la commercialisation, de l'information et de la diffusion des résultats;
- Élaboration de stratégies, d'études et de lignes directrices.

Concernant l'Algérie

Les principales activités du programme en Algérie pour l'année 2011 ont été les suivantes:

- **Rencontres d'affaires avec des prescripteurs algériens du secteur de la monétique et commerce électronique (janvier 2011)** - UBIFRANCE a organisé cette rencontre d'affaires donnant la possibilité aux participants :
 - de positionner leur entreprise sur ce marché,
 - d'entrer en contact avec les décideurs, acteurs institutionnels et bancaires algériens, pour découvrir leurs besoins et leurs attentes,
 - de présenter, en retour, leur expérience et leur savoir-faire à l'occasion de rendez-vous individuels ciblés.
- **Colloque euro-méditerranéen «SAMS1 10» (avril 2011)** - qui a vu la participation d'experts et de chercheurs dans les domaines de l'environnement et de la sécurité industrielle ainsi que des représentants des pôles industriels des pays méditerranéens pour un débat autour «des défis de la protection de l'environnement à la lumière de la qualité des activités industrielles qui caractérisent les pays de la région».

Informations essentielles

Montant :

9 million d'euros (ENPI South)

Période d'exécution du programme :

2008-2011

Bénéficiaires :

Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens occupés, Tunisie

Personne de contact et site web :

M. Emmanuel Noutary,

Adresse :

11 bis rue St Ferreol (4e étage)

13001 Marseille (France).

Tél.: +33 (0)4 96 11 67 60

Fax: +33 (0)4 96 11 67 61

Email: emmanuel.noutary@anima.coop

anima.coop

www.invest-in-med.eu/

www.anima.coop





Informations essentielles

Montant :

4 millions d'euros (MEDA)

Période d'exécution du programme :

2010-2012

Bénéficiaires :

Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens occupés, Tunisie, Turquie

Site web :

www.Medstat-finalforum.org

8. MEDSTAT III

Le programme MEDSTAT III, qui s'appuie sur les réalisations de la première (1996-2003) et de la seconde édition du programme (2006-2009) vise à promouvoir un processus d'élaboration de politiques fondées sur des faits probants et à favoriser un développement démocratique grâce à l'utilisation des données statistiques.

Ce programme améliorera la fourniture et encouragera l'utilisation de données dans 6 domaines thématiques prioritaires: l'agriculture, l'énergie, les migrations, les statistiques sociales, les transports, le commerce et la balance des paiements. Les statistiques environnementales, qui constituent une priorité, seront couvertes par un projet parallèle de l'Agence européenne de l'environnement (AEE), qui assurera la coordination et participera aux activités statistiques relatives à l'agriculture, à l'énergie et aux transports.

Concrètement ?

Ce projet entend améliorer les capacités statistiques et renforcer la structure institutionnelle des instituts nationaux de statistiques et du système national de statistiques des pays partenaires méditerranéens, afin de recueillir les données actualisées, adaptées, pertinentes et de grande qualité nécessaires aux prises de décisions politiques et à la bonne gouvernance. De plus, il encourage la poursuite de l'harmonisation des données statistiques avec les normes européennes et internationales, ainsi que la consolidation du processus d'échange de données entre les deux zones.

Les experts du programme MEDSTAT III travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues des pays partenaires pour

réaliser les activités du projet et transférer du savoir-faire et des pratiques par le biais d'une assistance technique ciblée, d'un échange d'expériences, d'ateliers et de séminaires, de cours de formation et de visites d'étude. Le programme vise en outre à assurer une diffusion plus conviviale des statistiques et à mieux faire comprendre leur importance aux utilisateurs finaux (classe politique, gouvernements, administration, secteur privé, journalistes, universités, société civile, institutions européennes et internationales).

Actions en bref

Renforcement de la capacité des instituts nationaux de statistique et du système national de statistique des pays partenaires méditerranéens à collecter des données actualisées, adaptées, pertinentes et de grande qualité.

- Apport de données dans les six domaines thématiques prioritaires cités;
- Organisation de formations générales et d'activités de collecte et de diffusion des données dans les secteurs prioritaires;
- Offre d'une assistance technique et organisation d'échanges d'expériences, d'ateliers, de séminaires, de cours de formation et de visites d'étude.

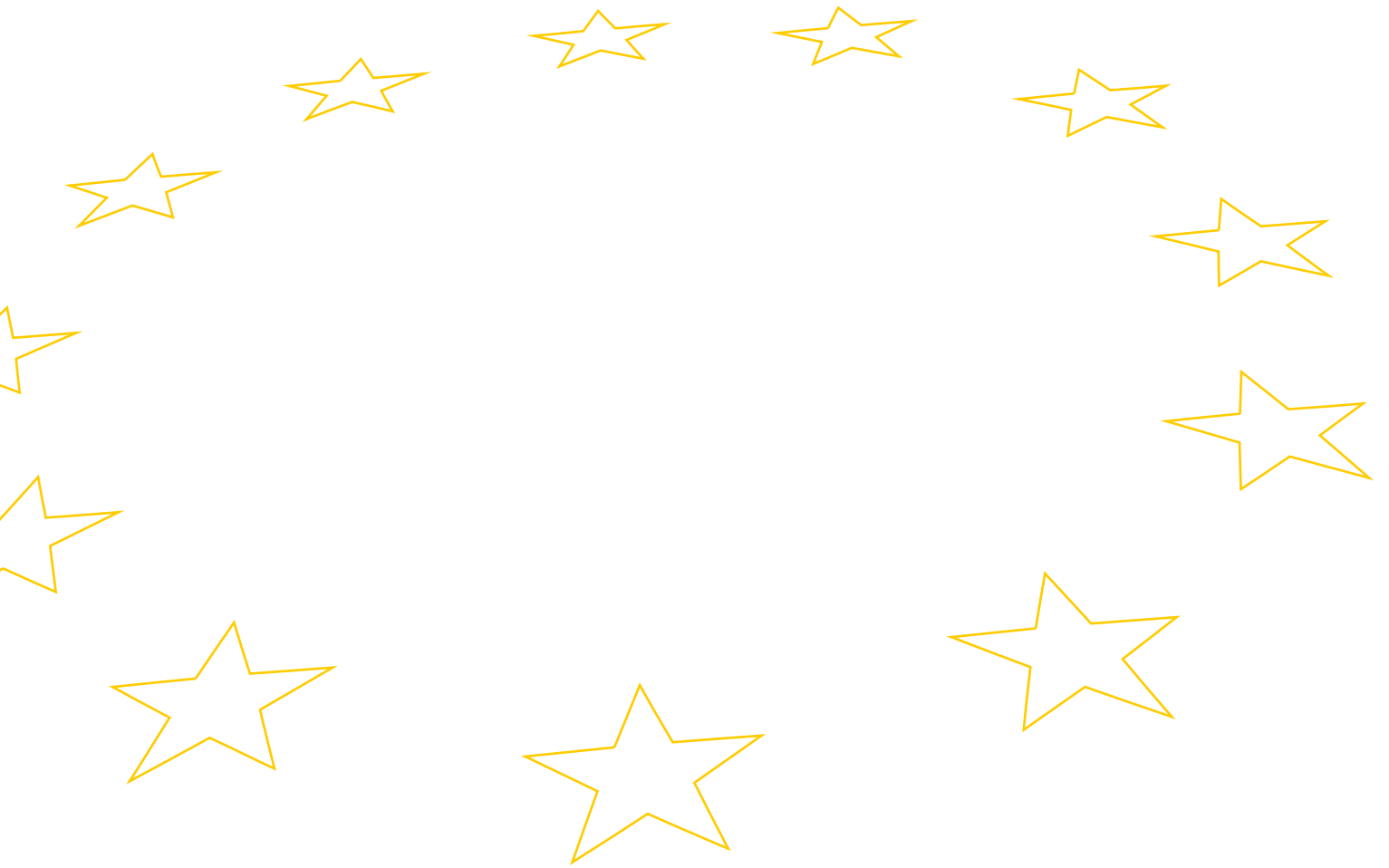
Réalisations en 2011

Entamé depuis le mois de mai 2010, pour une durée de deux ans, les activités du programme MEDSTAT III ont porté, comme prévu à ce stade, sur la tenue de «Task Force» de tous les secteurs impliqués. Les principaux objectifs sont l'élaboration d'un programme de travail et la définition précise des actions prioritaires pour la période 2010-2012.

Chapitre 2



Transports





A. Programmes bilatéraux

9. Appui au secteur des transports I

Contexte

Le secteur des transports en Algérie a connu un processus de libéralisation dès le début des années 90. Les priorités du Ministère des Transports sont:

- Le recentrage de l'Administration sur ses missions régaliennes ;
- Le renforcement des missions de régulation par leur déléation à des structures sous-sectorielles ou locales autonomes ;
- La privatisation des entreprises publiques du secteur.

Description du programme

Les objectifs globaux du programme sont :

- améliorer les services du transport pour les usagers ainsi que pour les opérateurs économiques tant au niveau national, que dans une perspective régionale et transméditerranéenne ;
- renforcer l'efficacité de l'utilisation des infrastructures de transport existantes;
- développer les échanges intérieurs et internationaux et contribuer ainsi au développement de l'activité économique.

La finalité du programme, qui aborde l'ensemble des modes de transport, est de mettre à la disposition de l'administration des transports les instruments et systèmes d'administration et de gestion permettant de piloter et de mettre en œuvre la libéralisation du secteur.

Objectifs

Les résultats attendus par le programme concernent:

- Développement d'instruments de pilotage de mise en œuvre de la libéralisation du secteur mis en place;
- Consolidation du cadre institutionnel et réglementaire des différents modes afin d'impulser la mise en concurrence d'opérateurs privés et la généralisation des déléations du service public;
- Démonstration de la pertinence des réformes en engageant, dans trois sous secteurs, une action en vue d'accompagner;
- Mise en place de l'autorité maritime et portuaire et la mise en concession des activités d'un port ;
- Mise en place d'une autorité de régulation des transports urbains pour l'agglomération algéroise.

Réalizations en 2011

Le programme a été prolongé de 12 mois à travers un avenant à la convention de financement qui lie l'Algérie à l'Union européenne. Cette prolongation a été nécessaire afin de finaliser les activités structurantes du programme, notamment, l'actualisation du plan national des transports 2015-2025, la mise en place de 3 guichets uniques dans 3 ports algériens (Alger, Oran, Skikda), la formation, la mise en place des réformes du secteur ferroviaire et de la sécurité ferroviaire et l'appui à l'amélioration de la sûreté et de la sécurité de l'aviation civile – domaine de tension en l'Union européenne et l'Algérie.

Informations essentielles

Montant :
25 millions d'euros dont 20 millions € de don de l'Union européenne
Période d'exécution opérationnelle du programme :
12 avril 2008 – 31 décembre 2011
Signature de la convention :
13 novembre 2006
Bénéficiaires :
Ministère des Transports
Personne de Contact :
M. Ameziane Ahmed-Ali,
Directeur du programme UAP
Adresse :
Ministère des Transports, 1
Chemin Ibn Badis El Mouiz (ex Poirson), El Biar, Alger
Tél : 021 92 45 12-20
Fax : 021 92 45 22

Le programme s'est clôturé le 31/12/2011 avec l'échéance de la date limite de mise en œuvre opérationnelle. Un séminaire de clôture a marqué la fin du programme et a été organisé le 25/10/2011. Il a été l'occasion de réunir les différents bénéficiaires et de leur présenter les résultats du programme. La plupart des activités ont été achevées et une bonne partie a atteint les objectifs attendus. Certains n'ont pu être mis en œuvre conformément aux attentes de la convention de financement. Le programme a été mis en œuvre à travers 12 contrats dont 4 contrats de fourniture au bénéfice de divers institutions sous tutelle du ministère des transports. Hormis 2 contrats annulés par le bénéficiaire, l'ensemble des contrats a été achevé.

Les principales réalisations du Programme en 2011 sont les suivantes:

(i) appui à la révision du cadre législatif et réglementaire

Outre la proposition de projets de textes de création d'organismes de régulation, le Programme a appuyé la révision du cadre législatif et réglementaire régissant le secteur des transports, notamment, la loi relative au code maritime et aux ports, la loi sur l'aviation civile et la loi sur les transports terrestres. Le secteur dispose également, d'une réglementation relative à la sécurité ferroviaire actualisée, modernisée et au niveau des dispositifs et normes européens. Ces textes sont en attentes de promulgation par les instances gouvernementales.

(ii) appui à l'élaboration d'outils de gestion

Le programme a élaboré plusieurs outils en vue d'améliorer la gestion, la planification et la sécurité dans le secteur des transports. Parmi ces outils, le plan national des transports 2015-2025, outil de planification et d'aide à la décision par

excellence ; un système d'information du secteur qui représente une base utile et relativement assez développée pour mettre en œuvre et coordonner l'information; 3 guichets uniques dans les 3 principaux ports d'Algérie (Alger, Oran, Skikda) en tant qu'outil de facilitation du commerce et de professionnalisation des ports ; un système de gestion de la sécurité auprès des prestataires de services aéronautiques et d'un guide en vue de sa mise en œuvre; un système de surveillance pour la protection du milieu marin et prévention de pollutions (SafeSeaNet) et d'un tableau de bord pour le maritime et le portuaire (MARPORT) ; un centre national des permis de conduire et du plan national de la sécurité routière ; une plateforme logistique multimodale dont l'étude a été réalisée avec succès, ainsi que les documents nécessaires à la création d'une autorité organisatrice des transports urbains.

Le défi reste la validation de ces outils par les instances gouvernementales concernées et leur mise en œuvre effective.

(iii) formation

Le programme a dispensé diverses formations au bénéfice des différents modes de transport pour ne citer que les domaines de la régulation, de la sûreté et sécurité et sur l'utilisation des divers outils élaborés dans le cadre du programme. Le programme a doté le ministère des transports d'un plan global de formation.

(iv) fournitures d'équipements aux institutions sous tutelles

Le Programme a doté différents établissements sous tutelle du ministère des transports d'équipements et notamment, d'une station mobile de contrôle technique, d'un simulateur de conduite pour les formateurs des auto-écoles, d'un simulateur de portique et de grue ainsi que d'un simulateur de navigation.



10. Appui au secteur des transports II

Contexte

Le nouveau Programme d'appui au secteur des Transports, Transport II, doit poursuivre les actions engagées depuis 2006 par le programme Transport I, mentionné précédemment, en particulier le renforcement de la stratégie sectorielle dans les transports, l'intégration des acquis communautaires en matière de sécurité et de régulation ainsi que le renforcement de l'institution de la météorologie au service de l'aviation civile et du secteur maritime.

Sur un plan institutionnel, si les fonctions régaliennes d'exploitation et de services sont assumées par



le Ministère des Transports, la programmation des investissements est couverte par le Ministère des Travaux Publics, tandis que la fonction de planification globale du secteur est assurée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement à l'origine du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) à l'horizon 2025.

Le Ministère des Transports a la responsabilité de l'élaboration et l'exécution de la politique nationale des transports conformément aux objectifs gouvernementaux et d'assurer leur alignement sur la politique communautaire. La stratégie nationale de transport est dans une phase de maturation, notamment avec la préparation du Plan National des Transports élaboré dans le cadre du précédent programme Transport I. Il reste, toutefois, sa validation par les instances politiques.

Après une décennie marquée à la fois par un niveau d'investissement sans précédent mais sans une orientation stratégique de long terme et par une politique d'ouverture lancée dans les années 90 qui s'est avérée peu intégrée, une nouvelle phase s'annonce et exige de procéder à des réformes capitales pour l'avenir, parmi lesquelles :

- La clarification des missions politiques (stratégie, orientations, réalisation d'infrastructures, régulation, maintenance, etc.), de l'exploitation et de la dimension commerciale.
- La séparation des pouvoirs et responsabilités de régulation et de normalisation dans chaque sous-secteur (maritime, portuaire, aéroportuaire, des transports terrestres et des transports urbains).
- La professionnalisation des intervenants du secteur et le renforcement des capacités d'expertise des institutions.

Description du programme

L'objectif global du programme est d'accompagner la mise en œuvre de la nouvelle stratégie des transports par des réformes institutionnelles et réglementaires et d'améliorer la sécurité et l'efficacité des transports.

Objectifs

Les objectifs spécifiques sont :

- Les réformes institutionnelles sont adaptées aux besoins de l'aménagement de l'infrastructure et du développement de l'économie.
- La réglementation est adaptée.
- La sécurité des transports est améliorée.
- L'efficacité des systèmes de transports est optimisée.

Informations essentielles

Montant :

16.5 millions d'euros dont 13 millions d'euros de don de l'Union européenne

Période d'exécution du programme :

2012 à 2016

Signature de la convention : Date à définir dans le courant de 2012

Bénéficiaire :

Ministère des Transports

Personne de Contact :

M. le Secrétaire général du Ministère des Transports

Adresse :

Ministère des Transports,
1 Chemin Ibn Badis El Mouiz
(ex Poirson), El Biar, Alger.

Tél. : 021 92 45 12-20

Fax : 021 92 45 22

Les résultats escomptés sont les suivants :

R1 - Le Ministère des Transports est modernisé et dispose d'un système de management performant.

R2 - Les textes législatifs et réglementaires sont harmonisés et mis en cohérence avec la nouvelle politique nationale. Les autorités de régulation sont opérationnelles.

R3 - Des institutions ou structures chargées de la sécurité sont appuyées et assistées dans leur installation et développement.

R4 - La professionnalisation des métiers du transport est adaptée aux besoins des usagers.

R5 - Les autorités, les opérateurs et les usagers sont sensibilisés et responsabilisés sur la nouvelle politique nationale des transports.



Un simulateur de conduite

Réalisations en 2011

L'année 2011 a été consacrée à l'identification et à la formulation du programme avec l'appui d'experts externes. Le bénéficiaire final a été associé à toutes ces étapes et les a validées. La convention de financement à signer par l'Algérie et l'Union européenne et qui marquera le démarrage de la mise en œuvre du programme, sera formalisée dans le courant de 2012, en date encore à définir.





B. Programmes régionaux

11. Euro-Med Sécurité dans le Transport Maritime (SAFEMED II)

Contexte

Ce projet est destiné à promouvoir la coopération sur les questions de sûreté et de sécurité maritimes et la prévention de la pollution par les navires grâce à un appui technique. Il cherche à corriger les déséquilibres actuels observés dans l'application de la législation maritime entre les partenaires qui sont des États membres de l'UE riverains de la Méditerranée, et les pays de la région non membres de l'UE. Il a également pour objectif de mettre en œuvre de nouvelles actions en matière de sûreté et de sécurité maritimes, telles que définies dans le plan d'action régional du transport (RTAP), feuille de route de la coopération dans le domaine des transports adoptée en 2007 et portant sur la période 2007-2013. Le programme succède à SAFEMED – Sécurité maritime et prévention de la pollution, mis en œuvre entre 2006 et 2008. Il s'inscrit dans le cadre du projet « Euromed Transport », lui-même financé par EuropeAid.

Concrètement ?

Le programme favorise une application cohérente, efficace et uniforme des conventions internationales concernées et des normes visant à la prévention de la pollution par les navires, dans le but de protéger l'environnement marin, et appuie les actions en faveur d'une amélioration durable de la protection de la Méditerranée contre les risques d'accidents en mer et la pollution marine.

Il poursuit cinq activités : Application des instruments obligatoires par l'État du pavillon, par une évaluation de la situation actuelle

et l'offre de formations de courte et longue durée ; Sécurité de la navigation, dont le but est de mettre au point des systèmes de suivi du trafic ; Renforcement de l'élément humain, qui concerne essentiellement le code ISM et l'influence de l'élément humain dans les accidents maritimes ; Protection du milieu marin et Sûreté des navires et des installations portuaires.

Actions en bref

- Développement de capacités par des actions de formation et demande de réalisation d'études;
- apport d'un appui technique, accompagné d'actions visant à développer la sensibilisation et à améliorer la visibilité;
- appui à l'application effective des instruments obligatoires par l'État du pavillon et à l'exécution des obligations internationales;
- renforcement des régimes de contrôle portuaire des États dans les pays partenaires;
- financement de bourses d'études dans des universités de droit maritime de renommée internationale à l'intention des fonctionnaires ministériels des pays partenaires;
- passation de marchés pour l'acquisition de systèmes de suivi du trafic.

Réalisations en 2011

L'Algérie a participé à la mise en œuvre des deux projets Safemed I (2006-2009) et Safemed II (2009-2012). Tous les experts court-terme qui ont visité l'Algérie dans le cadre de ces projets ont souligné la bonne coopération et les réunions productives tenues avec les autorités maritimes algériennes.

Informations essentielles

Montant :
5.5 millions d'euros (IEVP Sud)

Période d'exécution du programme :
2009-2011

Bénéficiaires :
Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie, Turquie

Personne de contact et site web :

M. Benyeles Abderrahim Lotfi, Sous Directeur de la Navigation Maritime,
Tél.: 021 92 98 81
Fax: 021 92 60 96
www.safemed-project.org

L'Algérie a participé à la plupart des formations et séminaires de courte durée organisée dans le cadre du projet Safemed II. Elle a aussi participé à la formation de longue durée, et trois étudiants algériens ont obtenu des diplômes attribués par la WMU (World Maritime University) et un par l'IMLI (IMO International Maritime Law Institute). Un étudiant algérien suit actuellement des cours à l'IMLI.

L'Algérie est signataire de la plupart des conventions de base de l'International Maritime Organisation. Malgré cela, jusqu'à présent l'Algérie n'a pas ratifié aucune des conventions couvertes par les projets Safemed I et II. L'Algérie est aussi le seul pays bénéficiaire Safemed qui n'a pas demandé de l'assistance du schéma d'audits à caractère volontaire de l'IMO offerte dans le cadre de Safemed II.

L'Algérie a une flotte nationale constituée de 129 navires au total de 747,695 GT. Par

contre, seulement 40 de ces navires dépassent les 100 GT. L'Algérie a enregistré quelques améliorations dans le cadre des «Port State Control» (PSC), ayant sorti de la liste noire, où elle se trouvait en 2005, vers la liste grise en 2010.

La surveillance maritime (VTMIS, AIS, etc) est bien établie en Algérie, selon les rapports produits dans le cadre des projets Safemed. Dans le cadre de l'activité 4 du projet, la Commission européenne a offert à l'Algérie l'installation d'une station de base AIS et sa connexion au serveur régional EC/EMSA MED AIS localisé à Rome, en Italie. Cette offre n'a pourtant pour le moment été acceptée.

L'Algérie semble bien équipée en termes de sécurité maritime et de la formation dans le domaine. Jusque maintenant, l'Algérie n'a pas utilisé les possibilités de formation de son personnel offertes dans le cadre du projet.





12. Euro-Med Aviation Civile

Ce projet vise à promouvoir l'émergence d'un espace aérien euro-méditerranéen et la mise en place d'un marché ouvert et sûr de l'aviation dans les pays méditerranéens partenaires. Il vise à promouvoir l'émergence d'un espace aérien euro-méditerranéen et à faciliter les futures négociations concernant des accords aériens euro-méditerranéens globaux. Il cherche également à renforcer la coopération dans le secteur du transport aérien et à améliorer la sécurité et la sûreté aériennes.

Concrètement ?

Il a pour but de contribuer à la mise en place d'un marché ouvert, sain et concurrentiel dans le secteur du transport aérien, d'encourager l'amélioration de la sécurité et de la sûreté aériennes, de promouvoir le respect de l'environnement dans le transport aérien et de soutenir la coopération et l'harmonisation dans le domaine de la gestion du trafic aérien. Il soutient les efforts entrepris sur la voie de la mise en conformité des réglementations locales aux normes et conventions internationales. Enfin, ce projet permettra d'élaborer une feuille de route pour la mise en place de l'espace aérien euro-méditerranéen et de procéder à une étude d'impact.

Actions en bref

- Organisation de formations, ateliers et activités d'assistance technique concernant le marché du transport aérien, la coopération en matière de gestion du trafic aérien et la sécurité et la sûreté aériennes.
- Réalisation de missions sur le terrain pour évaluer les progrès accomplis sur la voie de la mise en place de l'espace aérien euro-méditerranéen. Cinq experts participent à chacune de ces missions, d'une durée de cinq jours.

- Élaboration d'une feuille de route sur la base des résultats des missions d'enquête et de l'évaluation de l'impact de l'espace aérien euro-méditerranéen.

- Diffusion d'informations sur les activités du projet et leurs résultats, notamment dans un bulletin d'information.

Réalisations en 2011

Le programme a bénéficié d'une extension de sa mise en œuvre pour une durée de 18 mois à compter du 15/01/2010. Cette extension a pour but de poursuivre le soutien aux pays partenaires méditerranéens, notamment l'Algérie, dans la mise en œuvre de la Feuille de Route et des Plans d'Action qui ont été développés pour chaque pays dans le but d'atteindre les 60 objectifs de haut niveau définis dans la Feuille de Route :

- aider les pays partenaires méditerranéens à commencer la mise en œuvre de la Feuille de Route;
- promouvoir les bénéfices du transport aérien et les impacts sociaux et économiques de l'Espace Aérien Commun Euro-méditerranéen (EACEM) dans la région auprès des de la communauté aéronautique et des décideurs au plus haut niveau afin de garantir leur soutien et leur approbation de l'EACEM;
- promouvoir la création de « MEDA Joint Aviation Authorities » basée sur le modèle des JAA avec l'objectif de développer une culture réglementaire commune entre les pays;
- Pour l'Algérie, le projet a élaboré en collaboration avec la partie algérienne la Feuille de Route, l'Etude d'Impact et le Plan d'Action pour l'Algérie pour la mise en œuvre de l'Espace Aérien Commun Euro-méditerranéen (EACEM).

Informations essentielles

Montant :

5 millions d'euros (MEDA)

Période d'exécution du programme : 2007-2010

Bénéficiaires :

Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens occupés, Tunisie et Turquie

Personne de contact et site web :

M. Messaoud Benchemam, Directeur de l'Aviation Civile et Météorologie,

Tél.: 021 92 98 85

Fax: 021 92 98 94

Email:

m_benchemam@hotmail.com

www.euromedtransport.org/aviation



Informations essentielles

Montant :

9 millions d'euros

Période d'exécution du programme :

2007-2012

Bénéficiaires :

Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie, Turquie

Personne de contact et site web :

M. Mohamed Nemouchi,
Sous Directeur des Ports au
Ministère des Transports,
Tél.: 021 92 30 67
Fax: 21 92 30 46
Email : mohamednemouchi@
hotmail.com
www.euromedtransport.
org/14.0.html

13. Autoroutes de la Mer II (MEDA-MOS II)

Ce projet promeut le concept des autoroutes de la mer et la création de meilleures liaisons de transport maritime en Méditerranée, grâce au soutien des ministères, des autorités portuaires, des douanes et des parties prenantes des secteurs privés. Il a pour but d'améliorer les liaisons entre l'UE et ses voisins méditerranéens, d'aider les pays partenaires à poursuivre la mise en œuvre des initiatives en matière de transport maritime et de services portuaires prévues dans le Plan d'action régional de transport. Catalyseur au service du développement économique et social, le projet des autoroutes de la mer vise à accroître l'efficacité et la fiabilité des liaisons de transport maritime entre le Nord et le Sud de la Méditerranée par le biais de l'amélioration et de l'intégration des services intermodaux et intégrés au niveau des transports et des ports.

Concrètement ?

Ce projet vise à favoriser le développement de l'intermodalité des transports dans la région et soutient des initiatives pilotes plus pertinentes, plus matures et de meilleure qualité susceptibles d'avoir un plus grand impact. Le projet se concentre sur la conception et la sélection d'un certain nombre d'autoroutes de la mer pour relier les systèmes de transport méditerranéens de l'Est (hors UE) et du Sud et le réseau transeuropéen de transport (RTE-T). Le projet établit aussi des partenariats novateurs entre les acteurs publics et privés. Le projet aide les partenaires à mieux comprendre les marchés et les flux actuels ainsi que les tendances et les prévisions et à adapter leurs infrastructures, leurs équipements et leurs applications technologiques; il encourage la coopération et l'intégration des services. Il soutient l'élaboration d'un cadre d'organisation des autoroutes de la mer, la commercialisation de services novateurs

et l'amélioration de la réglementation et des procédures de facilitation tout en stimulant les échanges commerciaux le long des nouveaux axes. Il promeut la facilitation du transit portuaire, les ports ayant une double fonction, l'une maritime et l'autre terrestre, comme point de transfert et de passage des frontières.

Actions en bref

- Promotion du concept des autoroutes de la mer et renforcement du développement de l'intermodalité des transports;
- Mise en œuvre de projets pilotes (Ouest-MED et Est-MED) destinés à améliorer l'efficacité, la régularité et la fiabilité sur les axes et montages de transport maritime et à accroître l'usage des routes maritimes;
- Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action régional de transport et évaluation des impacts;
- Mise en place de groupes de parties prenantes qui s'investissent dans le concept et les projets et amélioration de la visibilité du programme des autoroutes de la mer et de sa modélisation;
- Facilitation de la sensibilisation, de l'échange des meilleures pratiques et de la formation.

La première phase du projet Autoroutes de la Mer (MoS I) s'est achevée en 2010. Les résultats de toutes les activités d'assistance technique pour chaque pays ont été finalisés et notamment pour l'Algérie.

La deuxième phase du projet (MoS II) a démarré fin 2010 avec pour objectif de poursuivre l'assistance technique pour les projets pilotes et notamment celui de la mise en place du projet Bejaia-Barcelone/Marseille.

Réalisations en 2011

Les évènements dans la région ont affecté le progrès prévu des activités. Mais com-

me démontre la table suivante, quelques progrès ont été atteints durant 2011 en dépit des délais et blocages divers

Activité 1 – Augmenter la connaissance et développement de la capacité pour les Autoroutes de la Mer au Méditerranée	
Sous activité 1 – Identification des projets pilotes pour MEDA-Mos II dans chaque pays bénéficiaire	<p>Des missions ont été effectuées afin d'introduire le programme MoS II auprès des bénéficiaires, des coordinateurs nationaux et d'autres intervenants clefs.</p> <p>Un deuxième programme de missions était organisé par la suite entre juillet et Octobre afin de coordonner avec les bénéficiaires le développement du Programme d'Action pour le Pays (PAP) pour MoS II dans lequel sont décrit les projets pilotes et les programmes d'assistance technique</p> <p>Les résultats des diverses missions et le contenu des premières versions du PAP pour les différents pays ont été présentés dans la 8^{ième} réunion du sous-groupe pour les Autoroutes de la Mer le 25 Octobre 2011 à Bruxelles.</p>
Sous activité 2 – Développement du plan de travail pour MoS II (propositions pour des projets pilotes et les programmes d'assistance technique	<p>Le deuxième programme de missions a permis de développer un draft Plan de Travail pour l'exécution des divers projets pilotes et la réalisation du programme d'assistance technique demandé par chacun des pays bénéficiaires.</p> <p>Un draft PAP a été écrit par les bénéficiaires de chaque pays en collaboration avec les experts MoS ou les projets pilotes ont été décrits et les grandes lignes du programme d'assistance technique spécifiés.</p>
Sous activité 3 – projets pilotes transfrontaliers sur la logistique des marchandises	<p>Un premier round de discussions a été initié avec certains bénéficiaires sur la possibilité de développer des projets pilotes transfrontaliers.</p>

Activité 2 – Réalisation d'un programme focalisant les réformes réglementaires	
Sous activité 1 – Réalisation d'un premier séminaire régional et plan d'action pour réaliser des séminaires régionaux et nationaux	Un premier programme pour la réalisation des séminaires régionaux et nationaux a été développé et soumis à la CE pour discussion et approbation
Sous activité 2 – Développement du plan de travail pour MoS II (propositions pour des projets pilotes et les programmes d'assistance technique)	Le deuxième programme de missions a permis de développer un draft Plan de Travail pour l'exécution des divers projets pilotes et la réalisation du programme d'assistance technique demandé par chacun des pays bénéficiaires. Un draft PAP a été écrit par les bénéficiaires de chaque pays en collaboration avec les experts MoS ou les projets pilotes ont été décrits et les grandes lignes du programme d'assistance technique spécifiés.
Activité 3 – Promotion de l'intégration des Autoroutes de la Mer dans la Méditerranée dans le réseau méditerranéen de transport	
Sous activité 1 – Développement d'une méthodologie pour l'élaboration du MoS master plan	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le programme relatif au développement du Plan Master a démarré avec une revue détaillée de la documentation et information disponibles. Le processus est finalisé. ■ Les composants clés du Plan Master ont été identifiés ■ La méthodologie pour le développement du Plan Master a été définie. ■ Collection des informations continue. <p>Contacte sera établie avec CETMO afin d'intégrer et coordonner le développement du Plan Master avec leur activités concernant ACTION 18 du Plan d'Action Régional pour le Transport (PART)</p>
Activité 4 – Activités de Communication	
Sous activité 1 – Elaboration d'un plan de communication	<ul style="list-style-type: none"> ■ Premier draft du plan de communication finalisé. ■ Site web développé et mise en ligne fin de l'année ■ Nouveau logo désigné et appliqué ■ Premier newsletter publié et présenté durant la réunion à Bruxelles le 25 Octobre. ■ Séminaire, réunion de travail et planning préparé en premier draft et soumis pour discussion aux services de la CE

<i>(suite)</i> Activité 4 – Activités de Communication	
Sous activité 2 – Réunions et activités (Sous) Régional	<ul style="list-style-type: none"> ■ ESPO Meeting (4-7 Mai - Limasol, Cyprus) ■ Conférence «logistique - vecteur de Croissance» (14 June - Tunis, Tunisie) ■ Clustering the Motorways of the Sea (TEN-T program, 20-21 June – Madrid, Espagne) ■ 6^{ième} réunion Sous-groupe Sureté Maritime (24 Octobre - Bruxelles Belgique) ■ 2^{ième} réunion du forum Euro-Méditerranéen sur le Transport pour les affaires maritimes (26 Octobre – Bruxelles Belgique)
Sous activité 3 – EuroMed Transport Forum sous-groupe sur les Autoroutes de la Mer	Réunion du sous-groupe des Autoroutes de la Mer 25 octobre 2011 réalisée avec succès

Liste des projets pilotes

Pays	Lien maritime
Algérie	Pas de projets définis en 2011
Tunisie	Port de Radès / Port de Marseille
	Port de Radès / Port de Gênes
Egypte	Port d'Alexandrie – Ports de Trieste & Koper
Palestine	Logistics and Bonded Facilities
	Gaza port maritime
	Lien entre les ports Egyptiens avec la Palestine
Israël	Port d'Haifa et Port of Marseille
Liban	Port de Bierut avec l'Europe
Jordanie	Port d'Aqaba avec Port de Genoa
Syrie	Suspendu



Informations essentielles

Montant :

1.5 millions d'euros (IEVP Sud)

Période d'exécution du programme :

2010-2012

Bénéficiaires :

Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité Palestinienne, Syrie, Tunisie

Personne de contact et site web :

M. Abdelkrim Rezal,
Point focal national,
rezalabdelkrim@yahoo.fr
www.imp-med.eu

14. IMP MED Projet sur la Politique Maritime Intégrée en Méditerranée

Qu'est-ce que la Politique maritime intégrée (IMP) ?

La politique maritime intégrée est une nouvelle manière de concevoir et de mettre en œuvre les politiques de la mer. Elle a pour objectif de garantir : **(i)** une vision stratégique commune partagée par toutes les politiques en rapport avec la mer, **(ii)** la gouvernance des questions maritimes adaptée pour permettre à tous les acteurs, à tous les échelons et pour tous les secteurs d'exprimer leurs attentes et de s'assurer que celles-ci sont prises en compte, **(iii)** des instruments communs de même que des approches communes.

Construire une politique maritime intégrée nécessite notamment d'adapter les politiques sectorielles, d'organiser les acteurs concernés dans un cadre de concertation, d'identifier les échelles les plus adaptées à conduire les actions, développer des systèmes communs d'accès à la connaissance et aux informations de surveillance, de mutualiser les moyens d'action en mer, de développer une approche coordonnée du financement des actions et des politiques maritimes.

Ces actions sont associées à des bénéfices concrets tels qu'une meilleure valorisation des ressources de manière durable, la mise en œuvre efficace des engagements pris dans le cadre des conventions et accords régionaux et internationaux, une meilleure anticipation des risques, un meilleur pilotage des politiques, une meilleure compréhension des acteurs, une mise en communs des moyens et une réduction des conflits entre acteurs, entre filières entre Etats.

Les enjeux d'une politique maritime intégrée pour la Méditerranée

La Méditerranée est un excellent exemple

d'une région maritime où l'activité humaine pourrait générer un retour économique plus important de la mer avec un impact bien moindre sur l'environnement marin. La nature transfrontalière des activités maritimes et des ressources maritimes implique toutefois, que le développement d'une approche intégrée des politiques maritimes dans la Méditerranée doit être accompagné d'un processus de dialogue et de partenariat avec tous les partenaires de la région.

Le projet IMP-MED est conçu pour encourager et soutenir ce processus de dialogue et de partenariat et vise à fournir une assistance technique spécifique et un appui sur la politique maritime intégrée aux 9 pays partenaires.

Le projet comporte une série d'actions de soutien et de coopération à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale visant à promouvoir l'amélioration de la gouvernance maritime en Méditerranée.

Ces activités sont réalisées par une équipe de spécialistes en liaison avec les administrations nationales, des experts locaux et d'autres parties prenantes, et couvrent tous les secteurs maritimes dans les pays partenaires; comme par exemple le transport maritime, l'environnement marin et côtier, la pêche, le tourisme côtier ou de croisière. Le projet adopte un processus adapté à la demande selon lequel les pays partenaires, avec l'appui de l'équipe projet, identifient leurs besoins et intérêts, et définissent ainsi la base pour la planification des actions conduites dans le cadre du projet.

Concrètement ?

Dans le cadre du projet IMP-MED, des "feuilles de route" seront élaborées en partenariat avec les pays concernés. Elles

seront adaptées aux priorités, aux capacités, aux intérêts et aux besoins des pays partenaires et pourront aller de véritables stratégies visant à la mise en œuvre complète d'une politique maritime intégrée, à des documents d'accompagnement des stratégies, des outils et des opportunités

d'intégration particuliers. Les feuilles de route prendront également en compte les actions sous-régionales et régionales pertinentes et y seront directement reliées. Le tableau suivant récapitule l'approche de la feuille de route dans chacun de ces domaines clés :

Champ d'action	Objectifs	Actions proposées
Cadre législatif et institutionnel national	Développer un cadre national cohérent, basé sur et conforme au cadres (juridiques et politiques) appropriés au niveau international et régional	Ateliers à l'intention des administrations nationales, études de cas des «meilleures pratiques»
Amélioration de la Gouvernance	Améliorer la gouvernance des politiques maritimes	Ateliers et études de cas au profit des administrations nationales, groupes de travail nationaux impliquant tous les acteurs (gouvernement, secteur privé, citoyens et ONG)
Amélioration des politiques maritimes actuelles	Améliorer les politiques maritimes, qui sont souvent incomplètes (définition claire des objectifs et des indicateurs, gouvernance, mesures de mise en œuvre, d'évaluation et de révision, surveillance de police) et prendre en compte l'intégration intersectorielle	Ateliers et études de cas au profit des gouvernements et des agences nationales
Développement ou amélioration des outils spécifiques pour des politiques intégrées	Améliorer la sensibilisation aux instruments de politique intégrée et leur mise en œuvre, par exemple dans les connaissances, le suivi et l'environnement intégré des affaires, la planification de l'espace maritime, le financement, etc.	Ateliers et études de cas au profit des gouvernements et des agences nationales et autres parties prenantes (universités, organismes scientifiques, autorités locales ...)

Réalisations en 2011

Le projet IMP-MED a principalement organisé en 2011 des réunions régionales de

suivi du projet, des réunions du Groupe de travail sur la politique maritime intégrée, des ateliers techniques régionaux ainsi que des visites au niveau national.

Le groupe Infrastructure a également travaillé à assurer plus de financement aux infrastructures de transport en Méditerranée et notamment pour l'amélioration du cadre juridique des Partenariats Public-Privé, les concessions et les garanties de l'état. Le groupe de travail a entamé, en 2010, la révision à mi-parcours du Plan d'Action Régional Transport (PART) pour la Méditerranée, qui est la feuille de route pour la coopération dans ce domaine.

En ce qui concerne le soutien technique au développement du réseau, des réunions du groupe de travail «Action 18» se sont tenues régulièrement et se sont focalisées sur la création d'une base de données, la modélisation du flux du futur réseau et les prévisions de trafic.

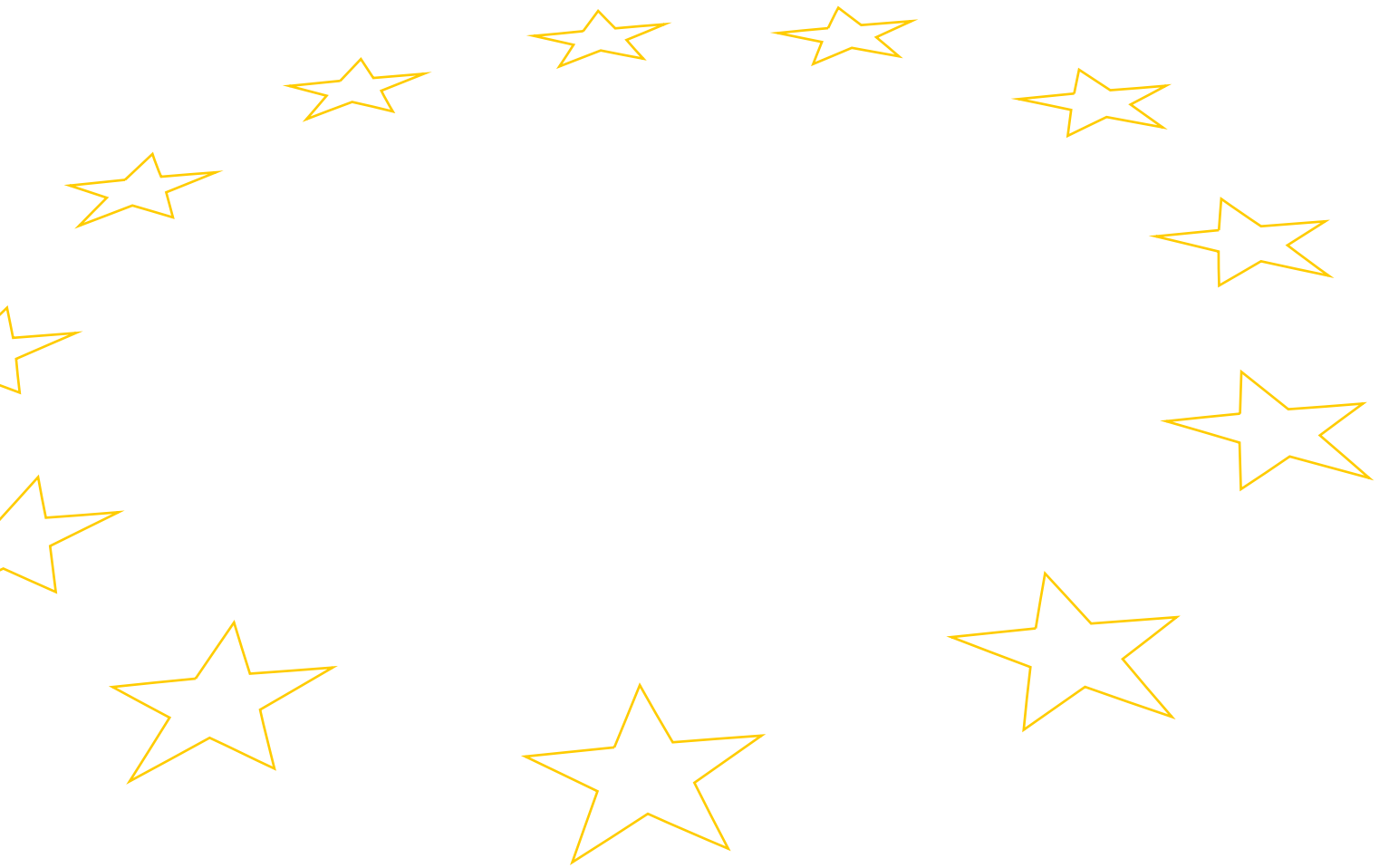




Chapitre 3



Eau et Environnement





Programmes bilatéraux

16. Appui au secteur des ressources en eau (Eau I)

Contexte

Les ressources en eau de l'Algérie sont limitées, vulnérables et inégalement réparties sur le territoire. L'Algérie est soumise à des conditions hydro climatiques défavorables qui rendent difficile l'adéquation offre/demande. L'État Algérien, conscient du déficit de gestion de la ressource et de la mauvaise image produite par le service de l'eau a décidé la mise en place d'une nouvelle politique de l'eau principalement axée sur la recherche du bien être des populations au travers de la satisfaction de leurs besoins. Depuis le milieu de la dernière décennie, la stratégie de développement du secteur de l'eau en Algérie réside dans la mise en place de nouveaux outils de politique. Afin d'éradiquer le déficit de management du secteur de l'eau, le gouvernement souhaite orienter la gestion des infrastructures eau vers le domaine privé.

Concrètement ?

Le programme d'appui au secteur des ressources en eau vise à contribuer à la satisfaction durable de la demande en eau des consommateurs, à restaurer l'image de qualité des services du secteur, à améliorer l'adéquation des acteurs à leurs missions dans le cadre de la gestion intégrée des ressources et à favoriser l'économie de l'eau ainsi que la sauvegarde de la ressource et du milieu.

Le Programme s'articule autour de 3 volets :

- **Volet 1** – Actualisation du Plan National de l'Eau ;

- **Volet 2** - Cadre Institutionnel, réglementaire, juridique, financier, humain, de communication et de l'information;
- **Volet 3** - Outils dynamiques et cas concrets d'opération d'entretien et gestion de la maintenance et des procédés.



Objectifs

La finalité du soutien de l'UE est de mettre à disposition des acteurs du domaine des instruments ainsi que des systèmes d'administration et de gestion à même de faciliter l'identification des priorités du secteur et de moderniser la gestion des ressources en eau.

Les résultats attendus par le programme concernent :

- L'actualisation du Plan National de l'Eau en tenant compte des réformes de l'administration algérienne;

Informations essentielles

Montant :

20 millions d'euros de l'UE + 6.5 millions d'euros du Bénéficiaire

Période d'exécution du programme :

Janvier 2007 au 31 décembre 2011

Signature de la convention :

26 juin 2006

Bénéficiaire :

Ministère des Ressources en Eau

Personne de Contact :

M. Aichaoui Tahar,
Directeur des études et des aménagements hydrauliques – UAP.

Adresse :

MRE, 03 rue du Caire, Kouba.

Tél/Fax : 021.68.04.37

Email: aichaoui_tahar@yahoo.fr

- La consolidation du cadre institutionnel, réglementaire, juridique, financier, humain, de communication et de l'information.

L'élaboration et le test sur des cas concrets des outils dynamiques (i) de connaissance qualitative et quantitative du milieu et (ii) d'aide à la décision.

Les résultats attendus par le programme concernent :

- L'actualisation du Plan National de l'Eau en tenant compte des réformes de l'administration algérienne;
- La consolidation du cadre institutionnel, réglementaire, juridique, financier, humain, de communication et de l'information.

Réalisations en 2011

Le programme a été clôturé avec l'échéance de la date limite de mise en œuvre opérationnelle fixée par la Convention de financement au 31/12/2011. Le programme devait se clôturer initialement le 31/12/2010 mais une prolongation a été nécessaire afin de finaliser des activités clés du programme, notamment, l'actualisation du plan national de l'eau et la finalisation de l'outil d'aide à la décision, la mise en place du système d'information, d'un système d'information géographique et d'une base de données chiffrage pour l'ensemble du secteur des ressources en eau et l'achèvement de la formation au management des 150 cadres du secteur.

22 activités étaient inscrites au titre de la Convention de financement et 6 d'entre elles ont été passées sous forme de contrats décentralisés sur le financement européen.

20 activités ont été achevées et 2 activités ont été annulées par le bénéficiaire.

Le Programme a permis de mettre en place, de manière satisfaisante, divers outils de gestion, de planification et d'aide à la décision au bénéfice du ministère des ressources en eau et d'entreprises sous sa tutelle, notamment, en vue d'améliorer la gestion dynamique des barrages et réservoirs, de l'alerte aux inondations et le risque inondations, des retenus collinaires, de la protection des périmètres de captage, à l'échelle d'un bassin et un outil de télédétection appliquée aux périmètres.

Le programme a permis d'appuyer, également, la révision du cadre législatif et réglementaire en vue de rendre opérationnelle la loi relative à l'eau. Ce travail de renforcement institutionnel constitue un grand acquis pour le ministère des ressources en eau. C'est un résultat durable qui aura un immense impact sur le secteur, car ces textes donnent à tous les acteurs du secteur des indications claires sur ce qui est autorisé et interdit et sur les responsabilités respectives de chaque acteur. Sur les 41 décrets rédigés, 38 ont déjà été publiés au journal officiel. La mise en application reste un défi à court terme.

A l'issue du programme, le secteur s'est, également, doté d'un plan de communication et de divers outils de communication.

Il faut souligner l'implication très satisfaisante des structures bénéficiaires dans la mise en de ce programme au plan de la ressource humaine et de la ressource financière. Notamment, des contrats locaux ont été passés avec les procédures algériennes en complémentarité avec les contrats et procédures européens.



17. Programme d'appui au secteur de l'eau et de l'assainissement (EAU II)

Contexte

Le présent programme s'inscrit dans la continuité du programme d'assistance technique financé par la Commission européenne Eau I, mais utilise pour la première fois dans la coopération entre l'Union européenne et le partenaire algérien l'instrument d'appui budgétaire sectoriel. Tenant compte des besoins et de l'usage traditionnel de l'assistance technique, cet appui budgétaire sectoriel comprendra une part significative d'assistance technique.

Les ressources en eau de l'Algérie sont limitées, vulnérables et inégalement réparties sur le territoire. L'Algérie est soumise à des conditions hydro climatiques défavorables qui rendent difficile l'adéquation entre l'offre et la demande. L'État Algérien, conscient du déficit de gestion de la ressource et de la mauvaise image produite par le service de l'eau s'est doté d'une politique de l'eau à l'horizon 2030 qui devra permettre l'alimentation en eau potable et industrielle pour couvrir 95% des besoins pour une population estimée de 50 millions d'habitants, et l'irrigation d'environ 1 million d'hectares.

Longtemps traité comme le parent pauvre, le secteur de l'assainissement a été hissé, aujourd'hui, au rang des axes prioritaires des réformes menées par le Gouvernement dans le secteur des ressources en eau. La stratégie de mise en œuvre de la politique de l'assainissement repose sur



quatre grandes priorités **(i)** la préservation des ressources en eau **(ii)** la lutte contre les inondations, **(iii)** la réduction des maladies à transmission hydrique et **(iv)** la dépollution du littoral tenant compte des engagements de l'Algérie dans le processus de Barcelone.

Description du programme

Le programme d'appui au secteur des ressources en eau vise à contribuer à la satisfaction durable de la demande en eau des consommateurs, à restaurer l'image de qualité des services du secteur, à améliorer l'adéquation des acteurs à leurs missions dans le cadre de la gestion intégrée des ressources et à favoriser l'économie de l'eau ainsi que la sauvegarde de la ressource et du milieu.

Le Programme s'articule autour de 3 volets :

- **Volet 1** - Renforcer le cadre stratégique de l'eau et de l'assainissement
- **Volet 2** - Promouvoir l'efficacité du secteur de l'assainissement liquide urbain
- **Volet 3** - Améliorer la qualité des eaux épurées.

Informations essentielles

Montant :

30 millions d'euros de l'UE
+ 10 millions d'euros du Bénéficiaire

Période d'exécution du programme :

Septembre 2011 à août 2014

Bénéficiaires :

Ministère des Ressources en Eau

Personne de contact :

M. Ait-Amara, Directeur de l'Assainissement et de la protection de l'environnement

Adresse :

MRE, 03 rue du Caire, Kouba

Tél/Fax : 021.68.04.37

Email: eaitamaramre@yahoo.fr

Objectifs

L'objectif global du présent Programme d'Appui aux Politiques Sectorielles (PAPS) est de soutenir la stratégie algérienne d'assainissement en matière de protection des ressources en eau et de contribuer, d'autre part, à la réduction de la prévalence des Maladies à Transmission Hydrique (MTH).

Les résultats attendus par le programme concernent:

- Le cadre stratégique de planification et de coordination du secteur de l'eau et de l'assainissement est amélioré
- La performance et transparence dans la planification budgétaire du secteur de l'eau et de l'assainissement est renforcée.
- Les capacités techniques (ressources humaines) des acteurs locaux publics et privés intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement sont renforcées
- Les outils de gestion et les moyens d'exploitation des systèmes d'assainissement sont rendus plus efficaces
- La gestion de la collecte et du traitement des effluents est améliorée

Réalisations en 2011

Le programme EAU II n'est pas seulement une prolongation du programme EAU I reprenant certaines de ses activités. Il s'agit du premier programme d'appui budgétaire

sectoriel en Algérie basé sur une matrice composée d'objectifs spécifiques et d'indicateurs de performance associés visant à soutenir la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement en matière d'assainissement. Il faut noter que des 30 millions d'euros alloués par la Commission européenne pour ce programme, 10 millions d'euros sont consacrés à de l'assistance technique répondant à des besoins précis et identifiés par le Ministère des Ressources en Eau.

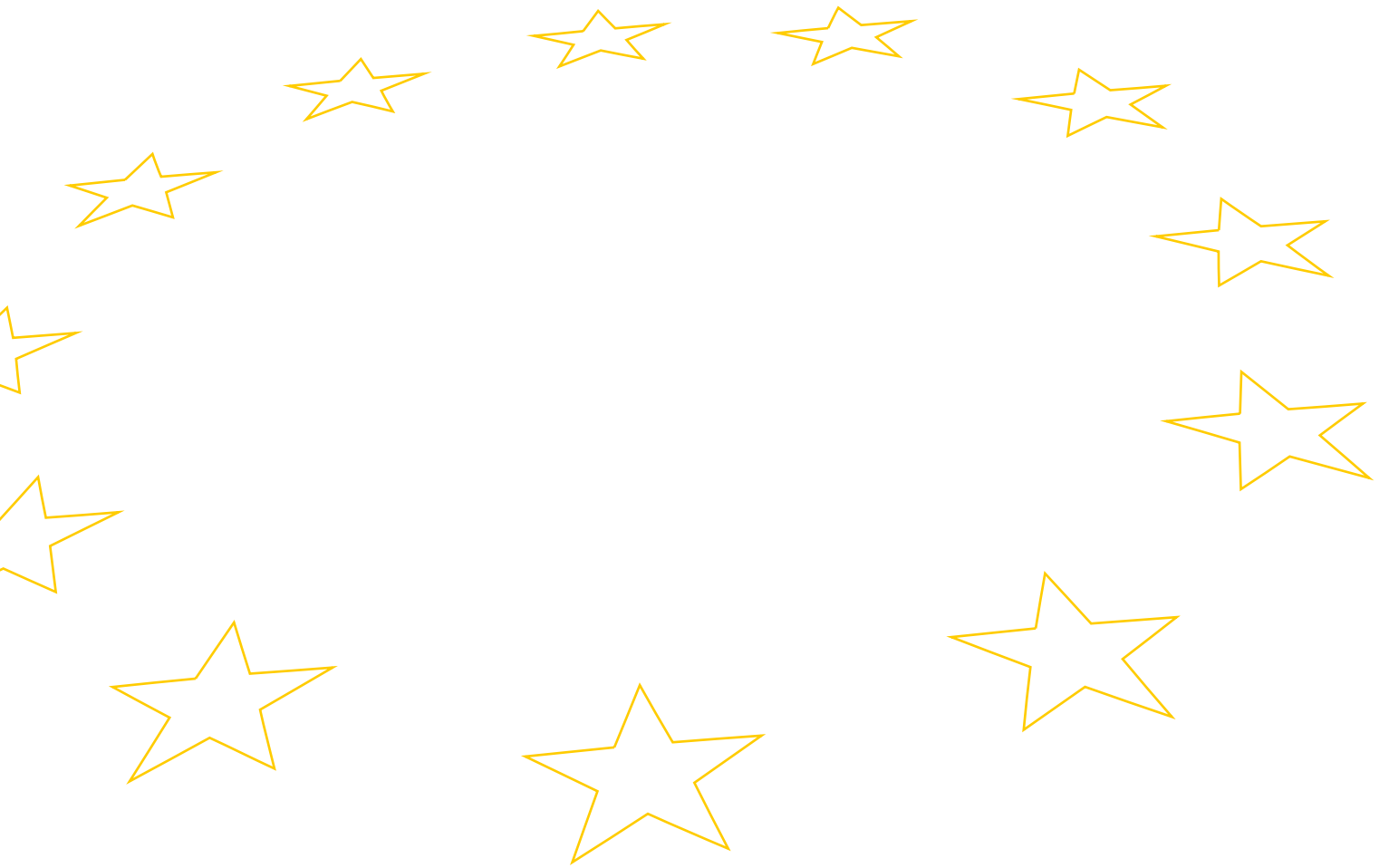
Le programme a démarré avec la signature de la convention de financement après le 7 septembre 2011, validant un échange de vues soutenu entre la Délégation et le Ministère des Ressources en Eau sur la politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement. Une matrice d'indicateurs de performance a été approuvée par le MRE comprenant des éléments liés à la stratégie sectorielle, la performance de la planification budgétaire et de la gestion des investissements, des objectifs techniques liés au développement du réseau digitalisé d'assainissement, d'un volet formation pour l'ensemble du personnel du secteur, et d'un renfort sur les capacités d'analyse de la qualité de l'eau.

Un appel d'offre lié à l'assistance technique a été lancé dès octobre 2011 et il est prévu que l'assistance technique (UGP) soit en place en Algérie début mai 2012.

Chapitre 4



Energie





Programmes régionaux

18. MED-ENEC II: Efficacité énergétique dans le secteur de la construction



Med-Enec II encourage l'efficacité énergétique et l'utilisation de l'énergie solaire dans le secteur de la construction et joue un rôle majeur dans la conception et la mise en œuvre de mesures de coopération entre l'UE et ses partenaires méditerranéens et entre les partenaires eux-mêmes. Le projet qui constitue la suite du projet Med-Enec I (2005/2009), s'efforce aussi de sensibiliser le grand public et d'impliquer la société civile dans les techniques de construction axées sur le climat, l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans la construction de bâtiments.

Concrètement ?

Ce projet se concentre sur le renforcement des services aux entreprises et le soutien des marchés, l'amélioration des capacités institutionnelles, l'établissement de structures institutionnelles favorables ainsi que d'instruments fiscaux et économiques. Des projets pilotes sont mis en œuvre afin de présenter les meilleures pratiques et à des fins de formation. Des structures établies de diffusion sont utilisées pour garantir le transfert des connaissances. Aux fins du renforcement des capacités, le projet comprend l'organisation d'ateliers nationaux et régionaux ainsi que des activités de consultation, tout en encourageant la création de réseaux d'information, de communication et de coopération. Il propose également des instruments,

des normes et des mesures d'incitation aux décideurs politiques, soutient les communautés, les promoteurs immobiliers et les propriétaires de bâtiments au moyen de services complets et efficaces.

Actions en bref

- Sensibilisation au potentiel, aux avantages et à la faisabilité des mesures en matière d'efficacité énergétique.
- Diffusion des informations sur les meilleures pratiques, tout en insistant sur la nécessité d'adopter une perspective intégrée couvrant des aspects tels que la mise en place de tarifs, les normes, les réglementations, les incitants économiques et les mesures économiques de dissuasion, les régimes de financement adéquats, etc.
- Négociation de conventions avec des organismes publics (y compris les ministères), des associations commerciales, des associations de consommateurs, des banques locales et des municipalités, dans le but de développer des initiatives d'efficacité énergétique.
- Renforcement des capacités d'audit, d'accréditation et d'installation pour soutenir ces entreprises.

Informations essentielles

Montant :

5 millions d'euros

Période d'exécution du

programme :

2009-2013

Bénéficiaires :

Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie

Personne de contact :

Kurt Wiesegart,

Email :

kurt.wiesegart@giz.de

Site web : www.med-enec.com

Réalisations en 2011

Les experts du programme MED- ENEC se sont rendus à Alger en septembre 2011 dans le but d'évaluer les opportunités de coopération avec différents acteurs dans le domaine de l'efficacité Energétique. A l'issue de cette visite, l'idée d'organiser un séminaire sur l'audit Energétique avec l'APRUE a été retenue. Ce séminaire initialement prévu pour la fin 2011 a été reporté au début de l'année 2012.

D'autres domaines de coopération ont également été identifiés notamment dans

le secteur de la construction de logements pour la mise en œuvre de mesures d'efficacité Energétiques.

En septembre 2011, deux représentants de l'Algérie ont participé à un séminaire régional organisé au Liban dans le cadre du programme sur les codes de la construction en matière d'efficacité énergétique. L'Algérie en collaboration avec d'autres pays arabes est engagée dans la préparation d'une feuille de route pour la mise en œuvre de ces plans d'actions en matière d'efficacité énergétique.

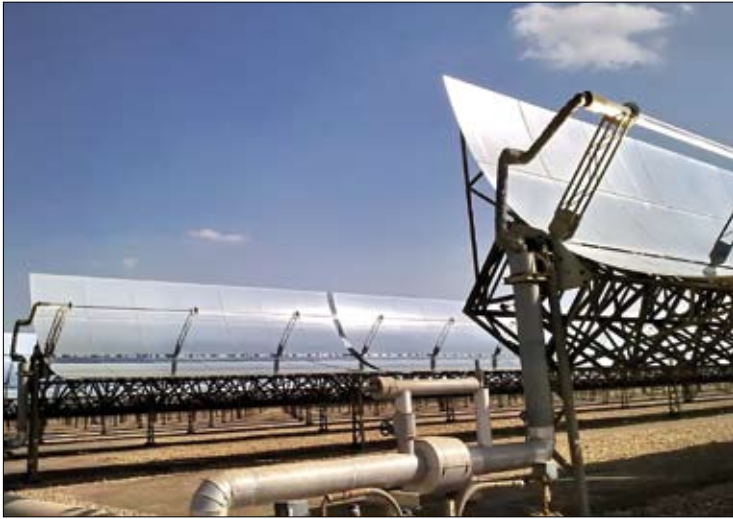




19. Préparer le terrain pour le Plan Solaire Méditerranéen

Contexte

Le Plan Solaire Méditerranéen (PSM), une des initiatives phares de l'Union pour la Méditerranée, vise à développer l'énergie renouvelable dans la région et à contribuer au développement d'un «marché



euro-méditerranéen intégré pour l'énergie verte». Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs conditions-cadres doivent être mises en place, notamment la réglementation, la législation, un dispositif pour le développement des investissements, l'infrastructure, le transfert de technologie, et le développement industriel dans la région. Le projet - "Paving the Way pour le Plan Solaire Méditerranéen (PWMSP)¹ - vise à prendre en compte ces aspects essentiels.

Le projet vise à aider les pays partenaires méditerranéens à créer des conditions favorables pour une meilleure utilisation

de l'énergie renouvelable en général et de l'énergie solaire en particulier, et de tirer profit des opportunités offertes par le PSM, contribuant ainsi à renforcer de manière significative le déploiement des systèmes d'énergie durable basés sur les sources d'énergie solaire, éolienne, et les autres sources d'énergie renouvelables, en plus d'assurer l'efficacité énergétique et les économies d'énergie dans les pays partenaires.

Le projet sert également de plateforme pour le dialogue entre les pays des deux côtés de la Méditerranée ainsi que pour la préparation d'activités conjointes, contribuant ainsi un travail analytique sur les questions clés impliquées afin de faciliter la réalisation de progrès au moyen d'un débat bien informé.

Concrètement ?

Le projet comprend cinq secteurs d'activité:

1. L'harmonisation du cadre légal et réglementaire;
2. Le transfert de connaissances et le renforcement des capacités;
3. La politique énergétique durable;
4. Le soutien à l'investissement;
5. Les exigences infrastructurelles pour le PSM

Dans ce contexte, le projet assiste les autorités concernées à développer et à mettre en œuvre un cadre légal et réglementaire

Informations essentielles

Montant :

34,6 millions d'euros

Période d'exécution du programme :

2010-2013

Bénéficiaires :

Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoire palestinien occupé, Syrie, Tunisie

Personne de contact :

Bureau du Caire : Florian Sauter-Servaes f.sauter@mvv-decon.com

Bureau de Rabat :

El Habib El Andaloussi e.elandaloussi@mvv-decon.com

www.pavingtheway-msp.eu

¹ "Préparer le terrain pour le Plan Solaire Méditerranéen"

qui soutient l'énergie renouvelable. Ce cadre vise à renforcer les réseaux existants dans le domaine de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique, et d'aider les pays partenaires à mettre en œuvre des politiques énergétiques durables, en travaillant en étroite collaboration avec les autorités sur les politiques de prix et les subventions aux investissements dans le domaine, et en assurant en même temps l'accessibilité des consommateurs à l'énergie. Ce projet facilite également les efforts visant à établir une feuille de route pour la mise en œuvre du PSM et, en cas de besoin, contribue à sa mise en œuvre. Les activités du projet impliquent le plus grand nombre d'acteurs concernés.

Actions en bref

- Prépare une analyse comparative du cadre légal et réglementaire dans les pays partenaires méditerranéens;
- Développe des feuilles de route au niveau national et régional pour la réforme réglementaire, le développement institutionnel, et le transfert de connaissances;
- Organise des cours de formation relatifs aux opportunités de développement industriel du PSM;
- Élabore des politiques nationales appropriées pour promouvoir l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables ;
- Aide à combler l'écart financier au niveau du développement de l'infrastructure des sources d'énergies renouvelables

Réalisations en 2011

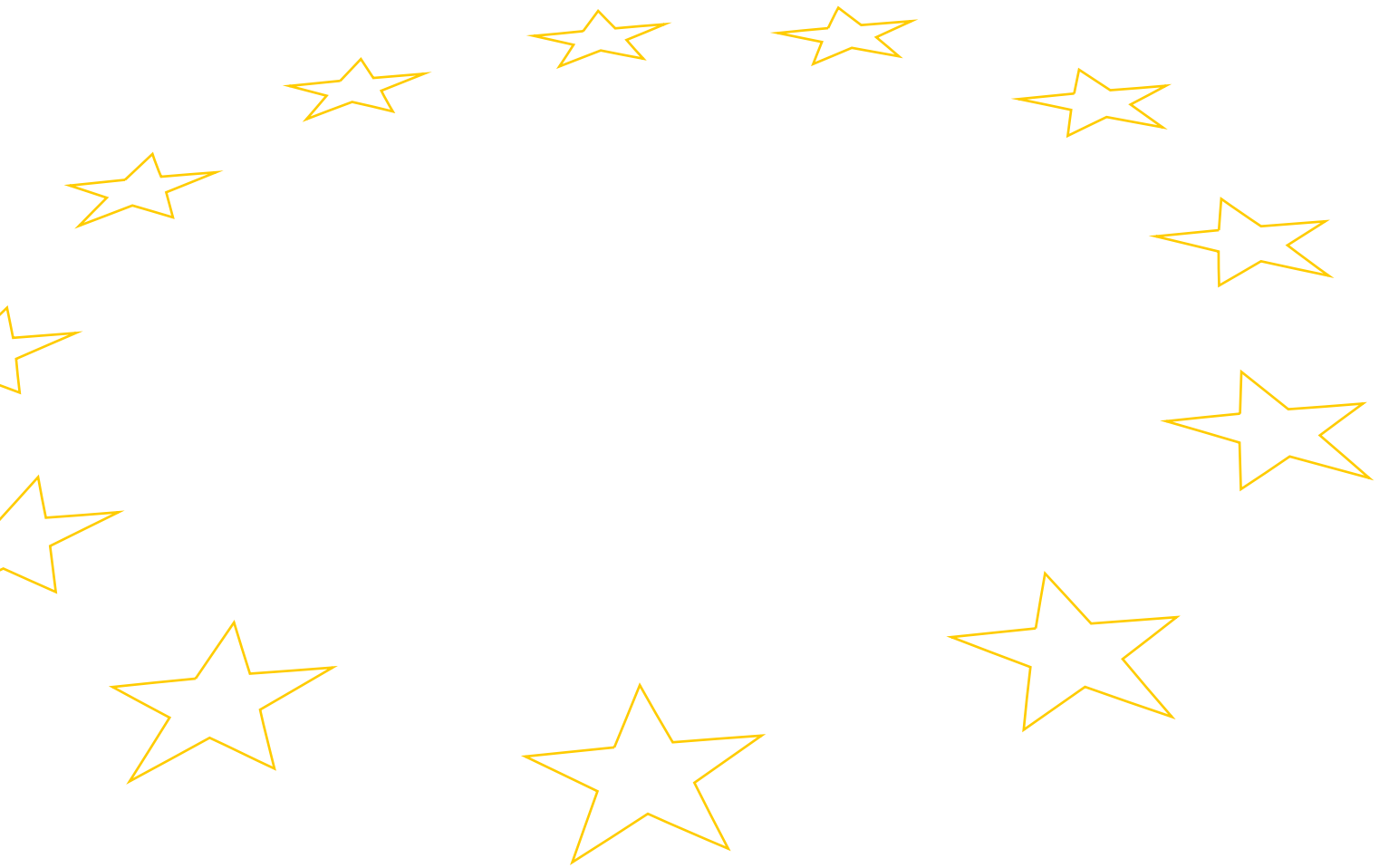
- Les études de benchmarking pour les 9 pays partenaires méditerranéens concernant le cadre juridique et réglementaire,
- Atelier régional sur la réglementation, la législation, et le financement pour le PSM,
- 9 études nationales, une par pays sur les besoins en infrastructures pour le PSM,
- 8 ateliers nationaux sur les feuilles de route pour la réforme juridique et réglementaire. Celui sur l'Algérie a été tenu le 28 Novembre 2011 à Alger.



Chapitre 5



Développement rural et local





Programme bilatéral

20. Programme d'Appui au Plan National de Développement Agricole et Rural

Contexte

L'Algérie, par le biais de son Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), est engagée depuis l'année 2000 dans la mise en œuvre du Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR). L'objectif fondamental du PNDAR est la sécurité alimentaire durable.

A la fin de l'année 2007, le PNDAR a capitalisé l'acquis des premières années d'expérience en élaborant la Politique de Renouveau Rural dont le but est de promouvoir un développement économique du Pays associant solidairement l'ensemble du monde rural. Elle traduit donc la volonté de mettre en place une dynamique de développement local et décentralisé, avec implication des acteurs locaux (institutions publiques et administrations techniques, collectivités locales, organisations professionnelles, associations, groupements villageois, communautés locales...).

Description du programme

Ce programme est mis en place afin d'appuyer la mise en œuvre du PNDAR dans sa dimension relative à la revitalisation des territoires ruraux afin de stabiliser les populations rurales, en atténuant les flux migratoires, en améliorant leurs conditions de vie et en préservant les ressources naturelles.



Il a pour objectif, d'une part de développer avec les parties prenantes des stratégies et des approches de développement rural spécifiques adaptées à la diversité des trois régions naturelles, en s'appuyant sur des modèles de développement rural fondés sur l'initiative des bénéficiaires finaux, et d'autre part de renforcer les capacités de l'encadrement technique et administratif de ce développement.

Réalisations en 2011

Les activités de croisières du Programme ont commencé en 2009 et dureront jusqu'à la fin du Programme.

Les Appels d'offres, ayant débouché sur 32 contrats signés en 2009 sont liés à la mise en œuvre d'autant de microprojets destinés à concrétiser sur le terrain les différents objectifs et résultats attendus du projet (formation, encadrement, structuration du monde paysan etc.). Ces projets ont déjà permis à

Informations essentielles

Montant :

11 millions d'euros

Période d'exécution du

programme :

5 ans

Signature de la convention:

17 février 2007

Bénéficiaires :

Ministère de l'Agriculture

Personne de Contact:

M.TRABELSI Boualem,

Directeur du projet,

Adresse:

12, BLV Colonel Amirouche-

Alger.

Tél.: 021 71 90 10

Fax: 021 71 66 24

Email :

trabelsiboualem@hotmail.com



l'équipe d'obtenir un certain nombre d'informations très intéressantes à propos des 3 filières choisies par le projet et des besoins réels en matière de renforcement des capacités d'encadrement et par la suite de les incorporer dans le travail de conception restant à effectuer.

En étroite concertation avec les chefs d'antennes, l'UAP a poursuivi l'accompagnement et la mise en œuvre des activités de terrain : formation, suivi des 32 contrats de subvention, appui aux filières, études thématiques et autres missions d'experts court terme. La restitution des PDL (Programme de Développement locaux) auprès des acteurs et des responsables du développement rural des wilayas concernées a également été réalisée. Elaboration aussi d'un document de synthèse portant sur des «éléments méthodologiques pour l'élaboration des PDL», la réalisation de ce guide méthodologique a été achevée en novembre 2011. Les plans d'actions «filières» élaborés à partir des principales conclusions des diagnostics effectués dans le cadre du programme ont également été complétés

au cours du second semestre 2011 (filières dates, ovines et olives). Les activités de visibilité se sont poursuivies tout au long de l'année, notamment par la préparation de 10 bulletins et la tenue d'une série de 8 colloques thématiques à Alger, intitulés «les Mercredi du programme de proximité rurale» du 12 octobre au 7 décembre 2011. L'activité principale en termes de formation pour l'année 2011 a été la finalisation de la formation de 7 cadres de l'administration qui a eu lieu en France et la réalisation de leurs stages en Algérie. Le programme a également organisé une dernière session de formation pour les agents de développement et les stagiaires sur le thème de l'animation et de la communication en milieu rural. Une mission d'appui à l'accompagnement des porteurs des 32 contrats de subvention a également été organisée par le programme pour appuyer la mise en œuvre et la clôture de ces programmes. Enfin l'année 2011 a également vu le lancement, la sélection et l'accompagnement des 91 contrats de subvention financés sur ressources du gouvernement algérien pour un montant équivalent à 5,4 M€).

Chapitre 6



Services sociaux de base : Santé, Enseignement, Emploi





A. Programmes bilatéraux

21. Appui à la réforme de la santé

Contexte

Le programme du Gouvernement algérien tel que traduit par la Politique Nationale de Santé (Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière, 2006) s'articule autour de cinq grands axes d'action : **i)** rapprocher la santé du citoyen ; **ii)** améliorer la qualité des prestations ; **iii)** prendre en charge la transition démographique et épidémiologique ; **iv)** atteindre les Objectifs du Millénaire ; **v)** rationaliser la gestion du secteur. Pour pallier certaines défaillances structurelles et organisationnelles, les autorités algériennes reconnaissent l'intérêt d'établir des relations d'échange d'expérience et de savoir-faire entre les institutions et organismes techniques nationaux et des structures européennes similaires. Le Programme Indicatif National (PIN) signé entre l'Algérie et la Commission européenne pour la période 2007-2010 prévoit d'appuyer la réforme du secteur de la santé dans le cadre d'un appui général au renforcement des services publics de base.

Description du programme

Le Programme d'appui au secteur de la santé est mis en œuvre selon l'approche sectorielle, qui représente une méthode de travail entre partenaires nationaux et internationaux adéquate au contexte dans lequel se déroule le programme. Ce contexte se caractérise par : **i)** une déclaration gouvernementale de politique de santé pertinente; **ii)** la réforme budgétaire pour la mise en place du Cadre de Dépenses de Moyen Terme (CDMT) et des budgets programme ; **iii)** les travaux en cours entre le MSPRH et les organismes de sécurité sociale pour améliorer l'efficacité des formules de financement des soins et **iv)** la réforme du niveau opérationnel de base qui modifie les modalités de gestion du niveau primaire y compris l'allocation des financements à ce niveau.

Ce programme d'appui représente pour le Ministère de la Santé l'opportunité de bénéficier d'une assistance technique de grande envergure au renforcement des capacités institutionnelles du secteur de la santé (public et privé).

Objectifs

Ce programme a pour ambition de contribuer aux résultats suivants :

- La mise en place des instruments et des outils de pilotage du secteur et de la réforme du financement des soins
- La prise en charge de la transition épidémiologique à travers une offre de services préventifs et curatifs équitables et de qualité ainsi que le renforcement de la veille sanitaire;
- Le renforcement des compétences du secteur et la valorisation des ressources humaines.

Réalisations en 2011

Les experts de l'assistance technique sont arrivés le 25 avril 2011. Depuis lors, et après la visite de l'ensemble des établissements hospitaliers d'Algérie, le devis programme de démarrage doit permettre de préparer toutes les activités prévues dans le cadre du programme, et plus particulièrement le lancement de tous les marchés, notamment dans les domaines du partenariat entre instituts de santé publique et de la formation. Entre-temps, des ateliers se sont tenus sur l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets d'établissements hospitaliers (PEH) pour l'ensemble des CHU, la méthodologie de construction d'indicateurs de veille sanitaire, ou encore sur la gestion des ressources humaines.

Informations essentielles

Montant :

15 millions d'euros

Période d'exécution du

programme :

48 mois à partir de la date de signature de la convention

Signature de la convention :

30 décembre 2009

Bénéficiaires :

Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière

Personne de Contact :

Dr. Nasser Grim, Directeur du projet

Email: ngrim_anh@yahoo.fr





Informations essentielles

Montant :

38.6 millions d'euros (dont
21.5 millions d'euros UE
et 17.1 millions d'euros
bénéficiaire)

Période d'exécution du programme :

48 mois à partir de la date de
signature de la convention

Signature de la convention:

6 Juin 2010

Bénéficiaire :

Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique (MESRS)

Personne de contact:

M.Abdelkarim Herzallah,
Directeur du projet,
abdelkarim_herzallah@
yahoo.fr

Tél./fax:

024 81 89 22
021 24 78 97

22. Appui à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique

Contexte

La réforme de l'enseignement supérieur doit permettre à l'Algérie de répondre efficacement aux enjeux de l'économie du savoir. De plus, ce secteur connaît une croissance importante, le nombre d'étudiants étant passé de 720 000 en 2004 à plus de 1 200 000 en 2010. Il est prévu que le chiffre de 2 000 000 soit atteint d'ici 2014. Face à cette problématique, la réponse du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) comprend les objectifs stratégiques suivants :

- Renforcer et élargir rapidement l'accès à l'Enseignement supérieur dans la perspective de doubler ses capacités à l'horizon 2010;
- Diversifier l'offre en encourageant les universités à introduire les programmes de LMD et à accroître la pertinence des formations proposées par rapport aux besoins des entreprises;
- Relever la Qualité de l'enseignement dispensé par un contrôle et une augmentation des performances et du rendement.

Description du programme

Le Programme cible essentiellement l'accompagnement et le soutien des principales réformes du secteur, visant la modernisation du système universitaire afin de développer les mécanismes d'insertion des jeunes dans le monde de l'entreprise, le renforcement des capacités des établissements universitaires et l'amélioration de la qualité de l'enseignement autour de 3 volets :

Volet 1. Appui institutionnel à l'amélioration des performances et de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique couvrant en même temps les aspects structurel, qualitatif et législatif ;

Volet 2. Développement des partenariats universitaires (au plan national et international) et autres instruments pour le transfert de savoir et de savoir-faire nécessaires au renforcement des ressources humaines, l'amélioration qualitative du système d'enseignement supérieur et la création de nouvelles filières.

Volet 3. Développement des partenariats Universités/Entreprises.

Objectifs

En s'appuyant sur la politique sectorielle de l'Algérie dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, les objectifs du programme de l'Union européenne sont d'assister le gouvernement algérien à :

- Améliorer les performances et la qualité de l'Enseignement Supérieur;
- Renforcer les capacités de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche;
- Relever le niveau de formation du capital humain et sa pertinence par rapport aux besoins des entreprises.

Résultats attendus

Le programme proposé se concentre sur les principaux résultats attendus suivants :

- Elaborer le plan d'appui structurel, institutionnel et qualitatif de l'enseignement supérieur;

- Appuyer la mise en œuvre d'un système d'information intégré et axé sur les objectifs;
- Renforcer les capacités des ressources humaines;
- Soutenir l'Ecole doctorale et la recherche scientifique
- Diversifier l'offre de formation et développer de nouvelles filières porteuses;
- Rapprocher les universités des entreprises et valoriser les résultats de la recherche scientifique.



Expérimentation des chercheurs du Centre du Développement de l'Energie Renouvelable (CRED) - Ghardaïa

régionaux, se réunissent désormais tous les mois au niveau central afin de faire ensemble un point sur l'état d'avancement du programme.

La fin de l'année 2011 a permis la préparation d'une mission d'appui à la formulation du programme sectoriel. Cette

mission d'un mois qui débutera en février 2012 mobilisera 17 experts, les présidents des conférences régionales ainsi que tous les cadres du Ministère à travers le pays afin de redéfinir les priorités du programme et préparer le lancement de tous les marchés. En effet, depuis l'identification du Programme et la signature de la Convention de Financement, le contexte a évolué. La mission d'appui à la formu-

lation du Programme prendra en compte cette évolution, en s'appuyant notamment sur le travail d'actualisation du contexte et d'expression des besoins par le bénéficiaire.

Réalisations en 2011

Les experts de l'assistance technique ont officiellement pris leurs fonctions en août dernier. Depuis, le devis programme de démarrage, d'une durée de 5 mois a été validé et le devis programme de croisière débutera dès le premier trimestre 2012. Grâce à une volonté affichée du Ministre de l'Enseignement supérieur de voir ce projet aboutir, tous les acteurs du programme, responsables centraux et



Inscription des étudiants à l'Université de Mostaganem

* * * * *

* * * * *



* * * * *

Informations essentielles

Montant :

15.34 millions d'euros (dont 14.1 millions d'euros de contribution UE et 1.35 millions de contribution nationale)

Période d'exécution du programme :

48 mois à compter de la date de signature de la convention.

Signature de la convention :

26 décembre 2010

Bénéficiaires :

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale et l'Agence Nationale de l'Emploi

Personne de contact: M.

Mohamed Chellal, Directeur Général de l'ANEM

Adresse:

ANEM, 5 rue Capitaine Menani, Alger

23. Appui au secteur de l'emploi

Contexte

La performance économique de l'Algérie a été façonnée en grande partie par les mouvements des marchés des hydrocarbures. Le paysage économique des années 2000 en Algérie a montré une amélioration sensible, qui laisse apparaître un contexte général d'aisance financière permettant à l'État de lancer de très grands chantiers d'intérêt public et de rééquilibrer le développement économique et social entre les grandes régions de la côte, des plateaux et du grand Sud. Toutefois les progrès sont encore inégaux selon les secteurs. Un acteur clé dans ce développement est l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM), instituée en 1990 et qui a depuis 2004 le monopole du service public de l'emploi. L'adoption en octobre 2006 d'un programme de réhabilitation de l'ANEM sur trois ans (2006-2009) a prévu de tripler ses effectifs, pour les faire passer de 800 à 3.000 agents environ. Fin 2008, plus de 1500 nouveaux cadres ont été recrutés, portant l'effectif à 2.250 fin 2008. La Commission Européenne a programmé en 2009 un projet d'appui au secteur de l'Emploi, visant surtout l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM).

Description du programme

Pour soutenir les efforts du gouvernement en la matière, un programme d'appui au secteur de l'emploi a été prévu dans la programmation indicative 2007-2010. Il se fonde sur le «Plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage (2008-2013)» du Gouvernement et vise à apporter à l'ANEM un soutien institutionnel et renforcer les outils d'observation de l'emploi et d'aide à la décision dont dispose le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (MTESS).

Objectifs

L'objectif global est d'améliorer la promotion et la régulation de l'emploi économique. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Elaborer et déployer un nouveau système fiable et performant d'information stratégique de l'ANEM;
- Renforcer la compétence de l'ensemble du dispositif national de l'ANEM par une professionnalisation de ses ressources humaines et une réorganisation administrative et technique;
- Faciliter l'adoption par l'ANEM et le MTESS d'un budget par objectifs cohérent avec les axes du Plan d'action relevant de leurs compétences;
- Faciliter l'appropriation des logiques, des instruments et des résultats des études de l'ANEM par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (MTESS) afin que ce dernier puisse participer activement à la mise en place des organes de contrôle et de promotion de l'emploi tels que prévus dans le Plan d'Action.

Réalisations en 2011

La convention de financement a été finalisée puis signée avec l'ANEM en décembre 2010. Le directeur et le gestionnaire financier ont été désignés par l'ANEM en mai 2011. L'UAP (Unité d'Appui au Programme) devra démarrer en mai 2012, son processus de recrutement a été initié en octobre 2011, ainsi que celui d'une équipe légère d'assistance technique destinée à accompagner l'équipe nationale du programme avant l'arrivée de l'UAP et ce dès début 2012.



24. Jeunesse-Emploi

Contexte

En Algérie, les moins de 35 ans représentent 70% de la population totale. La prise en charge des difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes est de fait l'un des axes principaux du plan d'action du Gouvernement. Les événements du printemps 2011 au niveau des pays de la région ont davantage mis en lumière, amplifié et souligné les revendications de la Jeunesse, sur les plans politique, économique et social, ainsi que l'urgence d'y apporter des réponses appropriées.

A travers son soutien, la Commission européenne accompagne le gouvernement algérien dans sa politique nationale en faveur de la jeunesse et pour l'employabilité des jeunes, ainsi que les efforts de la société civile pour une meilleure prise en compte des jeunes dans la société.

Objectifs

L'objectif global du programme «Jeunesse-Emploi» est d'accompagner et de soutenir

les réformes et l'action du Gouvernement algérien dans sa politique de jeunesse et les efforts de la société civile y compris les partenaires sociaux pour une meilleure prise en compte des jeunes dans la société. Les objectifs spécifiques sont :

- Une meilleure participation des jeunes dans la société,
- L'amélioration de l'employabilité des jeunes,
- Le développement de la coopération entre les secteurs pour la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse.

Réalisations en 2011

La décision d'inclure ce programme dans la programmation annuelle pour 2011 a été prise conjointement par la Commission européenne et le Gouvernement algérien au cours du premier trimestre 2011. L'identification et la formulation du programme ont été conduites entre mai et novembre 2011. La Convention de financement devra être signée courant 2012.

Informations essentielles

Montant :

23.5 millions d'euros
(contribution UE)

Période d'exécution du programme :

48 mois à compter de la date de signature de la convention

Signature de la convention de financement :

à définir, dans le courant de 2012

Bénéficiaires :

Intersectoriel (Ministère du Travail, de la Jeunesse, de la Solidarité nationale, associations, partenaires sociaux)

Personne de contact :

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale



B. Programmes régionaux

Informations essentielles

Montant :

entre 35 et 39 millions d'euros par an (LEVP)

Période d'exécution du programme :

2008-2013

Bénéficiaires dans le

Voisinage Sud:

Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie

Personne de contact :

M. Daho Allab, Responsable du Bureau National Tempus en Algérie

Tél.: 021 91 14 82

Email:

allabpnc@yahoo.fr

M. Baghdad Benstaali, Adjoint au NTO,

bbenstaali@gmail.com

http://eacea.ec.europa.eu/tempus/index_en.php

25. Tempus IV pour l'enseignement supérieur

Le programme encourage la création d'un espace commun de la connaissance et d'échange de savoir-faire professionnels. L'objectif est de moderniser l'enseignement supérieur avec les pays partenaires de l'UE (pays du voisinage et Asie centrale), de mettre en place un espace de coopération entre l'UE et les pays partenaires mais aussi de favoriser la convergence avec l'espace européen pour l'enseignement Supérieur (Lisbonne et Bologne).

Ce programme a pour vocation de développer la coopération universitaire et institutionnelle entre les 27 États Membres de l'Union européenne et 28 pays partenaires en Méditerranée, en Asie centrale, en Europe orientale et dans les Balkans occidentaux. Mis en œuvre depuis 2002 en Algérie, ce programme participe à un échange interculturel intense et à la création de partenariats universitaires et professionnels.

Réalizations en 2011

Parmi les nouvelles dispositions identifiées dans le cadre du 4e appel à propositions, la priorité a été donnée aux projets impliquant des institutions nouvelles ou ayant jusqu'alors peu bénéficié du programme. Par ses nombreuses actions mises en œuvre en Algérie au travers d'une quarantaine de projets depuis son commencement, Tempus a permis de renforcer la coopération interuniversitaire entre l'Algérie, les établissements d'enseignement supérieur

de l'UE et ceux des pays partenaires. On retiendra notamment parmi ces actions la mise en place de masters en économie, en informatique ou en entrepreneuriat ou la mise en réseaux de bibliothèques. L'Algérie est actuellement impliquée sur 18 projets Tempus en cours, ce qui représente 24% de tous les projets retenus dans la région méditerranéenne. Le nombre de candidatures soumises par l'Algérie est élevé et représente 18% de toutes les candidatures de la région méditerranéenne. En Algérie, le budget Tempus IV représente 6.5 million d'euros. La majorité des projets sélectionnés en Algérie sont des projets conjoints avec d'autres universités (15 sont des projets conjoints, 3 des projets sur les mesures structurelles). Publié en 2011, le 5e appel à proposition a une enveloppe globale de 78,1 Millions, dont 12.5 Millions sont prévus pour les pays du sud de la Méditerranée et du voisinage est.





26. Erasmus Mundus

Le programme s'articule en 3 actions concernant : les programmes communs de mastères, doctorats et bourses, les programmes de mobilité entre l'Union Européenne et les pays non européens et enfin l'amélioration de l'attractivité de l'enseignement supérieur européen dans le monde. La Commission européenne a plus que doublé le nombre de subventions réservées aux jeunes étudiants et au personnel universitaire originaires des pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient suite au printemps arabe.

Réalisations en 2011

En 2011, les pays du pourtour méditerranéen ont obtenu 559 bourses supplémentaires, qui viennent s'ajouter à celles – au nombre de 525 – qui leur avaient déjà été réservées pour l'année 2011-2012 dans le contexte du programme Erasmus Mundus. En ce qui concerne l'Algérie, dans le cadre des partenariats (action n°2), de 2007 à 2011, 433 étudiants et 72 personnels enseignants en ont bénéficié. Pour les cours de Masters, et depuis 2004, ce chiffre concerne 46 étudiants et 14 enseignants.

Informations essentielles

Montant :
5.2 millions d'euros
Période d'exécution du programme :
2009-2011
Bénéficiaires :
Algérie, Maroc, Tunisie
Personne de contact :
M. Daho Allab, Responsable du bureau national Tempus / Erasmus
Tél.: 021911482
Email:
allabpnc@yahoo.fr
M. Baghdad Benstaali, Adjoint au NTO, bbenstaali@gmail.com

ERASMUS MUNDUS 2009 – 2013

Open to the World

For more information:
Erasmus Mundus Website
http://eacea.ec.europa.eu/erasmus_mundus/index_en.htm
Information and advice is also available from Erasmus Mundus National Structures in EU countries and EU Delegations in non-EU countries.
The contact details for your country can be found on the Erasmus Mundus website.

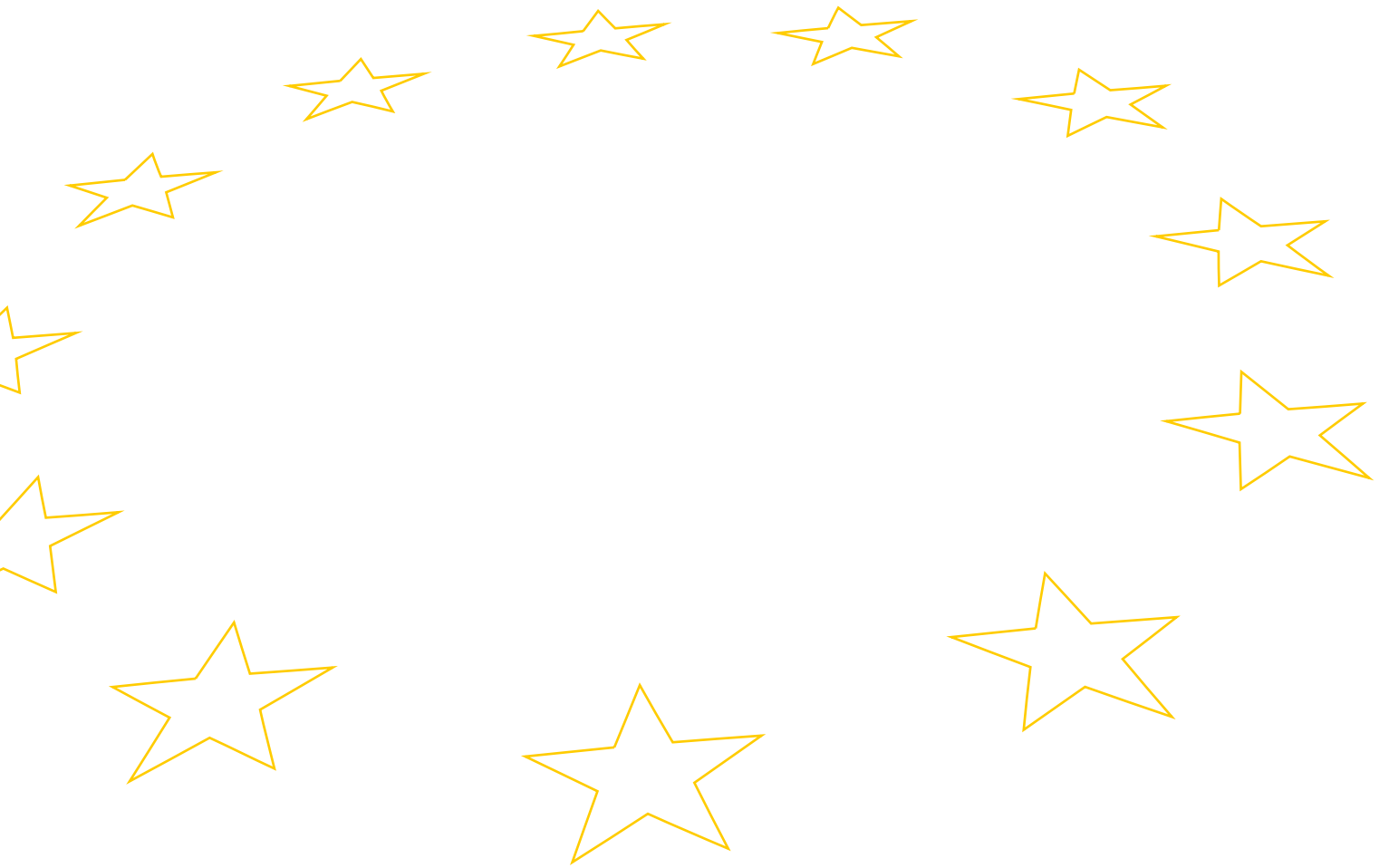
European countries referred to include member states of the EU and the European Economic Area, and countries which have concluded agreements for their participation in the programme.



Chapitre 7



Justice, bonne gouvernance





A. Programmes bilatéraux

27. Appui à la réforme de la justice (Justice I)

Contexte

Le Programme indicatif national (PIN) 2002 / 2004 pour l'Algérie et la Convention de Programme MEDA/2004/6263 du 4 octobre 2004 signée entre l'Etat Algérien et la Commission Européenne, dans le cadre de sa coopération, retiennent le financement d'un programme d'appui à la consolidation de l'état de droit par le biais de la réforme de la justice en Algérie. Ce programme de coopération est fondé sur les travaux de la Commission nationale de Réforme de la justice, initiée par le Président de la République, dont les principales propositions ont été publiés en juin 2000 (« La réforme de la Justice », éd. Ministère de la Justice, 2000 ; voir également: « Réforme de la Justice, bilan et perspectives », éd. Ministère de la Justice, février 2005 et « Conférence nationale sur la réforme de la Justice », éd. Ministère de la Justice, mars 2005). Cette réforme prend en compte l'adaptation et l'harmonisation de la législation, le renforcement de l'indépendance de la justice, la spécialisation des magistrats, en particulier dans les domaines économiques, le renforcement de certaines des juridictions et la modernisation du système pénitentiaire.

Description du programme

Le programme de coopération intitulé «Appui à la Réforme de la Justice en Algérie», conclu entre la Commission européenne et l'Algérie par une convention de financement signée le 4 octobre

2004, a pour objectif général de contribuer à la consolidation de l'état de Droit en Algérie et d'appuyer la mise en œuvre de la réforme de la Justice en Algérie.

Son objectif spécifique vise à l'amélioration des capacités du système judiciaire algérien en termes d'organisation, de compétence, de transparence et de qualité des services prestés aux agents économiques et aux citoyens.

Objectifs

L'objectif du programme est d'améliorer l'organisation du système judiciaire ainsi que la qualification professionnelle de ses acteurs. Il vise par ailleurs un renforcement de l'informatisation de l'ensemble des juridictions et des parquets, la promotion d'une justice de qualité et l'amélioration constante du service public de la justice.

A terme, le but est de mettre en œuvre un meilleur service public et une plus grande indépendance de la Justice.

Informations essentielles

Montant :
17 millions d'euros, dont 15 millions de l'UE et 2 millions du Bénéficiaire

Période d'exécution du programme :
66 mois à partir de la signature de l'avenant n° 1 à la CF en 2006

Signature de la convention :
3 octobre 2004

Bénéficiaire :
Ministère de la Justice

Personne de Contact :
M. Laziz Aimène, Directeur du projet

Adresse :
C/o Direction Générale de l'Administration pénitentiaire:
Avenue du 11 décembre 1960-
El Biar Alger

Tél. : 021 92 43 51
021 92 43 58

Fax : 021 92 43 08

Email : aimene@mjustice.dz



Réalisations en 2011

- Lancement de la mission d'évaluation finale du programme, qui s'est déroulée du 3 au 22 septembre 2011;
- Fin des activités de mise en œuvre opérationnelle du programme au 30 juin 2010 et début de la phase de clôture jusqu'au 31 décembre 2011;
- Poursuite des actions de formation effectuée sur la contrepartie nationale



Informations essentielles

Montant :

17 millions d'euros

Période d'exécution du programme :

48 mois

Signature de la convention :

17 juin 2008

Bénéficiaires :

Ministère de la Justice,
Direction générale de
l'administration pénitentiaire
et de la réinsertion

Personne de Contact :

M. Slimane Tiabi, Directeur
du projet

Adresse :

Rue du 11 décembre 1960,
El Biar

Tél.: 021 92 96 18

Fax: 021 92 96 11

Email: tiabi@mjustice.dz

28. Appui à la réforme du système pénitentiaire (Justice II)

Contexte

Au 1^{er} mars 2007, l'Algérie comptait 127 établissements pénitentiaires, a atteint en 2010 le nombre de 133 et 136 en 2011. Pour faire face à la nette progression de la population carcérale, la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion (DGAPR) du Ministère de la Justice a pris d'importantes mesures, dont l'adoption d'un très ambitieux programme de construction de nouvelles prisons.

Description du programme

La direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion (DGAPR), bénéficiaire du programme, a lancé depuis 2007, avec la Commission européenne un ambitieux programme de modernisation du système pénitentiaire. Celui-ci couvre l'amélioration des conditions de détention et leur humanisation, ainsi que la préparation de la réinsertion sociale.

Ce programme est axé sur trois composantes:

- la prise en charge de la population pénale et la réinsertion sociale ;
- l'organisation institutionnelle et la formation des personnels de la DGAPR;
- la sécurité générale et la modernisation des systèmes d'information.

Les principaux résultats attendus sont :

- une meilleure réinsertion sociale et économique des détenus à leur libération, grâce à une meilleure coopération avec la société civile, notamment par l'accès au travail et à la formation durant leur détention ;
- l'amélioration et l'humanisation des conditions de détention ;

- l'élévation du niveau de compétence du personnel ;
- le renforcement de la sécurité générale des établissements pénitentiaires ;
- la rénovation et la modernisation du système de gestion.



Visite de la station expérimentale maraîchère à Zeralda le 10 mai 2011

Objectifs

L'objectif général du programme est de contribuer à une mise en adéquation du dispositif pénitentiaire algérien aux valeurs et principes partagés avec l'UE et la consolidation de l'état de droit et vise en particulier à « améliorer les conditions de détention et favoriser la réinsertion des détenus dans la vie économique et sociale du pays ».

L'objectif spécifique est d'appuyer la modernisation du système pénitentiaire algérien, en améliorant les modalités d'exécution des peines et de réinsertion des détenus, en coopération avec d'autres acteurs publics et privés, en optimisant la gestion et la formation des personnels, en renforçant la sécurité générale des établissements et en modernisant les moyens de gestion.

Réalisations en 2011

- Analyse approfondie du travail pénitentiaire,

- Lancement d'actions de redynamisation de l'Office National des Travaux Educatifs (ONTE) ;
- Acquisition d'une nouvelle imprimerie offset pour moderniser les activités d'impression d'ouvrages et la formation des détenus aux métiers de l'imprimerie dans le cadre de la réinsertion ;
- Appui au développement et suivi intensif des activités de onze exploitations agricoles ;
- Analyse du fonctionnement des services extérieurs et préconisations d'optimisation ;
- Analyse de la pratique et définition précise de besoins et des orientations en matière de gestion individualisée de l'exécution des peines, amorce de propositions procédurales et structurelles dans ce domaine ;
- Définition exhaustive des besoins en matière d'infrastructures de santé et de suivi sanitaire pour le personnel ;
- Formation à l'ingénierie de formation d'un groupe de formateurs qui seront chargés de porter la réforme ;
- Élaboration du référentiel 'métier' ;
- Élaboration des programmes de formation qui seront organisés par l'équipe d'assistance à la formation (EAF) ;
- Approfondissement de l'analyse structurelle et pédagogique de l'ENAFAP (ex-ENAP) ;
- Planification de la formation de la première équipe spécialisée d'intervention ;
- Acquisition d'équipements de sécurité (scanners, portiques et détecteurs manuels) ;
- Acquisition de serveurs informatiques, ordinateurs individuels, photocopieurs professionnels, équipements de réseaux et logiciels ;
- Mise en place de solutions logicielles : inventaire automatique, gestion et supervision à distance des équipements informatiques installés dans les établissements pénitentiaires et au siège de la DGAPR ;
- Mise en service d'un intranet et d'une messagerie électronique permettant de dématérialiser les échanges entre les différentes structures de la DGAPR (siège et établissements) ;
- Développement d'une application informatique de Gestion des Ressources Humaines ;
- Recueil et formalisation des besoins d'informatisation de la « Gestion de la logistique » et de la « Gestion administrative et financière »
- Organisation d'un séminaire à Alger les 9 et 10 mai 2011 au centre de formation agricole de Ben Aknoun regroupant tous les responsables d'exploitations agricoles, visant à moderniser les techniques utilisées et à optimiser le rendement de ces exploitations.
- Tenue d'un séminaire national les 19 et 20 mai 2011, à l'Hôtel des Magistrats (Alger), réunissant l'ensemble des Juges d'Application des Peines, les chefs des services extérieurs, tous appelés à jouer un rôle pivot dans la dynamique de l'exécution des peines.
- Formation d'un groupe de 20 formateurs permanents et associés, qui s'est déroulée durant les mois de juin et juillet 2011 à Rouiba.



B. Programmes régionaux

Informations essentielles

Montant :

5 million d'euros

Période d'exécution du programme :

Septembre 2011 – Septembre 2014

Bénéficiaires :

Ministère de la Justice

Personne de contact :

M. Boudjellab Med Riad,

Point focal Euromed Justice III;

Sous-Directeur de la

formation des magistrats

L.D.: 021 92 43 80

Cell: 0558-83-63

Email:

medriadboudjellab@yahoo.fr

29. Euromed – Justice III

Le Programme EuroMed Justice III (Septembre 2011 – Septembre 2014) est un programme d'une durée de trois ans avec un budget de 5 M€, dont le but est de contribuer au développement d'un espace de coopération en matière de justice dans la région euro-méditerranéenne et s'inscrit dans la continuité des projets EuroMed Justice I (2004-2006) et II (2007-2010).

Les bénéficiaires de ce projet sont les pays et territoires du Voisinage Sud.

Objectifs

Le programme s'articule autour de trois composantes:

- Accès à la justice et aide judiciaire
- Résolution de conflits transfrontaliers en matière familiale
- Droit pénal et droit pénitentiaire.

Durant sa période d'exécution, il est prévu l'organisation de 3 conférences régionales, 4 groupes de travail (16 réunions), 9 sessions de formation, 3 visites d'études et 2 réunions des Directeurs des Centres de

formation judiciaire. En outre, deux rapports de recherche devront être rédigés.

Le projet aura son propre site Internet, **www.euromed-justice.eu** (partie d'accès public et partie d'accès restreint) afin de diffuser l'information relative au projet et soutenir la mise en réseau parmi les participants.

Les activités du programme ont démarré le 15 septembre 2011 et une mission pour le lancement des activités du programme s'est déroulée à Alger le 24 novembre 2011, par la visite en Algérie de la chef de projet, M. Andrés Salcedo Velasco et Mme Dania Samoul, coordinatrice du programme du point focal du programme M Mohamed Riad Boudjellab, sous-directeur de la formation des magistrats du Ministère de la justice, ainsi que les différents acteurs concernés par le programme, afin de discuter de la mise en oeuvre des activités du programme

Une conférence régionale de lancement du programme aura lieu à Bruxelles le 29 février 2012



30. Euromed – Police III

Depuis le 1^{er} septembre 2011, la mise en œuvre du projet EuroMed Police III se poursuit. Elle s'inscrit dans la continuité des projets EuroMed Police I (2004-2006) et II (2007-2010) qui ont permis de développer des outils de coopération afin de renforcer les liens entre les organisations de police et de sécurité entre les Etats de l'Union européenne et les partenaires de la Politique Européenne de Voisinage-Sud (PEV) en développant de nouveaux instruments dans le champ de la coopération opérationnelle. Les bénéficiaires de ce troisième projet EuroMed Police sont l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, l'Autorité palestinienne et la Tunisie.

Objectifs

L'objectif global du projet est de renforcer la coopération sur les questions policières entre les Etats membres de l'Union européenne et les pays bénéficiaires, afin de renforcer l'Etat de Droit et la coopération mutuelle au moyen de la formation continue et de l'échange de bonnes pratiques, notamment pour ce qui concerne les nouvelles technologiques et techniques d'enquêtes.

Le premier évènement de lancement se tiendra à Bruxelles le 24 janvier 2012. Suite à cela, le projet entrera alors dans sa phase opérationnelle en mettant l'accent sur tous les aspects relatifs à la formation (lutte contre le terrorisme, cybercriminalité, blanchiment d'argent, trafic d'êtres humains etc....). Les forces de sécurité des pays du voisinage Sud et les Etats membres de l'Union européenne ont besoin d'échanger leurs points de vue et de partager leurs expériences sur ces nouveaux phénomènes criminels, afin de permettre à leurs services spécialisées d'utiliser des techniques d'enquêtes modernes.

Informations essentielles

Montant :
5 million d'euros
Période d'exécution du programme :
2011 – 2014





Informations essentielles

Montant :

585 000 euros

Période d'exécution du

programme :

36 mois

01/01/2010 – 01/01/2013

Signature de la convention:

15 décembre 2009

Bénéficiaire :

Centre Africain d'Etude et de

Recherche sur le Terrorisme

Personne de Contact:

M. MADEIRA, Directeur

Adresse:

BP 17 Bureau poste

Mohammadia

Tél.: 021 52 01 10

Fax: 021 52 04 84

Email: l.boukra@caert.org.dz

31. Appui au Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT)

Contexte

Le terrorisme est un fléau très répandu en Afrique, où pendant les dernières années de nombreux pays ont été victimes d'actes terroristes, où les problèmes irrésolus de pauvreté et d'exclusion sociale continuent à fournir un terrain très fertile pour le recrutement de terroristes, et où des pays à faible gouvernance exercent une certaine attraction sur des organisations telles qu'Al-Qaïda afin d'être utilisés en tant que bases d'établissement ou de repli.

Agence spécialisée de l'Union Africaine (UA), le CAERT a comme principales missions celles de faciliter la coopération entre les États membres de l'UA notamment

via l'échange et l'analyse d'informations en matière de terrorisme d'une part, et d'autre part, de renforcer la capacité d'analyse et de réponse de l'UA et de ses États membres à travers des activités de formation et de recherche.

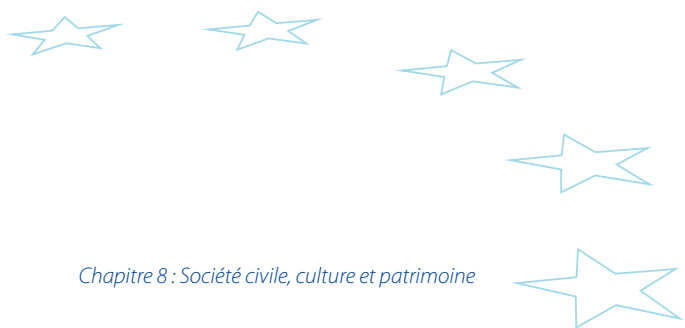
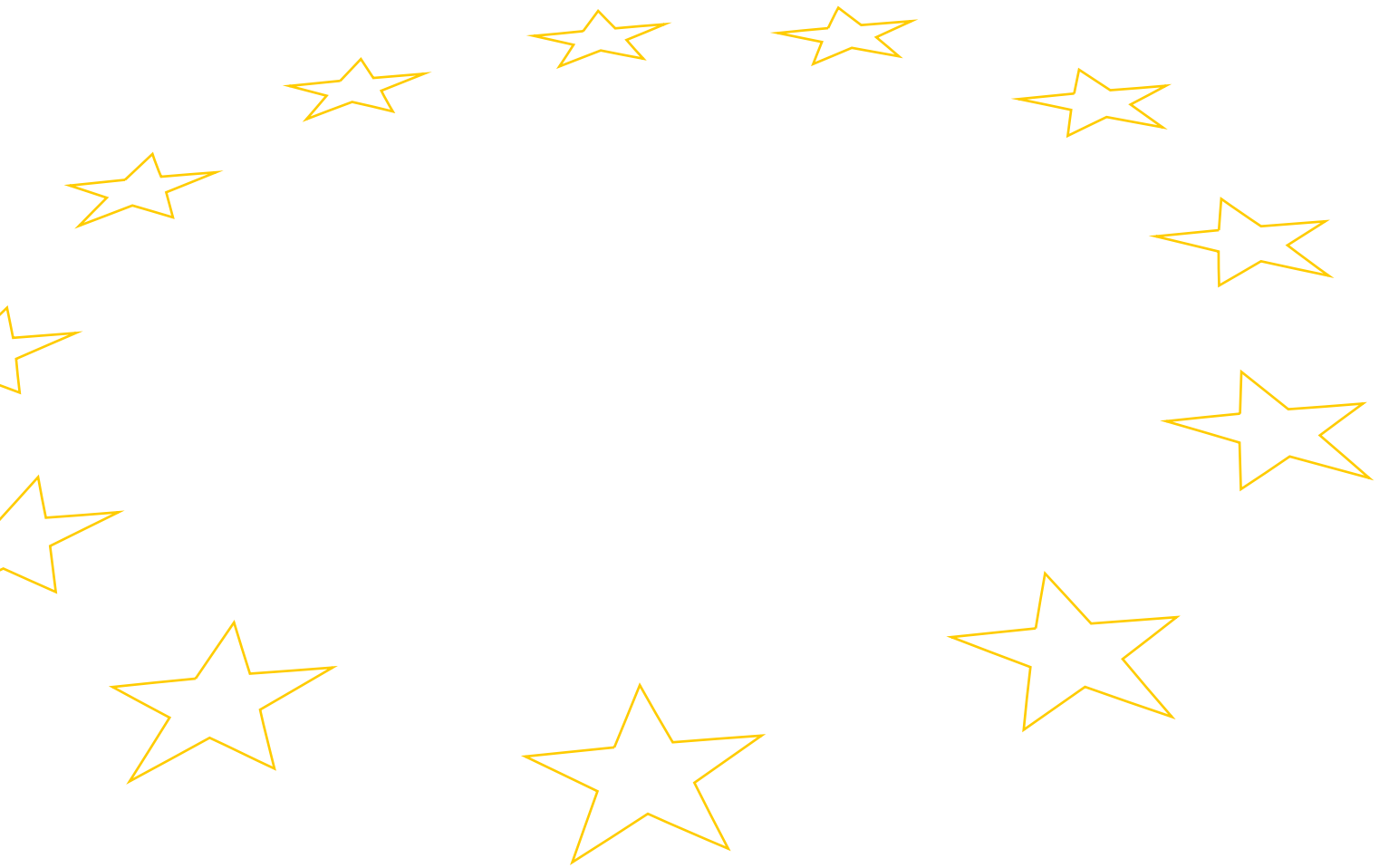
Description du programme

En décembre 2009 la Commission européenne allouait un nouveau financement au CAERT (Instrument de Stabilité) pour une période de pour 36 mois afin de renforcer la coordination entre le CAERT et ses points focaux, d'encourager le travail en réseau autour des questions de lutte contre le terrorisme, d'aider les Etats membres du CAERT à avoir une meilleure connaissance à la fois des enjeux et de leurs besoins dans ce domaine et enfin de renforcer les liens entre le CAERT et les agences spécialisées européennes.

Chapitre 8



Société civile, culture et patrimoine





A. Programmes bilatéraux

32. Patrimoine

Contexte

Le secteur de la culture et du patrimoine en particulier a vu sa prise en compte renforcée dans les politiques de l'État algérien depuis la fin des années 90 et formulé sous la forme d'un Schéma Directeur Sectoriel de la Culture approuvé en 2007 et puis intégré au Schéma National et aux Schémas Régionaux de l'Aménagement du Territoire.

Objectifs

Accompagner la prise en compte du patrimoine culturel comme outil de développement économique et humain de l'Algérie.

En particulier: accompagner la structuration des actions des autorités publiques au niveau local (par des projets pilotes de

démonstration), de participer à la mise en place de filières professionnelles spécialisées, de soutenir la connaissance technique et scientifique du patrimoine (inventaire) et de renforcer la professionnalisation du secteur associatif. Le projet vise enfin à développer les débouchés professionnels aux jeunes sans qualifications dans le secteur du patrimoine.

Réalisation en 2011

L'année 2011 a été consacrée à la formulation du programme avec l'appui d'experts externes. Le Ministère de la Culture a été associé à toutes les étapes et les a validées. La convention de financement à signer par l'Algérie et l'Union européenne et qui marquera le démarrage de la mise en œuvre du programme, sera formalisée dans le courant de 2012, en date encore à définir.

Informations essentielles

Montant :

24 millions d'euros (dont 21.5 millions d'euros de contribution UE, 2.5 millions d'euros de contribution nationale)

Période d'exécution du programme :

48 mois à compter de la date de signature de la Convention de Financement, date à fixer dans le courant de 2012

Bénéficiaires :

Ministère de la Culture, associations du secteur du patrimoine



Informations essentielles

Montant :

1.800.000 €

(Appels à propositions – Budget 2008, 2009, 2010)

Bénéficiaires :

Organisations non-gouvernementales

33. Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH)

L'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) a été adopté par le Parlement européen et le Conseil en décembre 2006. Cet instrument succède ainsi à l'Initiative européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme qui avait été créée à l'incitation du Parlement européen en 1994. L'entrée en vigueur de cet instrument spécifique au 1^{er} janvier 2007 permet d'apporter un soutien financier aux activités visant à renforcer la démocratie et les droits de l'homme dans le monde, au titre des perspectives financières 2007-2013.

Dans le cadre de l'Objectif 2 de la Stratégie IEDDH 2007 – 2010, intitulé : «**Renforcer le rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'homme et des réformes démocratiques et dans l'amélioration de la participation et de la représentation politiques**», la Délégation en Algérie a lancé depuis 2009 trois appels à propositions pour la promotion des thèmes liés à la démocratie et aux droits de l'homme.



Au présent, 22 microprojets présentés par des associations algériennes et européennes sont en cours. Les microprojets concernent des actions à petite échelle qui permettent d'approfondir le soutien aux initiatives de la société civile locale et de renforcer leur contribution au processus démocratique.

« **Cellule d'information et de formation sur les droits des enfants aux établissements scolaires (primaire, moyen et lycée) dans la wilaya de Bordj Bou Arreridj** » (Association El Ghaith). Le projet vise l'élaboration des programmes d'enseignement, des techniques pédagogiques et du matériels didactiques pilotes sur

les droits des enfants à l'intention des écoles du primaire, du moyen et du secondaire de la wilaya de Bordj Bou Arreridj ;

«**Renforçons nos capacités pour mieux agir**» (Ligue de Prévention et de Sauvegarde de la Jeunesse et de l'Enfance, LPSJE). Le projet vise à contribuer à la vulgarisation de la culture de la démocratie et des droits de l'homme par la formation et l'éducation aux principes de la lutte contre la violence, à travers la lutte contre les violences du genre et en particulier les violences à l'égard des femmes;

«**Réduction de la violence en milieu scolaire**» (Fondation M. Boucebci, FMB).

L'objectif du projet est la réduction de la violence en milieu scolaire à travers le renforcement de la capacité et l'élargissement du champ d'intervention de l'équipe permanente de thérapeutes de la Fondation pour la prise en charge d'élèves et d'enseignants confrontés à la violence;



«**Appui aux capacités d'interpellation de la société civile dans le domaine de la démocratisation et des droits humains à Tizi-Ouzou et Bejaia**» (Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme, LADDH).

Le projet a pour objectifs globaux de participer à l'amélioration de l'effectivité des droits humains en Kabylie, et d'accompagner la société civile à devenir actrice de la démocratisation et de la décentralisation des institutions locales en Kabylie, en particulier, et en Algérie en général.



«**Dar Houria (maison liberté)**» (Association Djazaïrouna): Le projet vise à promouvoir les droits, la démocratie et l'égalité entre femme et homme, par l'information des victimes du terrorisme, des femmes, des jeunes, des étudiants, et des enfants de la wilaya de Blida sur leurs droits, par la sensibilisation sur les principes de l'égalité et la citoyenneté, et la promotion de la démocratie citoyenne;



«**Centre de formation aux métiers d'éducateurs à la paix**» (Association Nationale Santé Jeunes, ANSJ). Le projet a pour objectif spécifique de contribuer à l'insertion socioprofessionnelle de 100 jeunes âgés de 20-25 ans des deux sexes, devenus violents, exclus du système scolaire et issus de quartiers populaires de la wilaya d'Alger, par la formation;

«**Renforcement de l'accès à la prévention du VIH auprès des Migrants en Algérie**» (AIDS Algérie). Le projet vise à réduire la transmission sexuelle du VIH via des activités de prévention auprès des personnes en situation de vulnérabilité et des groupes les plus exposés au risque (les migrants et les populations mobiles);

«**Agir pour mes droits**» (Association Le Petit Lecteur). Le projet vise la promotion des droits de l'enfant par l'approfondissement de la connaissance de la convention internationale des droits de l'enfant;



«**Actions pour la Formation et l'Information des Femmes et des Enfants aux droits humains et à la démocratie**» (Association RACHDA). Le projet vise à contribuer au renforcement et à la promotion des droits humains et de la citoyenneté, notamment chez les jeunes et les femmes, pour en faire des citoyens actifs qui participent au devenir d'une société harmonieuse;

«**Création d'un centre de prévention primaire d'information, communication, éducation de lutte contre la violence à l'encontre des femmes, des jeunes filles et des petites filles, basée sur le genre et contre toutes autres formes de discrimination**» (Association ASSALA). Le projet vise à contribuer à la stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes basée sur le genre (sexe) et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes;



«**Centre de prévention et d'information en matière des droits de l'homme, Chouâa El Amel**» (Association d'Aide Médico-psycho-sociale Dellys, AAMPS). L'objectif du projet est de renforcer les capacités des professionnels et des acteurs du mouvement associatif en matière des droits de l'homme pour une meilleure prise en charge des familles en détresses multiples privées de leurs droits;



«**Promotion du droit associatif par le développement d'un centre ressource dédié aux associations**» (Association pour la Culture et le développement Communautaire, ACDC). Le projet vise la promotion du rôle du tissu associatif dans le développement local, par la mise en place d'un centre de ressources au bénéfice des acteurs de la société civile de la région de Beni-Abbes;



«**Décentralisation de l'action de prévention et de prise en charge pour un accompagnement psycho-social de proximité des populations de haute montagne dans la wilaya de Tizi Ouzou**» (Ligue de Prévision et de Sauvegarde de la Jeunesse et de l'Enfance de Tizi-Ouzou, LPSJE). Le projet vise à contribuer à l'amélioration du bien être des populations rurales de haute montagne à travers l'information, la sensibilisation et la prise en charge psychologique, juridique et médicale;



«**Création d'un centre d'accueil, d'écoute de soutien psychologique et juridique pour la promotion du droit des femmes en difficulté et des personnes handicapées à Laghouat et la coordination des activités de la société civile en faveur de ces population**» (Association pour la promotion de la femme rurale wilaya de Laghouat, APFR). Le projet a pour objectif spécifique la création d'un centre de sensibilisation et d'information pour une participation efficace de la société civile dans la promotion des droits des femmes, des personnes en situation d'handicap et autres populations

vulnérables des zones rurales et des quartiers défavorisés de la Wilaya de Laghouat.

«Construction d'un plaidoyer permettant l'interpellation des pouvoirs publics en faveur du droit des enfants en conflit avec la justice»

(Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, CISP). Ce projet s'inscrit dans une volonté de défendre et de soutenir un plaidoyer en faveur de l'amélioration des mesures de rééducation et de réinsertion de l'enfant en conflit avec la loi en ouvrant le débat sur différentes réalités et pistes de travail et en dynamisant le réseau des professionnels issus des institutions, de la société civile;

«Education inclusive: une application conforme du droit à l'éducation des enfants en situation de handicap»



(Fédération Handicap International, HI). L'objectif général du projet est que le droit à l'éducation des enfants en situation de handicap en Algérie soit reconnu par les autorités compétentes et concrètement mis en application par l'ensemble des acteurs concernés, en conformité avec les conventions internationales;

«Création et consolidation d'espaces d'expression permettant aux enfants d'être de futurs citoyens engagés dans la vie de la Cité»

(Association AFAK Si Mustapha). Le projet s'articule autour de l'objectif de favoriser l'engagement citoyen des enfants, en Algérie afin de soutenir l'avenir, le devenir des enfants en tant qu'acteurs et décideurs de leur société. L'intérêt se situe plus spécifiquement à soutenir l'expression des enfants au sein de leur communauté, vers des modalités non violentes et citoyennes;

«Renforcement des capacités de plaidoyer pour la promotion des droits et l'égalisation des chances des personnes en situation de handicap au sud de l'Algérie»

(Association el Amel des personnes handicapées El Meneaa). L'association El Amel défend une approche de droit, l'objectif du projet est la pleine participation des personnes en situations de handicap à la vie sociale et au développement de

leur communauté. A travers des activités de plaidoyer, El Amel souhaite améliorer la prise en considération des besoins spécifiques des personnes en situations de handicap par les pouvoirs publics;

«Lobbying et plaidoyer de la société civile pour une amélioration de l'accès aux droits»

(Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme, LADDH). L'objectif spécifique du projet est le renforcement des capacités de la société civile en matière de défense des droits de l'Homme et l'amélioration de l'effectivité des droits de l'Homme dans les wilayas d'Alger, Tizi Ouzou, Béjaïa et Oran;

«Renforcement des capacités pédagogiques des intervenants dans la prise en charge des enfants autistes»



(Association «Wafa» des parents d'enfants en difficultés mentales). Les objectifs de ce projet comprennent la sensibilisation des pouvoirs publics et l'opinion publique, la défense des droits des enfants autistes. Des actions de formation et d'information contribueront à une meilleure prise en charge des enfants autistes;

«Un foyer pour vivre ensemble»

(Association pour la Réhabilitation Psycho-Educative Infanto Juvénile, ARPEIJ). Le projet s'inscrit dans la promotion des droits des enfants handicapés et des groupes vulnérables. L'association vise à atténuer l'inégalité des chances au bénéfice d'un groupe vulnérable d'enfants et à sensibiliser, informer et impliquer les parents pour qu'ils s'approprient du projet;

«Création d'un centre d'apprentissage et d'accompagnement pour les femmes démunies»



(Fondation nationale pour la promotion de la santé, le développement et la recherche, FOREM). Ce projet permettra de contribuer à redonner une chance à la région de Relizane et aux nombreuses personnes démunies, ainsi qu'à leurs enfants. Il vise à créer un centre de formation en droits de la femme, de formation technique et d'appui à la création de coopératives au bénéfice des femmes démunies de Remka.



34. Acteurs Non-Etatiques dans le Développement (ANE)

Le programme thématique «Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement», introduit en 2007, vise à renforcer les capacités des organisations de la société civile et les autorités locales, comme condition préalable à l'avènement d'une société plus équitable, plus ouverte et plus démocratique. Pour la première fois en 2011, la DUE Algérie a lancé un appel à propositions «Acteurs Non-Etatiques dans le Développement». Le montant global mis à disposition pour l'Algérie monte à EUR 750.000. 6 contrats de subvention ont pu être signés:



«**Dynamisation du mouvement associatif algérien**» (Solidaridad Internacional). Le projet vise la dynamisation de la société civile algérienne et ses pratiques de démocratie participative à travers le renforcement des capacités de mobilisation de trois associations d'envergure et la mise en place d'une dynamique de réseau;

«**Renforcement des capacités des associations du Réseau des Associations Algériennes de lutte contre les Myopathies (RAAM)**» (Fédération Handicap International, HI). La qualité de vie des personnes atteintes de MNM est améliorée par l'organisation des acteurs en réseau et la mise en œuvre d'actions de prise en charge et d'accompagnement en concertation avec les autorités nationales et locales. Les capacités organisationnelles et opérationnelles des 9 associations du réseau RAAM sont renforcées;

«**Renforcement du dialogue démocratique et de la participation citoyenne des jeunes dans la gestion des politiques de développement local**» (Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, CISP). Le projet s'inscrit dans

l'amélioration de la qualité de la participation citoyenne, dans les wilayas d'Alger et d'Oran. La politique de décentralisation est soutenue grâce à une meilleure définition, monitoring et mise en œuvre de projets de développement local;



«**Renforcement des capacités (du réseau associatif de développement communautaire et rural) de la wilaya de Bordj Bou Arreridj pour un développement Socio Economique équitable Généré**» (Association El Ghaith). Le projet est élaboré autour du renforcement de la position et du rôle du mouvement associatif et la société Bordjienne par l'amélioration des capacités techniques, plaidoyer et financières du réseau de développement communautaire et rurale de la wilaya de Bordj Bou Arreridj;

«**Participation de la société civile dans la définition et la mise en œuvre des programmes de lutte contre la désertification et de développement rural durable en zone de montagne**» (Association de réflexion, d'échanges et d'actions pour l'environnement et le développement AREA-ED). Le projet est mis en œuvre dans des régions montagneuses, semi arides et arides/sahariennes. A travers des activités de formations et d'accompagnement, l'action permettra de mettre en place un réseau d'associations engagées dans le développement rural durable, la lutte contre la désertification et la préservation des ressources naturelles;

«**FORM'Algérie**» (Batik International). Le projet vise la consolidation des associations algériennes dans leur rôle d'acteur majeur dans les efforts de développement humain et de réduction de la pauvreté par le renforcement de leurs capacités, tant au plan individuel que collectif, en favorisant une approche régionalisée et «à la carte» en fonction des profils des organisations concernées.



Informations essentielles

Montant :
750 000€ (Budget 2010 et 2011)

Bénéficiaires:
Acteurs non étatiques et autorités locales



B. Programmes régionaux

Informations essentielles

Montant :

17 millions d'euros (IEVP)

Période d'exécution du

programme :

2008-2012

Bénéficiaires :

Algérie, Égypte, Israël,
Jordanie, Liban, Maroc,
Territoires palestiniens
occupés, Syrie, Tunisie

Personne de contact et site

web :

Christiane DABDOUB

NASSER, Chef d'équipe

Tél.: +32 (0)2.609.55.54

Email: c.dabdoub-nasser@

euromedheritage.net

www.euromedheritage.net

35. Euro-Med Heritage IV

Prenant appui sur les objectifs définis dans la Stratégie pour le développement du patrimoine culturel euro-méditerranéen : priorités des pays méditerranéens (2007-2013), le programme a pour objectifs de favoriser l'appropriation, par les populations locales, de leur patrimoine culturel et l'accès à l'éducation à ce patrimoine et à sa connaissance. Le programme vient à l'appui d'un cadre pour l'échange d'expériences, de canaux de diffusion des bonnes pratiques et de perspectives nouvelles, visant à développer un environnement culturel institutionnel.

Le programme succède aux trois premiers volets du programme Euromed Heritage II-III. Le premier avait pour ambition de créer des inventaires et de mettre en réseaux des institutions, tandis que les deux suivants visaient à renforcer la capacité des pays partenaires à gérer et à développer leur patrimoine culturel.

Concrètement ?

Le programme facilite la coopération interdisciplinaire, l'échange de bonnes pratiques, la formation, la création de réseaux, les actions permettant de stimuler et de renforcer l'impact social et économique du patrimoine culturel et enfin, l'amélioration des cadres institutionnels et législatifs du patrimoine culturel dans les pays partenaires. Une unité régionale de soutien et de gestion (RMSU) apporte son appui technique à douze projets: ATHENA : amélioration et adaptation des théâtres antiques; ELAICH: approche du patrimoine par les liens éducatifs ; Des Fondations Pour Un Avenir Solide : participation de jeunes du Liban et de Jordanie à la promotion du patrimoine culturel; HAMAMMED:

sensibilisation au patrimoine culturel des hammams ; MANUMED II – Des manuscrits et des hommes ; MARE NOSTRUM : sur la piste des routes maritimes phéniciennes et des cités portuaires historiques de la Méditerranée ; MEDLIHER: sauvegarde du patrimoine méditerranéen vivant ; MEDMEM: partage du patrimoine audiovisuel de Méditerranée; Montada : forum pour la défense de l'architecture traditionnelle au Maghreb; Mutual Heritage : de l'intégration historique à une participation active et contemporaine; REMEE: redécouverte du patrimoine commun de l'eau ; Siwa-Tangier : protection et défense du patrimoine matériel et immatériel.

Actions en bref

- Financement de 12 projets traitant des divers aspects du patrimoine culturel ;
- Soutien au renforcement des cadres institutionnels et législatifs du patrimoine culturel dans les pays partenaires ;
- Appui à la coopération et à la création de réseaux et promotion de l'éducation et de l'accès à la culture ;
- Incitation des populations locales à s'approprier leur patrimoine culturel.

Réalisations en 2011

A l'instar des années précédentes, plusieurs ateliers législatifs et thématiques ont été organisés dans différents pays du bassin méditerranéen, auxquels ont régulièrement participé des représentants algériens. Le dernier en date de Décembre 2011 sur la question des «Paysages Culturels», qui s'est déroulé à Hammamet en Tunisie, a notamment accueilli une large délégation d'Algérie, dont plusieurs représentants du Ministère de la Culture. Parmi les activités réalisées par les projets en Algérie :

Projet REMEE : outre une réunion de pilotage et un campus d'étudiants à Tipaza, l'année 2011 a surtout vu un certain nombre de



produits importants être publiés et diffusés, notamment via une conférence avec trois Ministères représentés en Octobre 2011 – une exposition sur le patrimoine de l'Eau et son catalogue très riche et détaillé, ainsi que trois publications aux éditions Barzakh;

Projet MED MEM : le volet de numérisation, d'indexation et d'archivage de la future



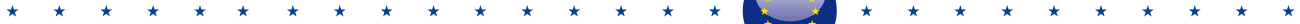
plateforme internationale a largement été nourri en documents de qualité par le service des archives de la télévision algérienne, qui a également assuré la traduction de l'ensemble des documents;

Projet MONTADA : de très nombreux ateliers de sensibilisation des acteurs locaux et des enfants de Dellys et Ghardaïa, plusieurs études et travaux de réhabilitation, ainsi que des publications, une exposition itinérante et des formations professionnelles sur les questions des matériaux traditionnels, comme la terre et la chaux ; plus d'info sur le site web du projet, www.montada-forum.net

Projet MANUMED : une exposition sur le thème de la calligraphie - «La main du calligraphe»



a été inaugurée le 25 novembre 2011 à Ghardaïa, accompagnée d'ateliers à destination des jeunes et d'un concours de calligraphie.



36. Autres lignes thématiques bénéficiant l'Algérie

Dans le cadre de la politique de coopération au développement, la Commission européenne soutient des actions proposées par des ONG européennes et des pays partenaires spécialisés dans la coopération au développement. Les objectifs sont la réduction de la pauvreté, le développement économique et social durable ainsi que l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale.

Dans le cadre des Programmes «Migration et asile», «Acteurs non étatiques et Autorités locales», «Instrument pour la Démocratie et les Droits de l'Homme», «Investir dans les Ressources Humaines» et «Genre» la Commission européenne soutient 7 projets en Algérie:

1- «Renforcement des capacités de plaidoyer pour la promotion de droits et l'égalisation des chances des personnes en situation d'handicap en Algérie et au Maroc» (Fédération Handicap International, HI).

L'objectif du projet est de contribuer à ce que les personnes en situation de handicap du Maghreb exercent leur qualité de sujet de droit dans un cadre social et réglementaire favorable et conforme aux principes de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH).

2- «Le développement inclusif local: une solution pour lutter contre l'exclusion des personnes en situations de handicap»



(Fédération Handicap International, HI).

Le projet vise à contribuer à ce que les personnes en situations de handicap soient des

citoyens à part entière et puissent à ce titre prétendre à une participation et considération égale au sein de leur pays. L'objectif spécifique vise le renforcement des capacités de la Fédération des Associations des Handicapées Moteurs (FAHM), et de six associations partenaires associées, au développement des actions et des services d'intégration en faveur des personnes en situations de handicap.

3. Soutien et mise en réseau des acteurs institutionnels et de la société civile pour la promotion des droits de l'enfant, la réhabilitation des enfants victimes du terrorisme (Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, CISP).

Le projet vise à améliorer l'assistance, le soutien et la réhabilitation des enfants victimes du terrorisme; prévenir l'enrôlement des enfants dans des actes terroristes, améliorer la protection des droits de l'enfant en Algérie, mettre en réseau les intervenants travaillant auprès des enfants victimes du terrorisme.

4. «Amélioration de la prise en charge des enfants en situation de handicap dans les établissements de soins en Algérie» (Fédération Handicap International, HI).

Le projet vise à améliorer les conditions d'accueil, de prise en charge et les perspectives de sortie des enfants présents en établissements de soins. Plus précisément le projet tend à renforcer les pratiques professionnelles et de coordination des autorités nationales et locales et de l'ensemble des acteurs concernés afin d'améliorer le système de prise en charge des enfants handicapés ou considérés en situation de handicap.

5. «Programme GEPE, Genre & Economies Pluri Elles» (CIDDEF Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme).

Le projet vise à favoriser l'accès à l'emploi et à la création d'activités génératrices de revenus des femmes résidant en zone urbaine et rurale en Algérie, en Egypte, au Maroc et en Tunisie par la mise en œuvre d'un programme d'émancipation par l'activité économique.

6. «Algérie: Renforcer la protection des migrants et les capacités de gestion des flux migratoires mixtes» (Consiglio Italiano per i Rifugiati CIR).

Le projet vise le renforcement de la protection des migrants et des capacités de gestion des

flux migratoires mixtes en Algérie. Il contribue à développer la protection et l'assistance humanitaire en faveur des migrants et des demandeurs d'asile.

7. «Renforcer l'accès aux droits des personnes en migration» (Médecins du Monde France).



MEDECINS DU MONDE

Les objectifs du projet sont l'amélioration des conditions de vie des populations en situation de mobilité contrainte présentes en Algérie et le renforcement de l'accès aux soins et aux droits des migrants, installés ou en transit en Algérie.



* * * * *



* * * * *

Informations essentielles

Montant :

4,5 millions d'euros.

Période d'exécution du programme :

2008-2011

Bénéficiaire :

Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie
 Point de contact et site web : Pôle méditerranéen,

Adresse :

B.P 105 Cité El Khadra 1003 Tunis, Tunisie.

Tél: +216 71.78.00.09

www.euromedgenderequality.org

37. La coopération euro-méditerranéenne et le renforcement du rôle des femmes

Le renforcement du rôle des femmes dans la société est l'une des priorités du partenariat euro-méditerranéen tel que définit dans la Déclaration de Barcelone de 1995. Lors du 10ème anniversaire de cette déclaration, un programme d'action de 5 ans a été validé par les représentants des États concernés, et ceux-ci se sont engagés à prendre des mesures pour « **réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes en luttant préventivement contre toutes les formes de discrimination et en garantissant la protection du droit des femmes** ». Les fondements de cette politique ont été définis lors de la première Conférence ministérielle euro-méditerranéenne autour du thème « Renforcer le rôle des femmes dans la société » à Istanbul en 2006. Les ministres y ont décidé des mesures concrètes, notamment en vue de renforcer le rôle des femmes dans les sphères politique, civile, sociale, économique et culturelle, ainsi qu'en matière de lutte contre la discrimination.

Pour la région euro-med⁴, un programme régional de l'UE « **Renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne** » sur l'égalité entre les hommes et les femmes et sur la société civile, a bénéficié d'un financement dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). Ce programme triennal, **lancé en 2008 et clôturé en juillet 2011**, était doté d'un budget de 4,5M€. Le programme EGEP, poursuivait trois objectifs principaux : appui à l'application dans son intégralité de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW); contribution à une meilleure connaissance et soutien aux actions visant à prévenir les violences sexistes ; appui au suivi des conclusions et du cadre d'action de la conférence d'Istanbul.

Le programme a facilité la création de réseaux et l'échange d'expériences entre les pays de l'UE et les pays méditerranéens,



mais aussi entre les pays du Sud eux-mêmes, a développé la capacité des principaux acteurs à promouvoir l'égalité hommes-femmes et la lutte contre la violence faite aux femmes et enfin, a favorisé l'organisation de campagnes de plaidoyer et de sensibilisation afin de promouvoir l'adoption des mesures en faveur du changement dans les institutions et dans les mentalités. Le programme a aussi favorisé la coopération avec les médias de façon à véhiculer une image positive du rôle de la femme dans la société et à soutenir les pratiques de lutte contre la violence faite aux femmes.

Réalisations en 2011

Dans le cadre des activités du programme « **Promouvoir de l'égalité entre hommes et femmes dans la région euro-méditerranéenne** » (EGEP), et afin d'améliorer l'image de la femme et mettre fin aux stéréotypes, une formation de journalistes sur l'image de la femme dans les médias de la région euro-méditerranéenne a été organisée les 27, 28 et 29 juin 2011 à Bruxelles.

Cette formation a accueilli quelque 25 journalistes de la presse écrite, audiovisuelle et électronique de la région MEDA, ainsi que des représentants des pays partenaires méditerranéens (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Territoire Palestinien Occupé, Syrie, Tunisie) et des pays membres de l'Union européenne.

Le programme EGEP a aussi publié un guide pratique en trois langues (français, anglais, arabe) à destination de la presse pour améliorer l'image de la femme dans les media, « Femmes et Médias dans la Région Euro-méditerranéenne ».

L'objectif de ce guide, aisément utilisable comme matériel de formation, est de renforcer les capacités de la presse (télévisée, radiophonique, écrite et électronique) à promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée de la femme dans les media de la zone méditerranéenne.



38. CIUDAD-Développement urbain durable

Objectifs

Le programme CIUDAD (« Cooperation in Urban Development and Dialogue », Coopération en matière de développement urbain et dialogue) entend promouvoir la compréhension mutuelle, le dialogue et la coopération entre les acteurs locaux de l'UE d'une part et des pays partenaires du Sud et de l'Est du Voisinage (région IEVP) d'autre part. À cet effet, il soutient le renforcement des capacités pour la modernisation et le renforcement des gouvernements locaux et régionaux. Il vise également à mettre en place de nouveaux partenariats et à renforcer les partenariats existants entre autorités locales et régionales de la région de l'IEVP (sud-sud, est-est et sud-est) afin de pérenniser les réalisations au-delà de la durée de vie du programme.

CIUDAD profite des travaux des précédentes initiatives comme les programmes MED'ACT et MED-PACT financés au titre de l'instrument MEDA (Sud) et les programmes TCAS et IBPP financés par l'instrument TACIS (Est), entre autres.

Concrètement ?

Une vingtaine de projets bénéficiant d'un cofinancement (subventions) se concentrent sur les trois priorités thématiques suivantes : l'environnement durable et l'efficacité énergétique ; le développement économique durable et la réduction des disparités sociales ; la bonne gouvernance et la planification et le développement urbains durables. Les partenariats associent des consortiums d'organisations regroupant des autorités locales, des universités, des ONG et d'autres acteurs du développement urbain durable aussi bien de l'UE que des pays du Voisinage.

Un mécanisme d'appui au programme assure le soutien technique aux bénéficiaires et le suivi des progrès ainsi que la diffusion des résultats et la visibilité de CIUDAD, essentiellement par le biais de réseaux urbains et régionaux existants.

Actions en bref

- Promotion du concept de développement urbain durable dans l'UE et dans la région de l'IEVP;
- Création de partenariats durables entre les autorités locales de l'UE et de la région de l'IEVP, ainsi qu'entre les partenaires de l'Est et du Sud du voisinage (coopération interrégionale);
- Renforcement de la capacité des autorités locales et de la coordination entre les niveaux locaux et régionaux de gouvernement;
- Identification et élaboration de projets de développement urbain durable par les autorités locales de l'UE et de la région de l'IEVP. Ces projets seront présentés, dans un format adapté, aux institutions financières internationales susceptibles de les financer.

Réalisations en 2011

Après la phase du démarrage du programme en 2010, tous les projets subventionnés se trouvaient en pleine phase de mise en œuvre en 2011, et les premiers projets seront terminés en 2012.

L'équipe de Mécanisme d'Appui au programme a organisé des premiers événements du réseautage sur trois thèmes pertinents dans le cadre du programme : efficacité énergétique, gestion des déchets solides, et patrimoine culturel et tourisme. Par ailleurs, les partenaires des projets ont été formés à communiquer et informer sur leurs activités, et le site web du programme

Informations essentielles

Montant :

14 millions d'euros

Période d'exécution du programme :

2009-2013

Bénéficiaires :

Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Russie, Ukraine

Personne de contact :

M. Frank Samol, chef d'équipe Mécanisme d'Appui (Email: frank.samol@ciudad-programme.eu) ou M. Naguib Amine, Mécanisme d'Appui Pays Voisinage Sud, (Email: naguib.amin@ciudad-programme.eu) www.ciudad-programme.eu

présente régulièrement les nouvelles sur l'avancement des projets

Deux projets concernent l'Algérie :

1- GEDUM : Promotion d'une gestion intégrée et durable des déchets solides urbains dans les pays du Maghreb :

Ce projet vise l'amélioration de la gestion des déchets solides dans les villes de Sétif en Algérie, Beni Mellal au Maroc et Sfax en Tunisie comme partenaires du sud de la Méditerranée, en coopération avec la ville de Reus en Espagne au Nord. Le projet stimulera l'échange de savoir-faire et d'expériences tout en cherchant à adapter les options appropriées pour une gestion de déchets améliorée. Le projet vise à développer et établir dans chaque ville du sud une gestion intégrée et durable des déchets, en expérimentant avec des systèmes innovateurs de tri et de récupération de déchets et avec la participation et l'intégration du secteur informel.

En 2011, les activités des préparations des actions de sensibilisation des citoyens ont commencé dans les trois villes ciblées de Beni Mellal, Sétif et Sfax, plus spécifiquement:

- Des partenariats ont été mis en place avec des associations locales pour stimuler la sensibilisation des citoyens,
- Les quartiers pilotes et les ménages pour le tri à la source ont été identifiés,
- Les trois villes ont publié des outils de communication pour le grand public (dépliants, affiches publicitaires... etc.)
- Sfax et Sétif ont lancé une campagne de communication utilisant différents médias et supports.
- Les premières activités de sensibilisation verbale (dans les écoles, porte-à-porte, etc.) ont commencé.

2- NEW MEDINA : De la ville pilote à la ville durable : réinventer les villes nouvelles.

Ce programme vise à améliorer les capacités des urbanistes, architectes et décideurs locaux et leur faire bénéficier des expériences développées Europe lors de la construction et de la gestion des villes nouvelles. Il vise également à développer une approche intégrée et des outils pour la création de villes durables dans la région IEPV Sud et les pays de l'Europe. Il se déroule en Algérie (Ville nouvelle de Sidi Abdellah-Alger), Egypte (Ville nouvelle du «15 mai»-Le Caire) et Maroc (Ville de Tanger et Province de Fahs Anjra pour la ville de Ch'Rafate).

En 2011, le projet a publié le rapport détaillé sur la première réunion d'experts qui a eu lieu au Maroc en Octobre 2010. Le groupe d'experts a traité de la mise en place de la nouvelle ville de Chrafate à construire dans la région de Tanger-Tétouan. Le chef de file du projet, l'autorité intercommunale de Marne-la-Vallée Val Maubuée en liaison avec la plate-forme européenne des villes nouvelles (ENTP) a proposé à la société de planification de la ville, Al Omrane, un suivi opérationnel aux recommandations du groupe d'experts.

Un autre panel d'experts et praticiens en urbanisme a eu lieu le mois de novembre pour discuter le développement du projet de ville nouvelle de Sidi Abdellah près Alger. La discussion s'est focalisée sur les thèmes des nouvelles technologies, des politiques environnementales et de l'attractivité économique et en particulier sur l'analyse des plans et le développement actuel de la ville nouvelle de Sidi Abdellah, visant à établir une ville intelligente, écologique, attractive et universitaire qui puisse accueillir dans le futur une population de 200 000 habitants et créer environ 80 000 emplois.



39. EuroMed Jeunesse IV

Contexte

Dans le cadre du troisième chapitre du processus de Barcelone, intitulé «partenariat social, culturel et humain», la déclaration de Barcelone, adoptée en 1995 a fixé les fondements du programme Euro-Med Jeunesse. Les échanges de jeunes ont été considérés comme un outil de préparation des générations futures à une coopération plus étroite entre les partenaires euro-méditerranéens.

Description du programme

Le programme Euro-Med Jeunesse est un programme régional dont débute la quatrième phase (Euro-Med Jeunesse IV) Elle couvre 8 pays (Algérie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Egypte, Territoires palestiniens occupés, et Tunisie).

A l'instar de la phase précédente, EMJ IV a accordé un intérêt particulier à la coopération sous-régionale dans le domaine de la jeunesse, à travers le financement de projets associatifs pour l'échange de jeunes, participation au service volontaire Euro-Med Jeunesse et renforcement de partenariat entre les associations/groupes de jeunes en permettant d'échanger de bonnes pratiques et soutenir l'innovation dans le travail avec les jeunes. Très peu des activités prévues ont pu être réalisées.

En ce qui concerne l'Algérie, une enveloppe de 300,000 € a été allouée.

Objectifs

Les objectifs généraux de la quatrième phase du programme Euro-Med Jeunesse

ainsi que les objectifs spécifiques qui y sont liés sont les suivants:

1. Stimuler une compréhension mutuelle et un dialogue interculturel entre les jeunes au sein de la région euro-méditerranéenne :

- offrir des possibilités interculturelles non formelles aux jeunes;
- combattre les préjugés et les stéréotypes répandus dans le bassin méditerranéen et qui déterminent la perception mutuelle.

2. Promouvoir une citoyenneté active chez les jeunes et leur sens de la solidarité :

- offrir aux jeunes la possibilité de jouer un rôle actif dans le développement de la société et d'exprimer leur engagement personnel;
- veiller à ce que les possibilités de participation active soient proposées de façon équitable aux jeunes hommes et aux jeunes femmes, en encourageant l'équilibre entre les sexes dans toutes les actions;
- contribuer à renforcer les organisations non gouvernementales dans le secteur de la jeunesse.

3. Renforcer la participation des organisations de jeunesse non gouvernementales à la société civile et à la démocratie :

- promouvoir les valeurs fondamentales, telle que le respect, la tolérance et le dialogue parmi les jeunes issus de milieux culturels différents;
- renforcer les compétences des jeunes, y compris les compétences interpersonnelles, la créativité, le sens de l'initiative et la solidarité.

Informations essentielles

Montant :

300.000 euros

Période d'exécution du programme :

Septembre 2010-Septembre 2015

Signature de la convention :

26 septembre 2010

Bénéficiaire :

Ministère de la Jeunesse et des Sports

Personne de contact :

Mme Kharfi Rabia, Directrice générale de la jeunesse, Ministère de la Jeunesse et des Sports

Tél.: 021 68 35 50/58

4. Contribuer au développement de la politique de la jeunesse :

- faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques tant au niveau régional, sous-régional et national;
- promouvoir l'acquisition de nouvelles compétences, de nouvelles méthodes de travail ainsi que l'échange de bonnes pratiques parmi les jeunes et les responsables des structures et de la politique «jeunesse» tout en mettant l'accent sur des thèmes pertinents;
- mettre en place des partenariats et des réseaux durables parmi les organisations de jeunesse.

Réalisations en 2011

Le programme a démarré en 2011 par la réunion régionale de toutes les Unités nationales installées au sein des Ministères de la jeunesse partenaires du programme. L'Unité régionale a assuré en juin 2011, en concertation avec l'Unité nationale Algérie, une formation à la conduite de diagnostic des besoins et la planification des formations pour les associations, pour l'Unité nationale ainsi que plusieurs cadres de la jeunesse impliqués dans le programme. Le démarrage de l'ensemble des activités à destination des associations est prévu pour le 1^{er} trimestre 2012





40. EuroMed Audiovisuel III

Contexte

Fin 2010, la Délégation de l'Union européenne en Algérie, a été désignée comme chef de file pour la mise en œuvre de trois projets régionaux dans le cadre du programme EuroMed Audiovisuel III.

EuroMed Audiovisuel III vise à développer et renforcer la capacité cinématographique et audiovisuelle des pays méditerranéens, à promouvoir la complémentarité et l'intégration des industries cinématographiques et audiovisuelles de la région et promouvoir la libre circulation des biens et services cinématographiques.

Comme mentionné plus haut, l'enveloppe globale allouée à ce programme, c'est-à-dire à l'ensemble du programme EuroMed Audiovisuel III (qui comprend les trois projets mentionnés ci-après) est de 11 millions EUR, enveloppe répartie entre d'une part l'attribution de subventions en cofinancement et d'autre part une enveloppe pour deux équipes d'assistance techniques : une unité en charge du monitoring et une autre en charge du renforcement des capacités dans les 9 pays concernés.

Euromed Audiovisuel III cible exclusivement les pays suivants: Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires occupés palestiniens, Syrie et Tunisie.

Trois domaines sont tout particulièrement mis en avant:

- Formation des professionnels;
- Renforcement des capacités de distribution et soutien à l'émergence de nouveaux modèles de distribution et de supports de diffusion;
- Développement d'une audience euro-méditerranéenne.

Description des 3 projets gérés par la Délégation de l'Union européenne en Algérie:

Les trois projets pour lesquels la Délégation de l'Union européenne en Algérie est chef de file se décrivent comme suit:

1. EuroMed Audiovisuel III/DOCmed

Ce programme a pour objectif de contribuer à la structuration de la production documentaire au Maghreb et au Moyen-Orient par la formation à la production et à la coproduction des producteurs de documentaire.

Il vise également à contribuer au développement et au financement par la coproduction de 10 projets documentaires arabes par an et renforcer les compétences des producteurs, pour qu'ils soient en capacité de soutenir durablement les créateurs en développant et en coproduisant de nouveaux projets au-delà de la formation.

2. Euromed Audiovisuel III/ Dia Sud Med

Objectifs globaux

- Contribuer à la consolidation d'une véritable industrie de l'audiovisuel au Sud de la Méditerranée, créatrice d'emplois pérennes et de croissance, dans une logique de soutien au dialogue interculturel méditerranéen et euro-méditerranéen;
- Contribuer au développement de collaborations pérennes entre les professionnels de l'audiovisuel méditerranéen, dans une logique de soutien au dialogue interculturel, par le développement d'approches pédagogiques horizontales et des rencontres de professionnels.

Informations essentielles

Montant global alloué au programme :

11 millions d'euros

Période d'exécution du programme :

Entre 30 et 36 mois

Signature des contrats :

Fin 2010 – Début 2011

Bénéficiaires :

Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires occupés palestiniens, Syrie et Tunisie

Personnes de contact :

1/EuroMed Audiovisuel III/DOCmed (Jad Abi-Khalil, Director/Producer BEIRUT DC, jad@beirutdc.org)

2/EuroMed Audiovisuel III/DIA Sud-Med (Vincent Melilli, Directeur de l'École Supérieure des Arts Visuels, Maroc, vincent.melilli@esavmarrakech.com)

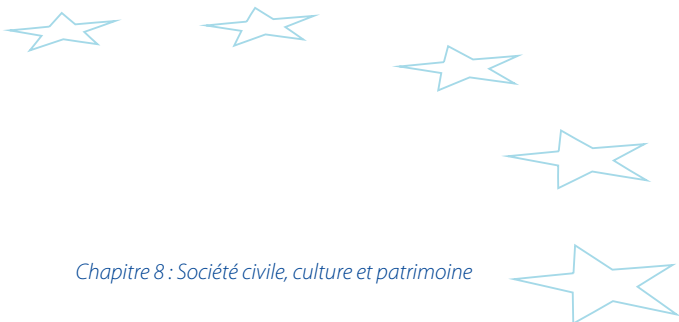
3/ EuroMed Audiovisuel III/TERRAMED Plus, Mr Bruno Iovenitti, Directeur du Project, b.iovenitti@rai.it)

Objectifs spécifiques

Poursuivre et renforcer la professionnalisation du secteur audiovisuel (professionnels et futurs professionnels via la formation initiale et continue ; écoles du cinéma via l'émergence de pôles d'excellence complémentaire, fondés sur des compétences pédagogiques renforcées) selon une logique industrielle, d'excellence technologique, et d'ouverture à l'international et à la collaboration interrégionale.

3. Euromed Audiovisuel III/ TERRAMED Plus

Ce projet a pour objectifs de sensibiliser le public euro-méditerranéen à l'offre audiovisuelle dans la région, en contribuant et en renforçant la coopération des programmes audiovisuels entre les deux rives de la Méditerranée afin que ces derniers bénéficient d'une plus large audience. Le projet devra également contribuer à promouvoir les programmes méditerranéens produits par les chaînes publiques en augmentant leur visibilité dans la zone méditerranéenne. Ce programme devra toucher toutes les audiences comprises dans le bassin méditerranéen.





41. Initiative conjointe Union Européenne - Nations Unies pour la Migration et le Développement

L'Initiative conjointe pour la Migration et le Développement (JMDI) de l'Union Européenne et des Nations Unies est un reflet de la reconnaissance et de l'intérêt croissant pour les activités liant étroitement migration et développement.

Dans ce contexte, l'UE a offert de nouvelles opportunités de financement, au sein desquelles figure le Programme thématique de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile 2007 – 2013, qui finance le JMDI. Ce programme ne s'attaque pas directement aux causes profondes des migrations mais vise plutôt à encourager les diasporas à contribuer au développement socio-économique des pays d'origine des migrants, à atténuer la fuite des cerveaux, à faciliter les transferts de fonds et le retour des migrants qui décident de rentrer dans leurs pays d'origine.

Concrètement ?

L'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement vise à aider les organisations de la société civile et les autorités locales qui souhaitent contribuer à renforcer le lien entre la migration et le développement. L'Initiative Commune vise également à **1)** mettre en place et consolider les réseaux de personnes et organisations actives dans le secteur de la migration pour le développement et à **2)** identifier les bonnes pratiques en la matière et partager les informations sur ce qui fonctionne au niveau local et international afin de **3)** enrichir l'élaboration des politiques sur la migration pour le développement. Un appel à propositions d'un montant global d'environ 10 millions d'euros a été lancé afin de financer des projets dans quatre secteurs

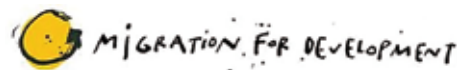
prioritaires d'activités: transferts de fonds des migrants, les communautés migrantes, les capacités et les droits des migrants.

En Algérie?

- Quatre projets sélectionnés, pour un montant total dépassant les 700 000 EUR, sont mis en œuvre en Algérie, avec un accent particulier sur la région de la Grande Kabylie. Les quatre projets sont mis en place dans le cadre de partenariats unissant la société civile et les autorités locales algériennes. Ils ont permis entre autre la mise en réseau de la diaspora algérienne en France, la formation de jeunes en gestion de projet ainsi que l'élaboration d'un film documentaire sur la migration irrégulière.

Réalisations en 2011

- L'année 2011 a marqué le lancement d'un manuel à destination des praticiens dans le domaine de la migration et du développement et des décideurs politiques. Ce manuel est le résultat d'un processus de comparaison afin de tirer les leçons apprises d'une cinquantaine de projets sur la migration et le développement financés par le programme.
- La communauté de pratique sur la migration et le développement disponible sur le portail internet www.migration4-development.org/fr unit des membres issus d'organisations de la société civile, de groupes de diasporas, d'associations de migrants, d'autorités locales et d'agences des Nations Unies. Cette communauté incite à l'échange d'idées et d'informations dans le domaine de migration et développement.



Informations essentielles

Montant :

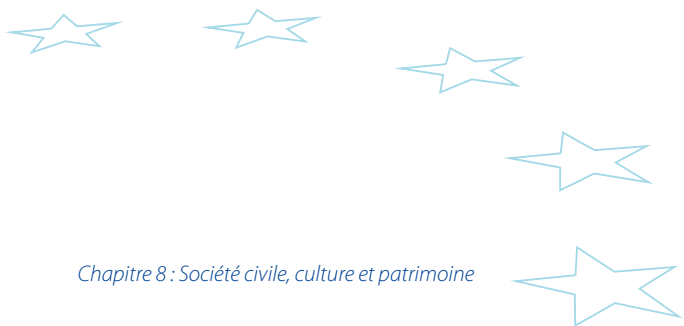
15 millions d'euros

Période d'exécution du programme :

2008 - 2012

Bénéficiaires :

Algérie, Cap-Vert, Égypte, Equateur, Ethiopie, Géorgie, Ghana, Jamaïque, Mali, Maroc, Moldavie, Nigeria, Philippines, Sénégal, Sri Lanka, Tunisie



Chapitre 9



Aide humanitaire





42. Aide humanitaire

L'aide humanitaire de l'UE dans le monde

La D.G Echo et de la Protection Civile est l'entité de la Commission Européenne responsable de la mise en place des réponses aux urgences créées par les catastrophes naturelles ainsi que les catastrophes humaines. La D.G Echo finance des projets mis en place par ses partenaires, les ONG européennes, les Croix Rouges Européennes et les agences des Nations Unies tel que le Programme Alimentaire Mondial (PAM), Unicef, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (UNHCR).

Le mandat confié à ECHO consiste à porter assistance et secours d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles ou de conflits en dehors de l'Union Européenne. Cette aide est directement orientée vers les populations en détresse, sans distinction de race, de religion ou d'opinion politique.

Le Service d'Aide Humanitaire (ECHO) a vu le jour en 1992, concrètement, ce sont 18 millions de personnes qui sont secourues chaque année grâce à une aide d'Echo, à travers plus de 200 partenaires (ONG, CICR, et les agences spécialisées des Nations Unies. Depuis 1992, ECHO a acheminé de l'aide à la reconstruction dans des régions en crise de plus de 85 pays du monde en faisant appel à ses partenaires. Le budget annuel géré par ECHO est de plus de 700 millions €. Depuis 1998 Echo a mobilisé plus de 8 milliards d'Euros pour répondre aux catastrophes dans le monde.

En Algérie

La présence d'Echo en Algérie est liée directement à la crise humanitaire vécue par les réfugiés Sahraouis installés dans les

camps de Tindouf. Echo finance des opérations dans les camps de réfugiés depuis 1993, avec une priorité absolue donnée à la couverture des besoins alimentaires, à travers des financements octroyés à plusieurs ONGs en complément de l'action du Programme Alimentaire Mondial (co-financé par ECHO). Des projets sont également financés dans les domaines de la distribution de produits non alimentaires (produits d'hygiène, tentes, approvisionnement en eau, vaccins, médicaments essentiels, kits scolaires, appuis à la logistique, et l'hygiène dans les écoles).

Entre 1993 et 2011 Echo a financé des interventions humanitaires dans les camps à la hauteur de 173.000.000 €. Depuis 2006 les budgets annuels oscillent autour de 10.000.000 €, mobilisés pour les réfugiés Sahraouis (55% pour l'aide alimentaire et 45% pour l'aide non alimentaire). Echo coordonne étroitement avec les autres bailleurs de fonds, notamment la Coopération Espagnole (AECID).

En 2011 : La majeure partie du budget (9.000.000 €) a été alloué à l'aide alimentaire pour combler des déficits et parce qu'une partie de besoins non alimentaire était couverts par le budget 2010 toujours en vigueur. Les besoins en eau sont couverts par l'UNHCR, l'hygiène scolaire est couverte par la Croix Rouge Espagnole, et les besoins en produits pour l'hygiène des foyers sont couverts par Triangle Génération Humanitaire. Le relais sera fait directement avec le budget 2012 (10.000.000 €)

Aide alimentaire : (budget 2011)

- Programme Alimentaire Mondial (PAM): 5 000 000 € (contribution qui représente 30% des besoins annuels) Rations sèches visant à couvrir les besoins énergétiques

Informations essentielles

Montant :
9 millions d'euros
Période d'exécution du programme :
2010-2011

des réfugiés (2100Kcal par personne par jour).

- Oxfam Solidarité Belgique : 2,000,000 €. Distributions mensuelles de produits frais (fruits et légumes) et distributions renforcées pour le Ramadan (supplément viande fraîche, orge et dattes). Apport en micronutriments en complément des distributions du PAM.

Aide non alimentaire : (budget 2011)

- Oxfam Solidarité Belgique : 1,210,000 €. Distributions de tentes (1500) et promotion de méthodes de constructions appropriées.
- Medico International : 790,000 €. Approvisionnement en médicaments essentiels

(80% de la liste nationale) et renforcement des capacités de gestion, et gestion des déchets médicaux.

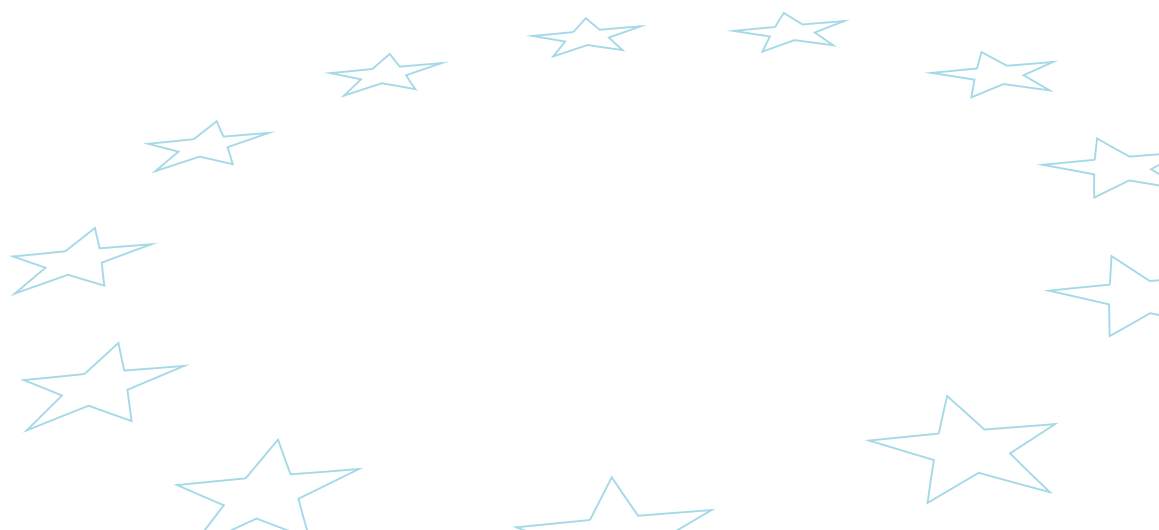
Dans le Maghreb

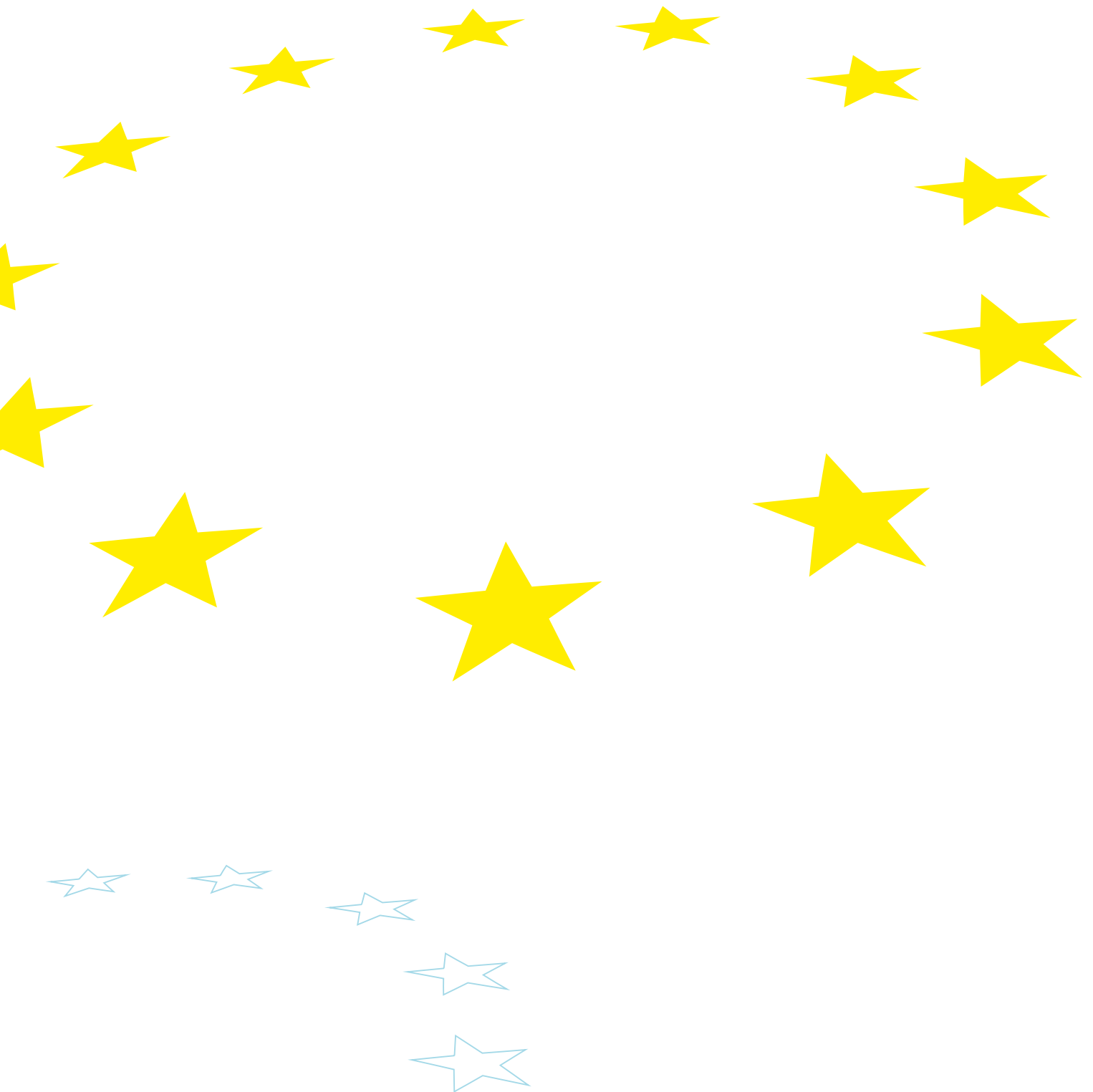
Le Bureau de la D.G Echo et protection civile à Alger est également responsable de toutes réponses aux urgences au Maroc (petits financement à la FICR en 2009 et 10 en réponse à des catastrophes naturelles localisées), l'Algérie, la Tunisie (petits financement à la FICR en 2009 et 10 en réponse à des catastrophes naturelles localisées) et la Libye. Le bureau a été très mobilisé par la crise libyenne (frontière tuniso-libyenne).



DEUXIEME PARTIE

COOPÉRATION DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE EN ALGÉRIE







Allemagne

COOPÉRATION TECHNIQUE ALLEMANDE MISE EN ŒUVRE PAR LA

giz



Gestion intégrée de l'eau (contribution totale de 24,2 Million Euro)

Approche

- Consultations politiques avec le ministère des ressources en eau.
- Développement de l'organisation et expertise d'acteurs publics.
- Soutien à la mise en place d'une autorité de régulation des activités d'approvisionnement en eau, et de traitement des eaux usées.
- Elaboration d'instruments pour la planification du financement du secteur.
- Introduction d'un modèle de calcul du bilan hydrique (confrontation des demandes en eau et des ressources) pour différents horizons de planification.
- Formations initiales et continues de personnel spécialisé.
- Sensibilisation des fournisseurs en eau, des consommateurs et des ménages.

Défis

Les besoins croissants en eau du pays ne sont pas couverts de manière suffisante. Des possibilités pour la gestion de la consommation, le traitement et la réutilisation des eaux usées, une gestion des ressources hydrauliques globale, ainsi qu'une protection des ressources occupent à ce jour une place secondaire par rapport à la mise en valeur des ressources hydrauliques supplémentaires. Bien que l'Algérie dispose d'une législation moderne et soutienne une réforme sectorielle, les institutions concernées ne sont pas encore, à ce jour, en mesure de gérer le secteur de l'eau d'une manière intégrée et efficace.

Effets

- La planification sectorielle nationale gagne en transparence et en qualité à travers l'introduction d'un système de planification intégrée (SPI).
- Les autorités de bassins versants ont mis en place quatre plans directeurs (PDA-RE) sur cinq selon une méthodologie de planification homogène. Ils peuvent les adapter et les actualiser.
- 300 experts du secteur sont en mesure de mettre en application le nouveau système d'informations sur la planification des investissements dans le secteur de l'eau.
- Un manuel pour la régulation, développé et conçu pour le secteur de l'eau en Algérie, sert de référence pour l'élaboration et l'organisation de l'autorité de régulation nouvellement créée.
- A travers des mesures de réhabilitation du système d'irrigation et d'adduction de l'eau potable, les pertes en eau ont été réduites dans l'oasis de Beni Abbes. Les expériences positives seront utilisées par la mise en œuvre de la GIRE dans d'autres oasis.

- La population de Beni Abbes a une attitude sciemment plus économe avec les ressources en eau disponibles.

Highlights 2011

Système de planification intégrée :

- Elaboration et édition d'un manuel guide de planification intégrée dans le secteur de l'eau et organisation d'ateliers de sensibilisation et d'application.
- Mise en place et utilisation d'outils de planification régionale (calcul des bilans hydriques, estimation des coûts d'infrastructures, évaluation des pollutions)
- Mise en place d'un système d'informations pour la planification et la gestion des investissements dans le secteur de l'eau et formation des utilisateurs



Développement Economique Durable (contribution totale de 18,7 Million Euro)

Approche

- Conseil au niveau des décideurs dans des institutions de promotion de la PME, publiques et privés, et des associations professionnelles économiques au niveau national, régional et sectoriel.
- Soutien à l'identification des clusters avec un potentiel de création de l'emploi et au développement des stratégies de promotion de l'innovation durable au sein de ces clusters.
- Conseil et dialogue avec les décideurs politiques et économiques pour améliorer les conditions cadres et l'offre de services financiers pour les TPE et PE ainsi que pour améliorer l'efficacité des institutions du secteur financier.
- Conseil aux représentants politiques et économiques en matière des conditions cadres et services adéquates pour la promotion de l'emploi et entrepreneuriat des jeunes dans les PME/TPE.

Défis

Outre préserver la compétitivité de ses entreprises, l'Algérie est confrontée au défi de créer de nouvelles possibilités d'emploi

Régulation

- Elaboration d'un manuel guide et d'instruments pour la mise en place d'un système de régulation adapté (cadre conceptuel et institutionnel) des services publics et privés en charge de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement.

Gestion des eaux souterraines

- Mise en place de réseaux de suivi continu de nappes d'eau souterraines pilotes et acquisition de laboratoires de terrain
- Mise en place d'un système d'information (Bases de données, SIG, Traitements) homogène pour les 5 Agences de bassin

Gestion intégrée des ressources en eau

- Appui au renforcement des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation
- Sensibilisation des principaux utilisateurs à l'économie de l'eau
- Elaboration d'un guide de gestion intégrée des ressources en eau en oasis



pour les jeunes et les femmes. Les très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) jouent un rôle très important, à la hauteur de la place qu'elles occupent dans le secteur privé. L'environnement, globalement peu favorable aux investissements, et la nature du système financier font qu'elles ont insuffisamment accès aux offres de services, financiers ou non. Les effets encore sensibles des problèmes de sécurité et les défis liés au passage du pays d'une économie planifiée à un système fonctionnant selon les principes de l'économie de marché entravent la création d'un système d'aide performant et le renforcement de la participation du secteur privé au développement du système d'innovation. Le problème central qui s'oppose à un développement économique à grande échelle est donc lié aux conditions, insuffisantes pour améliorer la compétitivité des TPE-PME et augmenter l'emploi dans ce secteur.

Le programme de Développement Economique Durable en Algérie soutient ses partenaires principaux, à savoir la Direction Générale du Ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement (MIPMEPI) et l'Agence Nationale pour le Développement de la PME (ANDPME) à la réalisation de sa politique de mise à niveau des PME. Les axes d'intervention principaux de la phase actuelle sont la durabilité et la capacité d'innovation de l'économie, notamment dans les domaines de l'économie verte et créative avec un haut potentiel à la création de l'emploi.

Effets

- Une Charte de la PME, basée sur les principes de bonne gouvernance, sera introduite lors des Etats Généraux de la PME 2012 comme cadre d'un réalignement de la promotion de la PME et des codes de bonne gouvernance de l'entreprise existantes.
- Trois institutions pour la promotion de la PME (ANDPME, IANOR, ANIREF) ont

lance l'Initiative d'Excellence suivant le cadre EFQM pour améliorer la qualité de service à l'entreprise.

- Trois clusters d'innovation (transformation des dattes, tomate industrielle, boissons) pour le développement économique durable régional et la création de l'emploi des jeunes sont opérationnels.
- Un projet pilote de financement islamique des TPE pour des groupes de femmes entrepreneurs sera mis en place dans différentes régions d'Algérie après l'expérience à Ghardaïa. Les activités sont renforcées par un partenariat public-privé (promotion du tapis traditionnel et design) et la promotion économique.
- Les résultats de l'étude sur « L'employabilité et l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes en économie verte » ont souligné la nécessité de lancer une initiative nationale de promotion de la PME pour exploiter les potentiels de l'économie verte incluant les secteurs de l'environnement, de l'énergie, eau, agriculture, industrie, de la formation et la recherche en même temps.
- Une task force intersectorielle était mise en place pour accompagner un diagnostic pour développer un système de micro-assurance pour l'entrepreneuriat.

Highlights 2011

- Une conférence internationale de la Microfinance a été organisée et un programme d'appui aux banques pilotes pour le développement de services pour le TPE / PE était conçu ensuite.
- Le MIPMEPI a adopté la politique de promotion de clusters d'innovation. Trois clusters stratégiques sont lancés dans l'agroalimentaire, transport et logistique et auto mécanique avec des protagonistes économiques.
- Dans le cadre d'une académie d'été «sustain preneur» un réseau national

pour la promotion de l'entrepreneuriat durable s'est constitué.

- Une initiative nationale pour les jeunes et l'emploi avec un programme annuelle pour 2012 a été lancé en décembre à Oran.

Lors du premier « Carrefour du Jeune Entrepreneur » a Oran en Novembre 2011, 54 jeunes entrepreneurs ont été choisis pour un programme d'accompagnement intensive. 14000 personnes ont visité le premier Carrefour, 1000 jeunes ont suivi les formations, 300 les prestations de coaching.

- Développement de capacités pour le personnel des institutions environnementales dans le développement organisationnel
- Sensibilisation de la population sur la problématique des changements climatiques par l'organisation d'ateliers régionaux et de tables rondes
- Elaboration d'un guide sur la gestion des déchets ménages et assimilés pour les professionnels de la branche
- Sensibilisation avec des outils pédagogiques en milieu scolaire aux thèmes de l'environnement, développement durable et énergies renouvelables



Protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles (contribution totale de 24,2 Million Euro)

Approche

- Elaboration et modération de processus de dialogue pour les comités nationaux intersectoriel chargés de l'élaboration du plan climat et du plan national d'actions sur l'environnement.
- Assistance conseil aux comités locaux pour l'élaboration de stratégie locale pour la propreté

Défis

L'augmentation constante des agglomérations urbaines, n'est pas encore accompagnée par une maîtrise convenable des différentes émissions nuisibles à l'environnement et à la santé du citoyen. Les progrès dans les domaines institutionnel et juridique sont palpables et visibles mais les moyens et capacités d'interventions restent encore en deçà des attentes et des performances nécessaires pour maîtriser les atteintes à l'environnement et à la santé du citoyen. Les instruments modernes de gestion de l'environnement et de planification stratégique sont peu développés pour permettre une intégration suffisante des impératifs du développement durable dans les politiques sectorielles. A l'avenir le changement climatique et ses effets accroîtront encore plus les défis. La population n'est pas suffisamment sensibilisée et le potentiel de technologies innovantes, par ex. dans le domaine des énergies n'est encore utilisé à ce jour que de manière insuffisante.

Effets

- Le comité national intersectoriel chargé du plan climat dispose d'une méthodologie de travail avec les instruments de suivi;



- Les comités locaux sont initiés aux techniques d'élaboration de stratégie de développement et d'une plateforme de dialogue ;
- Les institutions du secteur de l'environnement disposent des compétences pour mener des processus de changements au sein de leurs structures
- Le guide sur la gestion des déchets ménagers est adopté par le ministère chargé de l'environnement pour servir de référence pour la planification des investissements et des études dans le domaine
- Le ministère de l'environnement et le ministère de l'éducation ont décidé de vulgariser au niveau national les outils pédagogiques de la modulothèque
- La qualification du personnel des communes chargé de la propreté est améliorée



Bonne Gouvernance (contribution totale de 6,1 Million Euro)

Approche

Grâce aux bouleversements de l'année précédente la région maghrébine a vécu une ouverture du discours par rapport à la bonne gouvernance. Les exigences des citoyennes et citoyens en matière de démocratie, état de droit, transparence et égalité étaient au centre du printemps arabe et au processus de transition avec ces dimensions variées dans chacun des pays maghrébins.

Le programme régional Bonne Gouvernance, Maghreb (08/2010 – 07/2013) accompagne le processus de transition par le moyen de dialogue régional sur les approches et résultats divers dans des secteurs clés de réforme. Par le biais de l'échange régional et interinstitutionnel les acteurs des processus de réforme au sein de l'état et de la société civile renforcent leurs capacités pour évaluer les développements et défis sur la base d'une approche comparative dans la région maghrébine et avec d'autres régions.

Highlights 2011

- Elaboration du guide de la gestion des déchets ménagers et assimilés
- Assistance conseil à la commune de Tlemcen pour l'élaboration de la stratégie locale pour la propreté avec la méthode EIDOS
- Réalisation d'un programme de formation pour le personnel des communes chargés de la propreté avec le concours de HCD
- Réalisation de l'étude organisationnel au profit du NTPP
- Formation d'un groupe de cadres du secteur de l'environnement au pilotage de processus de changement
- Développement de programme de travail et d'organisation pour les maisons de l'environnement
- Organisation d'ateliers régionaux sur les changements climatiques

Défis

- Promotion du dialogue et des réseaux entre les acteurs publics et de la société civile au niveau régional, afin de faciliter les débats sur les réformes de la gouvernance dans les pays du Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc, Mauritanie)
- Priorités thématiques : finances publiques/contrôle externe des finances ; droit de la famille/situation juridique des femmes ; transition démocratique et justice transitionnelle
- Plateformes de dialogue au plan régional : conférences, séminaires, universités d'été, groupes de travail ; mise en réseau d'acteurs de l'État et de la société civile favorables aux réformes

Effets

- Le dialogue technique permet de surmonter les divergences entre les institutions de l'état et la société civile et conduit à l'émergence d'un réseau régional de gouvernance.
- Le thème prioritaire du «contrôle de performance» souligne l'importance des Cours des comptes pour la transparence et l'efficacité de l'action publique vis-à-vis des populations.
- Réforme du droit tunisien de la nationalité à la suite de la première conférence régionale sur le droit de la famille en 2009 : les femmes mariées à des étrangers peuvent transmettre leur nationalité à leurs enfants.

Highlights 2011

- « Les Institutions Supérieures de Contrôle et les médias » : Premier échange entre les représentants des Cours des comptes, médias et société civile dans la région maghrébine sur l'importance de l'information et communication pour la transparence des finances publiques ; en coopération avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement.
- «L'égalité de genre dans les réformes constitutionnelles et législatives» : Premier dialogue sur les expériences de transition en matière de l'égalité genre en tant que principe constitutionnel; impliquant des acteurs éminents de l'état tunisien, des professionnels du droit (du Maghreb et de l'Europe de l'Ouest et de l'Est) ; en coopération avec la Commission Européenne pour la Démocratie et Droit (Commission de Venise).
- Académie d'Été „La gouvernance de la transition au Maghreb“: Plateforme de dialogue et de réseautage pour les représentants de la jeune génération au sein de l'état et de la société civile ; suite aux événements majeurs de l'année dernière placé dédié au thème du processus et des instruments de la transition démocratique (choix du sujet basé sur les récents).





Espagne

La Coopération Espagnole avec l'Algérie s'appuie sur la **Convention de Base de Coopération Scientifique, Technique, Culturelle et Éducative** de 1993 et la **IV Commission Mixte** de Coopération Scientifique, Technique, Culturelle et Éducative qui a eu lieu en 2005. Le 12 février 2007, s'est tenue à Alger, la réunion de suivi de cette Commission Mixte qui a permis une mise à jour des engagements acquis.

Jusqu'à la finalisation de la nouvelle stratégie de la Coopération Espagnole selon les directrices du Plan Directeur 2009-2012, prévue pour le premier trimestre de 2011, son objectif global est toujours celui du **Document de Stratégie Pays (2005-2008)** c'est à dire l'appui aux processus des réformes économiques, sociales et institutionnelles de l'Algérie en ayant comme but définitif la réduction des niveaux de pauvreté.

La Coopération Espagnole est composée par divers acteurs: le Ministère des Affaires Étrangères et Coopération, l'Agence Espagnole de Coopération International pour le Développement, différents Ministères et institutions de l'Administration Générale de l'Etat, les Gouvernements Régionaux, les Collectivités Locales, les ONGs, les Universités, etc. En ce qui concerne l'Algérie, il faut souligner que les fonds remboursables (crédits du Fonds d'Aide au Développement) ont supposé un pourcentage important de l'aide officielle au développement face aux donations jusqu'à l'année 2009.

Résumé de l'aide officielle au développement (AOD) espagnole à l'Algérie et les contributions de l'AECID :

Année	AOD brut bilatéral €	Crédits FAD €	AECID €
2007	45.864.514	28.555.814	4.505.220
2008	48.875.685	43.727.210	3.380.940
2009	43.355.712	34.582.340	4.764.876
2010	12.206.755	3.626.033	5.974.075
2011	3.100.000 ¹	0 ¹	2.325.000 ¹

1 Selon les données des rapports de suivi du PACI du CAD;

2 Selon les prévisions du PACI 2010

Quant aux **Gouvernements Régionaux**, on ne dispose toujours pas des données consolidées définitives pour l'année 2011. Durant l'année 2010 il convient de souligner la participation de la Communauté Autonome de Catalogne (394.353€) et de la Communauté Autonome de Castilla y León (163.037€).

En ce qui concerne l'AECID, les secteurs d'action considérés prioritaires restent la promotion du tissu économique et entrepreneurial, l'emploi, la gouvernance démocratique, la participation citoyenne et le développement institutionnel ainsi que le patrimoine culturel pour le développement. L'éducation supérieure fait aussi parti des secteurs où l'Espagne engage un volume important des fonds.

Dans le domaine de l'**augmentation des capacités économiques**, l'AECID a financé les initiatives suivantes en 2011 :

- Renforcement institutionnel des structures d'appui au secteur artisanal algérien pour sa promotion Phase III, en collaboration avec l'Agence Nationale de Artisanat Traditionnel et exécuté par FundesArte pour un montant de 189.000€ de subvention et 40.000€ pour l'assistance technique.

- Etude et assistance technique pour le développement de l'entreprise publique algérienne de génie rural en faveur du Ministère de l'Agriculture et Développement Rural et exécuté par TRAGSA, pour un montant de 200.000€.
- Assistance technique au Ministère de la Pêche et de Ressources Halieutiques pour le projet de ferme aquicole pilote de Bou Ismail pour un montant de 250.000€
- Programme de Formation en Pêche Maritime (Phase II) en collaboration avec le Ministère de la Pêche et de Ressources Halieutiques et exécuté par la FIAP pour un montant de 119.257,12€. Bien que la subvention corresponde au budget de 2010, elle a été finalement attribuée en 2011.
- Appui au développement des politiques locales d'emploi Phase III avec le Ministère de Travail, Emploi et Sécurité Sociale et l'ANEM et exécuté par la Fondation CIREM pour un montant de 281.400€.



Dans le secteur de la **gouvernance démocratique**, en plus d'inclure de manière transversale le renforcement institutionnel dans les secteurs dans lesquels on collabore, on a donné la priorité au travail de renforcement de la société civile, spécialement à travers des ONG. Ainsi, pendant l'année 2011 l'AECID a financé les projets :

- «Participation sociale en Mostaganem phase II», exécutée par l'association Jarit, et destinée à générer nouveaux mécanismes de participation sociale, pour un montant de 85.678€.
- «Renforcement des capacités pour la promotion des droits et l'égalité des

opportunités des personnes handicapées en Algérie » de l'ONG Handicap international avec un montant de 156.816€.

Dans ce secteur on a également commencé différentes actions d'identification pour éventuels interventions:

- Réalisation d'une mission d'identification sur l'évaluation des politiques publiques en collaboration avec le Ministère de la Prospective et la Statistique et la participation de l'Institut d'Etudes Fiscales du Ministère d'Economie espagnol, financée avec 15.514,47€. Bien que la subvention corresponde au budget de 2010, elle a été finalement attribuée en 2011.

Dans le secteur de la **culture et le patrimoine**, durant l'année 2011 l'AECID a renouvelé son financement aux projets:

- Revitalisation du quartier de Sidi El Houari à Oran à travers la pérennisation de l'Ecole-Chantier, l'amélioration de la formation professionnelle sur les métiers traditionnels du bâti ancien et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes exclus de l'école, d'un montant de 100.000€, et une assistance technique d'un montant de 60.000€.
- Formation de techniciens spécialistes en conservation et restauration de biens culturels à l'École Régionale de Beaux Arts d'Oran d'un montant de 58.850€, exécuté par l'Association « Restauradores Sin Fronteras.

De la même façon, l'AECID a financé les projets :

- Renforcement des capacités dans la gestion du patrimoine culturel du personnel du Musée Zabana d'Oran d'un montant de 35.475€, exécuté par l'Association «Restauradores Sin Fronteras».
- Construction du parc Royaume d'Espagne à l'intérieur du parc de Dunia en

Alger exécuté par la Fondation de la Culture Islamique pour un montant de 30.000€.

- Forum de la promotion de l'architecture traditionnelle du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) exécuté par le CAATEEB en collaboration avec l'Office de Protection et Promotion de la Vallée du M'Zab avec un montant de 50.000€.
- La plateforme pour la coopération et le développement du Festival International de Cinéma de San Sébastian, à laquelle participe l'Algérie, d'un montant de 20.000€.

D'autre part, les activités de promotion culturelle ont demandé à l'AECID pendant l'année 2011 un effort de 79.000€.

Dans le secteur de l'**éducation supérieur** l'AECID continue avec ses programmes de Bourses, de Coopération Interuniversitaire et de Lectorats. Les données relatives à 2011 sont:

- 32 bourses pour un montant de 374.285€
- 24 projets de coopération interuniversitaire retenus pour un montant de 787.857€.
- 4 lecteurs d'espagnol dans trois universités algériennes pour un total de 93.760€.

Également l'AECID a cofinancé la première Rencontre des Recteurs hispano-algériens qui tiendra lieu à Alicante 23 et 24 avril 2012 avec un montant de 15.000€.

Dans le secteur du **genre** l'AECID a financé pendant 2011 les initiatives suivantes:

- Création d'un observatoire indépendante sur droits des femmes en Algérie, exécuté pour CIDDEF, pour un montant de 120.000€

De la même façon, il faut signaler qu'une bonne partie de la coopération avec l'Algérie dans les secteurs de l'environnement, des Droits de l'Homme, genre, santé et syndicats, se fait à travers des **programmes régionaux**.

De cette manière, l'AECID a financé les projets:

- Renforcement des organisations de femmes du Méditerranée pour l'incidence politique de la Fondation Mujeres, avec un montant de 85.000€ pour divers pays de la zone.
- Capacitation et autonomisation de la société civile méditerranéenne dans les processus de démocratie et incidence politique, exécuté pour l'Institut Européenne de la Méditerranée, avec un montant pour tous les pays de 347.590€.
- « Espace de liberté » de la Fondation Francisco Ferrer Guardia, pour un montant de 30.000€.
- « Les investissements étrangers de développement. Défi de l'agenda public et en Afrique du Nord » de l'Université Complutense de Madrid pour un montant de 28.854€.
- Des actions complémentaires au projet «COPEMED II» au Maroc et en Algérie, avec la Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), à travers deux projets pour un montant de 60.000€ et 84.480€ respectivement.

LA COOPÉRATION ESPAGNOLE AVEC LA POPULATION REFUGIEE SAHRAOUIE EN 2011



De la même façon qu'elle l'était auparavant, la Population Refugiée Sahraoui a été incluse

parmi les priorités géographiques du Plan Directeur de la Coopération Espagnole 2009-2012 dans la catégorie de « association ample », ce qui permet la canalisation des volumes élevés de Aide Officiel au Développement et l'usage d'un vaste spectre de instruments.

Jusqu'à la révision de la stratégie de la Coopération Espagnole envers la Population Réfugiée Sahraoui selon les directives du nouveau Plan Directeur, les lignes prioritaires de travail sont toujours celles du Document de Stratégie Pays 2005-2008, c'est à dire:

- Aide alimentaire et humanitaire, qui sont gérées à travers trois mécanismes:
 - Aides alimentaires bilatérales directes, acheminées à travers le Croissant Rouge Sahraoui.
 - Aides alimentaires acheminées à travers le Programme Mondial d'Aliments.
 - D'autres aides gérées à travers de ONGs.
- Projets de coopération, fondamentalement centrés sur:
 - L'éducation, principalement dans la formation professionnelle et occupationnelle.
 - Santé, plus concrètement dans la santé materno-infantile et reproductive.
 - Sécurité alimentaire à travers l'agriculture et l'élevage.

L'Aide Officielle au Développement espagnole (AOD) destinée à la Population Réfugiée Sahraoui a évolué durant les dernières années, non seulement par l'augmentation très significative de ces quantités, mais aussi en consolidant un changement qualitatif afin d'améliorer l'impact des activités sur la population bénéficiaire et confirmer l'engagement explicite de la Coopération Espagnole avec cette dernière.

Résumé de l'aide officielle au développement (AOD) espagnole à la Population Réfugiée Sahraoui par acteur.

Acteur	2007	2008	2009	2010
MAEC (SECI + AECID) €	6.954.283	8.196.181	7.416.927	8.792.646
Gouvernements Régionaux €	11.997.716	10.605.354	9.205.376	8.905.161
EELL €	4.968.698	4.957.768	4.076.254	4.251.762
Universités €	56.084	125.481	136.610	99.506
TOTAL €	23.986.781	23.884.784	20.835.166	22.049.065

Selon les données des rapports de suivi du PACI du CAD;

On ne dispose toujours pas des données définitives pour l'année 2011.

Exécution AECID en 2011 par Financement et Instruments

En ce qui concerne le budget directement géré par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), le financement exécuté en 2011, mis à part les frais de coordination et de suivi sur le terrain, s'est élevé à plus de 8 millions d'Euros, détaillés dans le tableau des instruments suivant:

Instruments	Exécution 2011 €
Aide alimentaire	5.000.000
PAM	2.500.000
Achat du gofio	1.000.000
Achats locales	250.000
Stock de sécurité*	1.250.000
Aide humanitaire non alimentaire	1.402.761
UNHCR	250.000
UNMAS	150.000
Renforcement	86.940
MLRS	415.821
Basse de transport Equipements	500.000
Coopération au développement	1.897.870
Conventions ONG	1.048.750
Projets ONG	849.120
Culture	73.400
Autres	14.000
TOTAL AECID	8.388.031

**Frais engagé mais pas encore encaissé*

Aide Alimentaire

Sous cet alinéa on inclut les actions suivantes :

- Le financement du Programme Alimentaire Mondial (PAM) avec 2,5 millions € destinés à financer le panier de base d'aliments.
- L'achat direct en Espagne de «gofio» (farine de maïs grillé), effectué par la Croix Rouge Espagnole (CRE) pour une valeur de 1 millions €.
- L'achat local de viande de chameau pour le mois de Ramadhan, effectué directement par l'AECID pour un montant de 250.000€. La distribution a été réalisée en concertation avec le Croissant Rouge Sahraoui (CRS).
- Le financement du Stock de Sécurité alimentaire en préparation pour un montant de 1,25 millions €.

Aide Humanitaire non Alimentaire

Dans l'exécution de ce paragraphe on inclut:

- La contribution de 250.000€ pour le Programme « Génération des Mesures de Confiance » exécuté par UNHCR.
- Le financement de 150.000€ a programme contre les mines de l'UNMAS.
- Le financement du programme de renforcement institutionnel du Croissant Rouge Sahraoui exécuté par la Croix Rouge Espagnole d'un montant de 86.940€.
- Le financement de la base de transport pour la distribution de l'aide alimentaire, exécuté par l'ONG Association des Travailleurs et Techniciens sans Frontières (ATTsF), d'un montant de 415.821€.
- Le financement des projets de distribution de cuisines et des toiles et des matériaux pour l'élaboration des tentes familiales, exécuté par la Croix Rouge Espagnole, d'un montant total de 500.000€.

Conventions et Projets de Coopération au Développement

Dans cet alinéa on a effectué les interventions suivantes:

- La convention avec Médecins du Monde Espagne, d'un montant de 1.048.750€, pour l'amélioration de la santé maternelle et infantile.
- Le financement du projet de renforcement de la production agricole des jardins familiaux exécuté par l'ONG CERAI pour un montant de 426.000€
- Le renforcement du système de formation professionnelle sahraoui exécuté para la Fondation CIREM pour un montant de 423.120€.

Dans ces deux domaines, la Coopération Espagnole a donné, également, priorité à la génération des capacités humaines et à la coordination et concertation sectorielle.

Coopération Culturelle

La coopération culturelle inclut le financement du Festival de Cinéma du Sahara avec 20.000€ et la concession de bourses aux étudiants sahraouis pour réaliser des études en Espagne pour 53.400€.

Étude préalable d'évaluation de la stratégie de coopération avec la Population Réfugiée Sahraoui

Evaluation des résultats du Document de Stratégie Pays de la Coopération Espagnole dans le contexte des camps de refugies sahraouis en Algérie pour un montant alloué de 14.000€.



France

ACTIONS DU SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION CULTURELLE

Au même titre qu'en 2010, la coopération française en Algérie s'est inscrite dans les trois axes prioritaires définis dans le document cadre de partenariat franco-algérien (DCP) :

- renforcement du capital humain (formation des cadres, coopération universitaire et scientifique, filières d'excellence).
- enseignement de la langue française et relations culturelles dans le respect de la diversité.
- administration publique et politiques publiques prenant en compte la société civile.

Un nombre important d'actions a été réalisé dans trois domaines, selon les besoins exprimés par les partenaires algériens, avec une enveloppe budgétaire proche de 12 millions d'Euros pour la seule année 2011 (pour une programmation pluriannuelle de près de 60 millions d'Euros sur la période 2009-2013) le taux de décaissement étant de 99% en 2011.

I - Formation des cadres, capital humain



Différents projets, souvent pluriannuels, ont été réalisés en 2011 :

- réforme des universités (LMD), avec notamment l'objectif de leur professionnalisation et de l'émergence de filières d'excellence ;
- formation des enseignants (programme boursier PROFAS B) ;
- coopération / recherche appliquée au développement (programme « H.C. Tassili » qui offre à des équipes de recherche des financements de 4 ans) ;

- coopération interuniversitaire, partenariats entre conférences (CPU/CGE/CEDFI – conférences algériennes) et mobilisation accrue de la diaspora.
- deuxième conférence algéro-française sur l'enseignement supérieur et la recherche (Marseille, octobre 2011), qui a ouvert la voie à de nouvelles coopérations notamment dans le domaine de la science (projet d'un Palais de la Science à Alger).
- formation des cadres administratifs de l'Université (création des Instituts nationaux de technologie ; formation des agents du Bureau des validations et authentications des diplômés étrangers du MESRS ; formation des responsables des relations internationales des universités) ;
- grandes écoles (« Fond de solidarité prioritaire » dédié) : finalisation de la réforme des années (3.4.5) et ouverture de onze écoles préparatoires.

II - Enseignement du français et coopération culturelle dans le respect de la diversité

Nombreux projets mis en œuvre dans le domaine de l'enseignement du français :



- développement des centres d'enseignement intensifs des langues (CEIL) dans les universités ;
- expérience pilote d'enseignement en français dans les disciplines scientifiques au primaire et au secondaire ;
- accroissement du nombre de jumelages entre établissements et leur renforcement ;
- formation des enseignants de français du supérieur (formation de 1000 docteurs) et formation initiale et continue des enseignants de français du secondaire et du primaire (45.000 enseignants concernés)

Les collectivités territoriales décentralisées françaises jouent un rôle important dans la coopération culturelle (formation/expertise/échanges), toujours très active dans les domaines suivants :

- diffusion, édition du livre
- débat d'idées
- soutien au programme algérien de développement des bibliothèques de lecture publique
- important volet de professionnalisation dans le secteur des médias, notamment dans le secteur radiophonique et de la presse écrite.

A cela s'ajoute le dispositif Campus France, qui centralise et oriente les demandes individuelles d'étudiants en mobilité. En 2011, 4600 étudiants algériens ont bénéficié de visas long séjours dans ce cadre. Ce dispositif est présent sur une partie du territoire algérien au sein des Instituts français d'Annaba, de Constantine, d'Oran, de Tlemcen et d'Alger.

III – Coopération administrative et société civile

Cette coopération avec les administrations, permet de soutenir leurs politiques publiques et vise le renforcement des capacités de leurs agents :



- principal outil de cette coopération, le programme boursier franco-algérien de formation des cadres de l'administration (PROFAS C) permet la formation en France de cadres de 22 ministères techniques, sélectionnés sur projets par des jurys mixtes, pendant un an au moins. En cours d'évaluation ce programme devrait être reconfiguré conjointement pour assurer une plus grande cohérence avec les principes de bonne gouvernance publique ;

- dans le secteur de la justice, jumelages de cours et formations à l'école nationale de la magistrature en France ;
- partenariats (formations/expertise/jumelages) dans le domaine des politiques publiques de développement social et économique avec le Ministère de l'habitat (dispositif de formations aux métiers de l'habitat), avec l'Agence nationale de l'emploi (mise en place d'une nomenclature des métiers et des emplois) et le Ministère de l'Industrie (formation de cadres).
- fonds de solidarité prioritaire dédié à l'aménagement du territoire et actions de formation et d'expertise dans le domaine de la météorologie et de l'agriculture.
- formation et expertise également dans le secteur de la protection civile algérienne.

Enfin, les moyens mis à disposition de la société civile sont renforcés. En 2011, sont lancés des appels à projet pour des projets associatifs dans les secteurs de l'éducation, de la culture, de l'enfance, et du genre./.

Répartition de l'enveloppe financière du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France 2011

Pôle 1 : Coopération administrative et société civile – 25%

Pôle 2 : Coopération Universitaire et Recherche – 44%

Pôle 3 : Coopération culturelle et francophonie – 15%

CCF : Centres culturels Français (avant création de l'Institut français d'Algérie) – 16%



Italie



En 2011 la coopération italienne a poursuivi en faveur de l'Algérie des actions spécifiques de soutien dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'assistance humanitaire en faveur de la population sahraouie. Certains des projets ci-dessous mentionnés se sont clôturés et d'autres ont été lancés :

Amélioration de la culture fruitière en Algérie à travers l'action d'un programme de certification des plantes

Le projet d'un montant de 2.427.840 euros a été réalisé par l'I.A.M.B. (Institut Agronomique Méditerranéen de Bari) avec une contribution algérienne de 242.250 euros. Il a été lancé en 2009 au profit du Ministère algérien de l'Agriculture et du Développement Rural et clôturé en septembre 2011.



Développement de la filière laitière et fromagère en Algérie

L'Italie a réalisé à travers un programme de soutien à la coopération régionale, dont la région Sardaigne est Chef de File, un projet de coopération décentralisée portant sur le "Développement de la filière laitière et fromagère en Algérie". D'une durée totale de 24 mois, le projet, d'un budget global de 1.150.000 euros, a été clôturé en avril 2011.

Renforcement des Capacités et Planification d'Urgence dans les Camps de Réfugiés Sahraouis d'Awserd, Laâyoune, Smara et Dakhla

Il s'agit d'un don d'un montant de 200.000,00 euros en faveur du Programme Alimentaire Mondial (PAM – PRRO 200034 Assistance to Western Saharan Refugees) destiné à fournir des aides alimentaires de première nécessité et à soutenir les groupes les plus vulnérables afin de lutter contre la malnutrition dans les camps des réfugiés sahraouis. D'autres aides et ressources sont également fournies par l'ONG italienne CISP (*Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli*), présente dans les camps.



Conversion de la dette à valoir sur le fonds italo-algérien pour le crédit d'aide FIA. Renouvellement de l'Accord pour une deuxième tranche d'un montant de 10 millions d'euros

La première tranche de l'Accord italo-algérien de conversion de la dette, signé en 2002, est arrivée à échéance en décembre 2008. Un montant total de 84 millions d'euros a été transformé en 34 projets de développement dans les volets suivants:



- 20 projets pour la réalisation d'implantations pour la gestion des déchets solides urbains ;
- 4 centres et résidences universitaires, 5 écoles et 5 complexes sportifs.



Le nouvel Accord de conversion de la dette, qui prévoit un montant de 10 millions d'euros, a été signé à Alger en juillet 2011, ratifié et est entré en vigueur.

- 30% des ressources financières seront alloués à un projet pilote d'assistance technique pour la mise en marche et le contrôle du système de gestion des déchets solides urbains dans les wilayas où ont déjà été réalisées les infrastructures prévues par la première phase de l'Accord.

- Les 70% restants seront utilisés pour de nouveaux projets dans les domaines suivants:

- Restauration et patrimoine artistique,
- Formation universitaire,
- Planification urbaine,
- Tutelle du patrimoine culturel,
- Soutien aux petites entreprises dans les zones les plus défavorisées de l'Algérie.

Formation culturelle

En 2011 l'Italie a accordé 102 mensualités dans le domaine culturel et a offert des bourses d'étude pour des formations en Agriculture et en Management.





Pays-Bas

En 2011 la coopération néerlandaise a entrepris plusieurs initiatives en faveur de l'Algérie :

- En collaboration avec plusieurs ministères algériens, le gouvernement néerlandais a mis en place des programmes pour le partage de savoir faire dans les secteurs des énergies renouvelables, agricole (filiales lait, horticulture, bovins, pommes de terre) et ressources en eau ;
- Le gouvernement néerlandais offre des bourses pour des cours de formation aux cadres du secteur public de la région MENA. En 2011, les universités néerlandaises ont ainsi accueilli une vingtaine d'étudiants dans les domaines de la gestion de l'eau, des sciences de l'environnement, de la gestion et des affaires, de l'agriculture, de la géologie et des sciences de la terre et de l'enseignement supérieur ;

Les Pays-bas ont offert un soutien aux ONG suivants actifs dans le domaine des droits de l'homme :

- A la **CIDDEF** (Association Culturelle Mbarek Ait Menguelet) qui a pour objectif la promotion des droits de l'enfant et de la femme en offrant un fond documentaire ouvert à un grand public, en organisant des séminaires, des conférences, en publiant une revue, en menant des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer, en offrant de l'assistance juridique et psychologique, et en constituant un espace d'échange et de rencontres (24.700 €);
- Au **CISP** (Comité international pour le développement des peuples) qui contribue à surmonter les problèmes sociaux, culturels et économiques ainsi que l'écart technologique au niveau international grâce à la promotion de la coopération et de la solidarité entre les peuples (20.000 €);
- A la **FAPH** (Fédération Algérienne des Personnes Handicapées) qui regroupe 80 associations réparties sur tout le territoire national, et qui a pour mandat la

défense des personnes en situation de handicap, l'assistance sociale et l'humanitaire. En partenariat avec l'Ambassade du Canada et Solidaridad International (ONG espagnole), l'Ambassade des Pays-Bas a appuyé les efforts de la FAPH afin de former d'autres associations de femmes, de jeunes et de handicapées à Alger, Boumerdès et Tizi-Ouzou. Les ateliers ont été axés sur la façon d'intégrer les principes des droits de la personne dans les actions de ces associations (5.000 €);

- A la **FEC** (Femmes et Communication) qui a commencé modestement ses activités vu la conjoncture des années quatre vingt dix en Algérie où le terrorisme sévissait. L'association a pour mission : (1) Informer et sensibiliser sur la condition et le statut des femmes en appui et à la revendication égalitaire, (2) Rendre visibles les activités et les compétences féminines pour faire réagir à la marginalisation sociale et politique de la femme et à sa faible représentation dans les sphères de décision, (3) Promouvoir l'expression féminine sous toutes ses formes, organiser des actions de lobbying pour l'exercice de la pleine citoyenneté des femmes et (4) Établir des relais et activer en réseau pour être une force de proposition et de pression (16.000 €).

Les Pays-Bas ont offert leur appui au Parlement algérien à travers les structures du PNUD pour (1) promouvoir le dialogue entre les membres du parlement et la société civile, (2) contribuer à une meilleure compréhension du rôle du parlement et des parlementaires, (3) encourager les parlementaires à entretenir des relations permanentes avec les associations de leurs wilayas, (4) promouvoir le travail de proximité avec les citoyens et essayer d'apporter les solutions adéquates à leurs problèmes, (5) encourager le parlement à impliquer la société civile dans le travail des commissions et (6) tisser des rapports permanents entre élus et électeurs.





Pologne



Program Polskiej Pomocy zagranicznej Le Programme de L'Aide Polonaise Etrangère

La Pologne, avec son expérience riche dans le processus de transformation, a beaucoup à offrir à ses voisins proches et distants. La Pologne en tant que signataire de la Déclaration du Millénaire, adoptée par l'ONU en 2000, est un partenaire actif dans les initiatives visant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (Millenium Development Goals). Dans la planification de la coopération polonaise pour le développement nous prenons aussi en considération les problèmes du changement climatique et de la gestion de l'environnement.

L'aide polonaise est assurée par le Ministère des Affaires Etrangères de la République de Pologne et puisé de la réserve budgétaire.



L'aide polonaise (bilatéral et multilatéral) augmente de manière constante depuis 1998, de 19 mln USD en 1998 jusqu'à 374,67 mln USD en 2009.

Le Programme de L'Aide Polonaise Etrangère en Algérie

L'aide polonaise étrangère est présentée en Algérie depuis 2010. Jusqu'à présent trois projets d'aide, concentrés autour de la promotion professionnelle des femmes, ont été réalisés.

Pendant ces dernières années l'Ambassade de la République de Pologne à Alger a créé un centre de formation professionnelle pour les femmes (location de locaux, l'achat d'équipement, y compris les machines à coudre) et a effectué des cours de couture de 5 mois; a fondé une salle informatique et un atelier de couture au profit de jeunes filles et de femmes des zones rurales; et a acheté des ordinateurs pour un service pédagogique offrant des cours de perfectionnement pour les éducatrices de maternelle.

L'objectif de ces projets était de créer des possibilités afin d'égaliser les chances des jeunes filles et femmes sur le marché de travail.

Pour toute information supplémentaire veuillez consulter le site web de la coopération polonaise sur www.polishaid.gov.pl

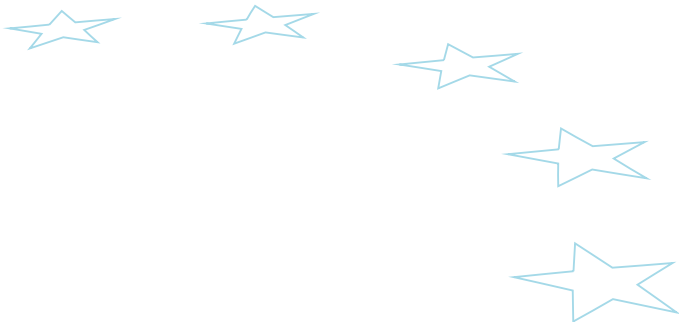


Portugal

Coopération portugaise en Algérie pendant l'année 2011

Le total de l'aide au développement portugaise pour l'année 2011 concernant l'Algérie s'établit en 10.500 €, selon les données préliminaires de l'Institut Portugais d'Appui au Développement (IPAD). Ce montant concerne l'appui aux activités

de culture et loisir destinées à la société civile en général, favorisant le contact du public algérien avec des expressions culturelles portugaises, notamment dans le domaine de la musique et de la préservation du patrimoine, ainsi que l'interaction avec les agents de la culture algérienne.





Suède

L'Etat suédois finance plusieurs programmes de coopération en faveur de l'Algérie, à travers les agences nationales suédoises, notamment l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (ASDI) qui soutient également des ONG suédoises intervenant dans les camps de réfugiés du Sahara Occidentale en octroyant des aides alimentaires et humanitaires.

I. Développement des ressources humaines et services sociaux

1. Appui à la formation des cadres, programmes de formation de courte durée.

L'ASDI (Agence suédoise de coopération internationale au développement) offre des cours de formation aux cadres de la région MENA dans des disciplines qu'elle considère essentielles pour le développement de ces pays. En 2011, ASDI proposait ainsi les cours suivants: "Quality Infrastructure in Support of World Trade", "Copyright and Related Rights in the Global Economy"; "Quality Infrastructure for Food Safety". Les formations ont lieu en Suède pendant environ un mois avec, souvent, un court suivi dans un des pays de la région. C'est comme cela que, pendant l'année 2011, pas moins de 10 personnes venant de différents Ministères et Universités algériens se sont rendues en Suède et ont ainsi eu la possibilité d'apprendre et d'échanger des connaissances avec des experts suédois et d'autres responsables dans leurs domaines de la région MENA. Le but de ces formations est de dispenser du savoir pour ensuite permettre aux participants de transmettre les connaissances acquises au plus grand nombre de leurs collègues. Le financement des cours et du séjour en Suède est pris en charge par ASDI. Les frais de voyage sont, toutefois, avec quelques exceptions, à la charge de l'administration algérienne.

2. Appui au marché du travail

Un accord de coopération a été signé entre l'Agence Nationale de l'Emploi Suédoise (Arbetsförmedlingen) et l'Agence Nationale de l'Emploi Algérienne (ANEM) le 24 février 2009. Selon l'accord, cette coopération se décline en deux volets : un transfert de savoir-faire pour le développement des méthodes d'analyse des données du marché du travail et des méthodes de sous-traitance et une offre de service à distance. Des rencontres pédagogiques sont prévues pour la collecte d'informations sur le marché de travail algérien afin d'aider les demandeurs d'emploi les plus défavorisés (p.ex. les handicapés et les jeunes demandeurs d'un premier emploi) à trouver du travail. Le budget alloué à ce projet était de l'ordre d'EUR 700.000. Le projet sera reconduit en 2012.

II. Aide humanitaire

1. Aide alimentaire et humanitaire dans les camps de réfugiés sahraouis

Depuis 2008, l'ONG suédoise PS, « Praktisk solidaritet », soutient le peuple sahraoui en fournissant un apport en protéine animale essentiel sous forme de conserves de maquereaux (425 gr par personne et par mois), en vue d'améliorer la santé de 125 000 réfugiés, qui souffrent surtout de manque de protéines. Cette aide est très précieuse par les Sahraouis, car le maquereau peut être préparé de plusieurs façons.

Praktisk Solidaritet organise aussi depuis plusieurs années des collectes de vêtements et chaussures en bon état dans des foyers suédois afin de les acheminer aux camps de réfugiés de Sahara Occidentale. Un projet pilote de fabrication de « melfa », un tissu traditionnellement utilisé pour les habits des femmes sahraouies a été lancé en 2011, afin d'aider les femmes à mieux subvenir à leurs besoins.

Au mois de novembre 2011, ASDI, a décidé de continuer à financer ces projets jusqu'en 2013 avec environ EUR 3,6 millions.

Une autre ONG suédoise finance également le Centre Olof Palme, une structure spécialisée dans la prise en charge des handicapés et des déficients mentaux.

III . Programmes régionaux

Au mois de mars 2011, le gouvernement suédois décida de modifier sa stratégie de coopération pour les pays de la région MENA avec pour résultat une augmentation du budget alloué aux différents projets. Le développement dans la région au cours de 2011 a bien montré que besoins et conditions sont réunis pour augmenter les initiatives dans cette région. Le budget total prévu pour 2012 sera ainsi augmenté par 13,6 millions d'EUR à 39,6 millions d'EUR.

L'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) soutient les programmes régionaux suivants:

1. Justice juvénile dans le monde arabe

Ce projet de Penal Reform International (PRI) financé par ASDI est en cours depuis six ans et couvre l'Algérie, le Maroc, l'Égypte, la Jordanie et le Yémen. Son objectif principal est d'améliorer les standards de la justice pénale juvénile dans la région MENA.

En 2010, deux ateliers multidisciplinaires, d'une durée de 4 jours chacun, intitulés «JUVENILE JUSTICE : DIVERSION AND NON-CUSTODIAL MESURES» (Justice Juvénile : mesures de diversion et mesures non-privatives de liberté) furent organisés en Algérie avec comme participants juges, policiers, cadres de la protection juvénile, psychologues des centres de détention et des ONG ainsi que des assistants sociaux. Sur les neuf thèmes abordés lors des ateliers il y avait entre autres : les standards internationaux des droits des enfants et la justice

juvénile par rapport à la législation algérienne; les principes de décision de la justice juvénile et le rôle des juges pour enfants dans le suivi ; les effets de détention sur les enfants et sur les filles en particulier.

Dans le cadre du même projet, une conférence régionale, sous le haut patronage de S.E.Monsieur Tayeb Beleez, Ministre de la Justice, s'est tenue à Alger au mois de juin 2011. Cette conférence, intitulée "The Development of Juvenile Justice in the Arab countries and its future prospects » accueillait 50 participants représentant aussi bien des autorités que des ONG pour partager les expériences des cinq pays en mettant notamment l'accent sur les meilleures pratiques acquises au niveau de politiques, stratégies et programmes innovateurs.

2. Formation des leaders d'opinion algériens

L'Institut Suédois organise depuis 2009 une formation chaque année, dans le cadre du programme «Young Leaders Visitors Program» (YLVP). Des candidats de toute la région MENA sont invités à participer au programme. YLVP est un programme de leadership interculturel créé pour donner des outils pour modeler l'opinion publique dans les médias de nouvelle génération, comme Wikipedia, facebook, blogs etc. Le programme est conçu pour des jeunes faiseurs d'opinion (20 à 35 ans) qui travaillent activement pour la démocratie et les droits humains dans les domaines de la culture, de la société, des affaires et de la politique. Il s'adresse aux journalistes, bloggeurs, dirigeants d'un parti de jeunes, fonctionnaires, avocats enseignants et/ou chercheurs. Huit jeunes algériens ont participé à ce programme depuis son lancement, dont trois en 2011.

3. Formation des leaders féminins

En 2011, L'Institut Suédois a lancé un nouveau programme de leadership, "She Entrepreneurs", pour des femmes de l'Algérie,



l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Syrie, la Tunisie, le Maroc, la bande de Gaza, le Yémen, l'Iran et la Suède. "She Entrepreneurs" vise des jeunes femmes qui œuvrent pour un changement social dans leur pays. Le programme offre aux femmes inspiration, outils et réseaux. Les femmes se sont d'abord réunies une fois en Suède où elles ont rencontré des associations et autres inspireurs et eu des outils pour démarrer leurs projets individuels ; ensuite chacune a travaillé localement sur son projet avant de se rencontrer encore pendant une semaine dans un des pays de la Région. En 2011, cette rencontre a eu lieu à Dubaï.

4. Droits de l'Homme

Au mois de février 2011, L'institut Raoul Wallenberg a organisé un séminaire pour des juges de la région MENA à Lund en Suède, financé par ASDI. Le séminaire était intitulé «Human Rights Curricula Development Seminar» et son objectif était de donner aux juges des outils pour appliquer correctement les principes des droits de l'homme dans leurs jugements. Quatre professeurs/enseignants de l'École Supérieure de Magistrature et la Faculté de Droit de l'Université d'Alger y participaient de manière très active. Ce programme de formation de juges sera reconduit jusqu'en 2015.

La Suède (ASDI) soutient également l'organisation « Euromediterranean Human Rights Network » dans la région MENA.

5. Société Civile

En collaboration avec les ONG Diakonia et « Arab NGO Network for Development

(ANND), ASDI a lancé un programme de trois ans (2009-2012) intitulé « The advocacy role of Civil Society organisations in social and economic policy making in the MENA region ». Le budget global alloué par l'ASDI à ce projet s'élève à 2,3 millions EUR (290.000 EUR in 2009, 801.000 EUR in 2010 and 800.000 in 2011).

L'ASDI soutient aussi un programme de l'ONG «Transparency International» intitulé «Empowering and Strengthening Civil Society's Institutional & Organisational Capacities in the the MENA Region to Address Corruption» pour la période de 2011-2014 avec une enveloppe d'env. 5,2 millions d'EUR. L'objectif de ce programme est l'augmentation de capacités des ONG dans les domaines de lobbying, collecte de fonds, documentation et investigations des cas de corruption ; développement de l'organisation et la création de réseaux régionaux.

Dans le domaine de la Responsabilité Sociétale, ASDI finance également un projet pilote destinée à répandre l'application de la norme ISO 26000 dont ASDI a participé à l'élaboration. En Algérie, le partenaire d'ASDI est IANOR. En 2011, 4 formateurs des formateurs ont été formés et 2 sociétés pilotes ont été suivies, une privée et une publique. Ce projet sera reconduit pour la période 2012-2013 avec la formation de quatre autres formateurs et la prise en charge de 6 nouvelles pilotes.

